

---

## CANADIAN BROADCAST STANDARDS COUNCIL

### QUEBEC REGIONAL PANEL

#### SRC re *Bye Bye 2008*

(CBSC Decision 08/09-0620+)

Decided March 17, 2009

D. Meloul (Chair), G. Moisan (Vice-Chair), Y. Bombardier, R. Cohen (*ad hoc*),  
M. Ille, J. Pennefather (*ad hoc*)

---

### THE FACTS

Société Radio-Canada (SRC) has broadcast the variety program entitled *Bye Bye* most New Year's Eves since 1968. This past year's episode, *Bye Bye 2008*, a 90-minute program, aired on December 31, 2008, beginning at 11:00 pm. The show was rebroadcast in identical form on the following day, January 1, 2009, at a considerably earlier hour, namely, 8:00 pm. As has been traditional, the program consisted of a mix of comedy sketches and musical numbers. The 2008 show was hosted by Véronique Cloutier, who also appeared in some of the sketches, along with Louis Morissette, Jean-François Mercier, Joël Legendre and other performers. It was the content of a number of the comedy sketches that concerned viewers. Before embarking on the substance of the show and the complaints, there are numerous preliminary issues to deal with.

### An Unusual Request

This decision of the Quebec Regional Panel of the Canadian Broadcast Standards Council differs in material ways from other decisions rendered by this and other CBSC adjudicating Panels. In that sense, it may be said that, in some respects, this is a decision unlike all other CBSC decisions.

First, it has been rendered pursuant to a written request by the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) made to the CBSC, asking the Council to examine complaints received by the CRTC about a non-CBSC member. This is the first such request. It was made in a letter of February 3, 2009 from the Chairman of the CRTC to the National Chair of the CBSC, the pertinent parts of which are as follows (that letter in its original English and French versions can be found in Appendix A).

Given the Canadian Broadcasting [sic] Standard Council's (CBSC) considerable experience with complaints about broadcast content, the Commission considers that it would be helpful for its consideration of this matter to have the benefit of the CBSC's examination of the complaints.

We would request that the CBSC, using its well-recognized panel process, examine the complaints in light of the *Broadcasting Act*, the *Television Broadcasting Regulations, 1987*, and applicable conditions of licence.

Second, the CRTC used unusual terminology (from the CBSC's perspective). The Commission clearly requested a "report" of the CBSC's conclusions, on the basis of which the CRTC would in due course make its own "decision on the complaints".

Third, the request from the CRTC was made with respect to the principal French-language *public* broadcaster. Hitherto, the CBSC's decisions have been limited to matters arising from broadcasts by its own members, Canada's *private* broadcasters. Since Société Radio-Canada (SRC) is not a CBSC member, complaints about dramatic and comedic program content on that network have been dealt with by the CRTC. It should, however, be noted that SRC has a structure in place to deal with complaints relating to compliance with journalistic policies; these are dealt with by the SRC's Office of the Ombudsman. As the SRC website explains:

The jurisdiction of the Office of the Ombudsman covers all information programs on Radio, Television and the Internet. These programs include News and all aspects of Public Affairs (political, economic and social) as well as journalistic activities in agriculture, arts, music, religion, science, sports and variety. Complaints involving entertainment programming are generally beyond the Ombudsman's mandate and should be addressed directly to the programs concerned.

Fourth, the CRTC requested that the CBSC examine the complaints, as noted above, "in light of the *Broadcasting Act*, the *Television Broadcasting Regulations, 1987*, and applicable conditions of licence."

## Implications of the CRTC Request

### Decision vs. report

From the CBSC's perspective, the CRTC emphasized that the Council should make its assessment of the challenged program "using its well-recognized panel process." That is the CBSC's customary adjudicative process, the result of which has always hitherto been a *decision*. That the Commission might characterize that CBSC document nominally as a *report* rather than a decision did not then, and does not now, seem material to the CBSC, in terms of how it assesses *Bye Bye 2008*.

Accordingly, the CBSC has presented *Bye Bye 2008* to its Quebec Regional Panel for adjudication just as it presented two other challenged programs aired by private broadcasters to the same Panel meeting. The substance of the complaints in all three files and the logger tapes of the three programs were, in fact, provided to the same six Adjudicators prior to the meeting, for their consideration, discussion and adjudication at that meeting. And, just as the decision in *Bye Bye 2008* is now released, each of the other decisions will be separately released when the written reasons have been finalized.

Thereafter, in keeping with the transparency of the customary CBSC process and the practice of the Council, all Panel decisions, including this decision, are released on the CBSC website. Although it is the announced intention of the CRTC to render its own decision in due course, the publication of the CBSC ruling in *Bye Bye 2008* does not in any way hamstring the Commission, whose own decision will agree in whole, in part or not at all with that of the CBSC's Quebec Regional Panel. Furthermore, this second-stage process partakes of the customary principle that any complainant (who is a member of the public) is free at any time to request a review by the CRTC of any CBSC decision (that same right is not available to broadcasters, even if they may be dissatisfied with a CBSC decision).

### Public vs. private broadcaster

That the CBSC decision deals with complaints related to a public, rather than a private, broadcaster is immaterial, except in two respects, the discussion of which follows. The CBSC is, after all, only being asked to evaluate broadcast content. Which broadcaster has aired that content changes nothing with respect to the content itself, or the substantive appreciation of that content. What is relevant is the set of guidelines applicable to the content, on the one hand, and the consequences associated with the CBSC's findings, on the other.

### The guidelines to apply

As to the set of guidelines, much turns on the broadcaster's affiliation and responsibilities. Private broadcaster members of the CBSC, for example, must adhere to the standards established in the codes administered by the Council, as a condition of their membership in the CBSC. Broadcasters with no CBSC affiliation have, in principle, no correlative *codified* responsibility. (That the CRTC has now imposed some equivalent responsibilities under the "high standard" requirement of the *Broadcasting Act* will be discussed below.)

That said, there are codes like the Canadian Association of Broadcasters' (CAB) *Violence Code* and the *CAB Equitable Portrayal Code* that are applicable to all public and private broadcasters, whether or not members of the CBSC, as conditions of their licences. There are others, though, like the *CAB Code of Ethics* and the Radio Television News Directors Association of Canada (RTNDA – The Association of Electronic Journalists) *Code of (Journalistic) Ethics*, that are only directly adhered to by the members of the CBSC.

It was therefore only reasonable that the CRTC made it clear in its letter of February 3 that the CBSC should review the complaints in light of those standards for which SRC has formal adherence obligations. These, of course, include the *Broadcasting Act* and the *Television Regulations, 1987*. They also include the *CAB Violence Code* and the *Equitable Portrayal Code*, because each is a Condition of Licence (COL) for SRC. Although responsibility for the administration of the *Broadcasting Act* and the *Television Regulations* does not fall within the mandate of the CBSC, the Panel well understands the principle that *all* television broadcasters are bound by them and that any broadcast can be expected to reflect the statutory and regulatory proscriptions found in those instruments. The CBSC has no difficulty applying the principles laid down in the Act and the Regulation in its evaluation of broadcast content. It has done so indirectly in the past and has no difficulty in doing so directly on this occasion.

As long ago as its decision in *CKTB-AM re The John Gilbert Show* (CBSC Decision 92/93-0179, October 26, 1993), the Ontario Regional Panel stated:

Insofar as the section of the *Radio Regulations* is concerned, it is not, of course, the CBSC which administers either the *Broadcasting Act* or the *Regulations* established thereunder by the CRTC. The body responsible for their administration is the CRTC. The CBSC does consider, where appropriate, that it may apply these in its decision-making to the extent that they elucidate or explain broadcasting standards which necessarily serve as the background to the Codes which it administers. These Codes have after all been adopted, albeit voluntarily, by the Association grouping the private broadcasters which are statutorily bound by the *Broadcasting Act* and *Regulations*.

Then, in *CKTB-AM re The John Michael Show* (CBSC Decision 92/93-0170, February 15, 1994), the Ontario Regional Panel re-affirmed the applicability of "the principles

established in the *Broadcasting Act* and the *Radio Regulations* as a part of the standards by which it expects that broadcasters govern their on-air activities.” Similarly, in *CJMR-AM re Voice of Croatia* (CBSC Decision 92/93-0205, February 15, 1994), the same Panel took notice of the rule in Section 3(e) of the *Radio Regulations* and, in so doing, stated:

The Panel is comfortable taking notice of a principle established in the *Radio Regulations*, since it is no more or less than a part of the standards by which it expects that broadcasters govern their daily on-air activities. While it is evident that the enforcement of the federal statute and regulations is the responsibility of the Commission, the CBSC has previously applied certain of the principles established in these public instruments in its decisions. [...] Surely, the entire premise of a self-regulatory code is that those who adhere to it will first obey the law which is the cornerstone of their activities.

In *CHAN-TV re Sportscast* (CBSC Decision 95/96-0108, December 18, 1996), the B.C. Regional Panel reiterated the principle that “the Council has [...] frequently felt it appropriate, in determining acceptable standards of broadcaster actions, to look for guidance to the CRTC’s *Radio Regulations, 1986* or *Television Broadcasting Regulations, 1987*.”

In *TVA re a report broadcast on J.E.* (CBSC Decision 00/01-0838, April 5, 2002), the Quebec Regional Panel dealt with a complaint from the Quebec Ministry of Employment and Social Assistance about the use of their Media Relations Officer’s voice in a report on a public affairs television program. Not only did this Panel agree with the use of public regulatory instruments in its decision, it went even farther, logically (perhaps also boldly) extending a principle found in the CRTC’s *Radio Regulations* to the television area, despite its absence from the *Television Regulations*, with the following explanation:

It is the view of the Quebec Panel that the essence of that section of the *Radio Regulations*, namely, that prior consent is required before broadcasting an undisclosed recording, would apply equally to a television taping where that taping takes place in similar circumstances. In the matter at hand, the recording took place at the other end of a telephone line, as it would in radio, and the interviewee had no way of knowing that the taping was occurring.

### **The Relevance of Private Broadcaster Standards to the Public Broadcaster**

The CRTC has, over the last several years, made it clear that it considers that private broadcaster standards to which the public broadcasters are not bound by Conditions of Licence must nonetheless be respected by them. To achieve that result, the Commission has cited such “private” norms and incorporated them into public broadcaster responsibilities via the “high standard” policy objective set out in Section 3(1)(g) of the *Broadcasting Act*. In *Complaints regarding the broadcast by the Canadian Broadcasting Corporation of Sex Traffic and Old School prior to the watershed hour*,

Broadcasting Decision CRTC 2006-668 (11 December 2006), for example, the Commission applied the *CAB Violence Code*, a COL for the CBC, to its determination regarding the first of the challenged programs, *Sex Traffic*, but it also applied the non-mandatory *CAB Code of Ethics*, to its determination regarding the other challenged program, *Old School*, since mature content other than violence was the complainant's problem in that instance. In so doing, the CRTC stated:

Clause 10 (Scheduling) of the CAB's *Code of Ethics* specifies that programming containing sexually explicit material or coarse or offensive language intended for adult audiences must not be broadcast before the late viewing period, defined as 9:00 p.m. to 6:00 a.m. This clause mirrors the watershed provision originally established in the Violence Code to ensure that programs containing scenes of violence intended for adult audiences are not broadcast at times when young children are most likely to be watching television. *While the CBC is not bound to adhere to the Code of Ethics by condition of licence, the Commission is of the view that, for the purposes of assessing high standard as set out in the Act, the watershed provision reflects a broad community standard for broadcast ethics that is equally applicable to Canada's private and public broadcasters.* [Emphasis added.]

It added, as a part of its conclusions:

The Commission expects the CBC to ensure that the scheduling of programs containing scenes of violence, sexually explicit material or other mature subject matter intended for adult audiences is *consistent with the broadcast industry standard* that such material must be scheduled after 9:00 p.m. [Emphasis added.]

In *Complaints relating to the broadcast on CBC Radio One of A Literary Atlas of Canada, episodes entitled Whiskeyjack Blues and Room Available*, Broadcasting Decision CRTC 2007-87 (16 March 2007), the Commission came to a similar conclusion with respect to the use of coarse language in a CBC radio broadcast, once again a matter for which no COL code existed.

The Commission and the Canadian Broadcast Standards Council (CBSC), which addresses such matters for private broadcasters, have found in past decisions that the word "fuck" and its derivatives in particular are not acceptable in broadcasts to which children could be listening. Specifically, CBSC panels have determined that the word in question should not be broadcast during daytime hours and that the broadcast of that word and its derivatives will be found in violation of the *CAB Code of Ethics* when aired at times of the day when children could be expected to be listening to the radio. [The CRTC footnote referred to the Canadian Broadcast Standards Council decisions of the Ontario Regional Panel, *CIOX-FM re the songs "Livin' It Up" by Limp Bizkit and "Outside" by Aaron Lewis and Fred Durst*, CBSC Decision 00/01-0670, decided 28 June 2001, and the Prairie Regional Panel, in *CIRK-FM re K-Rock Morning Show*, CBSC Decision 01/02-0713 & -1113, decided 5 February 2003.] The CBC is not bound to adhere to the *CAB Code of Ethics* by condition of licence. However, the Commission is of the view that *the prohibition set out in clause 9 of the CAB Code of Ethics against unduly coarse or offensive language in radio programming provides a useful guideline for assessing Canada's private and public broadcasters' compliance with the Act's high standard provision.* [Emphasis added.]

Finally, for present purposes, the Panel refers to the Commission decision in *Complaint regarding the broadcast of the program "Fric show" by the French-language network of the Canadian Broadcasting Corporation prior to the watershed hour*, Broadcasting Decision CRTC 2007-388 (23 October 2007). In it, under the heading "Regulatory Framework", the Commission delved into the issue of the relationship between public broadcasters and private standards in greater structural detail.

8. Section 3(1)(g) of the *Broadcasting Act* (the Act) stipulates that "the programming originated by broadcasting undertakings should be of high standard."

9. In determining what constitutes programming of high standard within the meaning of the Act, the Commission considers, among other things, the standards in effect in the broadcasting community.

10. The Commission is of the view that industry codes, such as the Canadian Association of Broadcasters' (CAB) *Code of Ethics* (the Code), are generally effective benchmarks for determining current ethical standards used in broadcasting, including the high quality standard.

11. In determining whether the licensee has complied with section 3(1)(g) of the Act, specifically the high standard objective for programming, the Commission examined the content of the program "Fric show" against clauses 10 and 11 of the Code.

12. Clause 10 of the Code stipulates that programming that contains sexually explicit material or coarse or offensive language intended for adult audiences shall not be telecast before the late viewing period, defined as 9 p.m. to 6 a.m. This provision mirrors the [*Violence Code's*] "watershed hour" provision.

13. Clause 11 of the Code stipulates that to assist consumers in making their viewing choices, when programming includes mature subject matter or scenes with nudity, sexually explicit material, coarse or offensive language, or other material that may offend viewers, broadcasters shall provide a viewer advisory. These advisories are required for programming containing this type of content that is broadcast in late viewing hours and programming broadcast outside of late viewing hours which contains material not suitable for children.

14. *The Commission notes that the CBC is not subject to a condition of licence requiring it to comply with the Code. The Code is administered by the Canadian Broadcast Standards Council (CBSC) for private broadcasters who are members of the CBSC. As a public broadcaster, the CBC is not a member of the CBSC. Nevertheless, given its status as a public broadcaster and the objectives of the Act, the CBC is required to adhere to the same broadcast standards as the industry as a whole. Canadian viewers are entitled to expect that the public broadcaster, like private broadcasters, will adhere to current social accountability standards designed to protect the youngest viewers. [Emphasis added.]*

It is clear to the Panel that it is entitled to expect of SRC, compliance with standards beyond those strictly confined to the broadcaster's Conditions of Licence. Any such conclusions it draws, however, with respect to such non-COL standards will be carefully described and distinguished from those attributable to the *CAB Equitable Portrayal Code* and the *Violence Code*.

Although the following decision did not relate to the public broadcaster, it did confirm the principle that the Commission will look to non-COL codified standards to determine whether programming meets the high standard test in the *Broadcasting Act*. In *Complaints regarding the broadcast prior to the watershed hour by MuchMusic of Spring Break '08, a promotional spot for that program and an interview aired on Much on Demand*, Broadcasting Decision CRTC 2008-311 (14 November 2008), the CRTC said:

In determining what constitutes programming of high standard within the meaning of the Act, the Commission considers, among other things, the standards in effect in the broadcasting community. The Commission is of the view that industry codes, such as the Canadian Association of Broadcasters' (CAB) *Code of Ethics*, are generally effective benchmarks for determining current ethical standards used in broadcasting, including whether programming is of high standard.

[...]

The *Code of Ethics* is administered by the Canadian Broadcast Standards Council (CBSC) for private broadcasters who are members of the CBSC. Although MuchMusic is not a member of the CBSC, the Commission considers that, given the objectives of the Act, the licensee is required to adhere to the same broadcast standards as the industry as a whole. Canadian viewers are entitled to expect that all broadcasters adhere to current social accountability standards designed to protect the youngest viewers.

## **The Complaints**

The CRTC received 210 complaints about the broadcast of *Bye Bye 2008* (two of which had originally been filed with the CBSC and remitted by the Council to the Commission, in accordance with its customary practice regarding complaints about the public broadcaster's programming). All of these will, as is customary, be available in the broadcaster's public file at the CRTC. Since transparency is important for the CBSC, it is also the practice of the Council to publish the text of the complaints giving rise to a Panel decision; consequently, all 210 complaints can also be found in Appendix B to this decision, in the language of their filing.

As noted above, *Bye Bye 2008* consisted of a mix of musical numbers and comedy sketches, a broad description of which was provided at the beginning of this decision. The issues raised in the complaints and details of the sketches are provided here, essentially in an order representing the number of complaints received by subject. (More complete transcripts and descriptions are available in Appendix C, available in French only.)

### Comments and Sketches about Black People



The majority of the complaints were concerned with the representation of Blacks throughout the program. Of the number of comments and sketches targeting that racial group, the first was made during a segment in which Louis Morissette and Jean-François Mercier discussed some of the news stories that had made headlines in 2008. One particular exchange went as follows:

[translation]

Morissette: The United States made Barack Obama, a Black man, the forty-fourth president of the United States, and that had the Americans saying that ...

Mercier: We're not racists. It will be good to have a Negro in the White House. It will be practical. Black on white, it will be easier to shoot him.

Morissette then introduced a sketch that parodied Denis Lévesque, host of a public affairs and entertainment talk segment on LCN, who had been widely ridiculed in the media for an awkward interview he had conducted with singer Paul McCartney earlier in the year. In the skit, Morissette said, [translation] "So, after, after Paul McCartney, Denis Lévesque then embarrassed us again with Barack Obama." During the sketch, an actor playing Lévesque interviewed another playing the role of U.S. President Barack Obama. Lévesque spoke in a mixture of French and broken English, while the Obama character spoke only in English.

Lévesque began by "mistakenly" addressing Obama as Montreal singer Gregory Charles, who is also Black. When Obama corrected him, Lévesque responded with a linguistically confused, "Sorry, Big. It's the couleur that made me all mélangé. [translation] It's because the Blacks, you all look alike." Lévesque then suggested that viewers [translation] "hide their purses" because he was having a Black on the program. He followed that comment by saying he was just joking, but he then proceeded to tell viewers, [translations] "he can't rob you at home, he's on the TV, but he could take off with the TV anyway," and he called Obama "a really fun Black, a real Black pleasure". When Obama insisted he was there to talk about the economy, Lévesque said "Do you have a 'plan' for the économie? I espère it's not a 'plan d'nègre' par exemple." When the Obama character began to feign anger about Lévesque's ridiculous comments, the interviewer replied [translation] "You're in Montreal, my Black friend! Yeah. And here in Montreal, all the Blacks are in Black Montreal." Lévesque then asked if it was true that all Black men had a "big bizoune" and he gestured towards, leaving the impression he was reaching for, Obama's crotch. At that point, the Obama character walked off the set and the skit concluded.

The program also included a sketch that spoofed the reality program *Occupation Double*. In that skit, the participants were the leaders of the four major federal political parties. At one point, the host Joël Legendre stated, in reference to Stephen Harper, that [translation] "Stephen is off on a romantic interlude with the housekeeper [a play on the original French words 'gouvernante de la maison' and 'Gouverneure générale'],

Michaëlle Jean”. The sketch then cut to a scene of Prime Minister Stephen Harper, fully clothed in a suit, in a hot tub with Governor-General Michaëlle Jean, wearing a bikini. Jean asked what would happen if she agreed to prorogue Parliament, to which Harper responded that she could go on shopping excursions all over the world and that he [translation] “always preferred Blacks when they were in other countries.”

Another sketch mocked Céline Dion and her husband René Angélil. The Angélil-Dion family was shown playing a board game in which Céline pulled a card that read [translations] “You meet Nelson Mandela and mistake him for your gardener”, to which she commented in a dismissive manner, “That happens to me all the time.”

Complainants felt that all of these depictions of Blacks were racist, offensive and inappropriate. Many of them also mentioned the use of the word “nègre” in particular.

#### Sketches about Nathalie Simard

Another issue that generated numerous complaints was the parodying of Nathalie Simard, a former child star who had revealed publicly in 2005 that she had been sexually abused by her manager, Guy Cloutier. Cloutier had earlier pleaded guilty to the allegations (in 2004) and spent 42 months in jail in consequence. Guy Cloutier’s adult daughter, Véronique Cloutier, was the producer and host of *Bye Bye 2008*.

In 2008, Simard announced that she was moving to the Dominican Republic in order to avoid the media attention that had occurred since she came forward with her story of abuse. The media attention continued, however, as Simard gave numerous interviews explaining her decision to move. A couple of sketches parodied this situation. In the first, Véronique Cloutier played the role of Simard and sang a comedic song about how she was tired of all the interviews (listing all of the publications for which she had done interviews), and that her announcement about moving had itself become a profitable story.

A second reference to Simard was made during the discussion segment between Morissette and Mercier. Morissette commented that [translation] “Nathalie expressed the wish that her privacy be respected.” Mercier replied [translation] “At least, that’s what she revealed to Jean-Luc Mongrain in her interview entitled ‘Everything about my Hyper-Flatulence Problem’”. That remark was accompanied by an image of a mock magazine cover that showed a photograph of a woman pretending to be Nathalie Simard under that title.

The complaints centred on the fact that a victim of sexual abuse had been mocked and many were particularly concerned that the jokes had been written and performed by the daughter of Simard’s abuser. It must, however, be noted that there was not a single reference, serious or satirical, not even of a fleeting nature, in either of the Simard skits, to the issue of abuse.

### Sketch about the Roy Family

Other complaints focussed on a sketch about the Roy hockey family. Patrick Roy was a goaltender for the NHL's Montreal Canadiens and Colorado Avalanche, and is currently the coach for the Quebec Remparts of the Quebec Major Junior Hockey League. One of Roy's sons, Jonathan, is the goaltender for that junior team. Jonathan made headlines in 2008 when he skated from his end of the rink to the other end in order to beat up an opposing team's goalie, following which he gave the finger to the crowd. There was some speculation that Patrick had made an encouraging gesture to his son that had signalled him to start the fight. The League and the police investigated that incident and both Patrick and Jonathan were suspended for a number of games. The incident gave rise to much public discussion about the role of fighting in hockey, in general, and more specifically about the aggressive nature of the Roy family, since Patrick had been involved in other violent altercations and had been arrested in connection with a domestic violence investigation (those charges were later dismissed).

The sketch in question was a parody of the sitcom *Grosse vie* and featured actors portraying the Roy family at home. It began with Patrick coming in the front door by knocking it down, rather than opening it. He approached his wife to give her a hug, but she flinched as soon as he raised his arm as if she anticipated being hit. Jonathan then entered the room, also by knocking down a door, and gave the finger. Patrick made a suggestive hand gesture and Jonathan, in full hockey gear, jumped on his mother, knocking her down and punching her. The mother got up from the floor with a black eye, but carried on in a cheerful manner, as though little out of the ordinary had occurred.

The family was then shown watching the weather report on television. Patrick again made a confirming gesture to his son and the mother quickly donned a hockey helmet, apparently to protect herself. This time, however, rather than target the mother, the viewer saw Jonathan beating up the weather forecaster. In another scene, the wife interrupted Patrick while he was talking on the telephone. In a fit of rage, Patrick got his hockey stick and destroyed the television set. In the final scene of the sketch, Patrick gestured to Jonathan to beat up the man who was doing the sound effects for the show because he was finding the canned laughter annoying.

Complainants expressed their concern that this sketch made light of violence against women.

### Sketches about Other Public Personalities

As is typical of sketch comedy in general and *Bye Bye* in particular, the program also contained other skits that parodied celebrities, politicians and people who had been in the public eye during the year.

For example, it included a couple of segments about Céline Dion and her family. They made fun of Dion's exaggerated and emotional singing style, implied that the entertainer's manager-husband René Angélil was very controlling, and suggested that her seven-year-old son looked silly with very long hair, hair so long that none of his facial features was visible. One sketch also made fun of journalist Denise Bombardier, depicting her as a fawning interviewer, completely enamoured of Céline. It also referred to her uncharitably as [translation] "an old bag". That sketch had been inspired by a lengthy televised interview that Bombardier had conducted with the singer earlier in the year.

Another lengthy sketch dealt with the Bernier-Couillard affair. Maxime Bernier, who had been the federal Foreign Affairs Minister, stepped down after it was revealed that he had left confidential documents at his then-girlfriend's home. The incident generated all the more controversy because the girlfriend, Julie Couillard, had previously had connections to individuals involved in biker gangs and organized crime. Following the controversy, Couillard had written a tell-all book and granted interviews to the Quebec media. The sketch spoofed Bernier's negligence and Couillard's dismissive attitude toward him and the circumstances of their situation.

Other sketches poked fun at performer-producer Chantal Lacroix, as well as politicians such as Stephen Harper and the leaders of the other federal parties. Viewers complained that it was unfair and inappropriate to make fun of these public figures.

### Comments about Other Individuals and Groups

As mentioned above, Louis Morissette and Jean-François Mercier performed segments in which they discussed news stories of 2008. Mercier, who is known as "le Gros Cave" ("the Big Idiot"), provided some biting criticisms on various issues, some of which targeted identifiable groups, like English Canadians and First Nations people, or less homogeneous groups, such as the poor and immigrants. For example, in discussing the housing crisis in the United States, which had reportedly been precipitated by granting inexpensive mortgages to low-income individuals, Mercier remarked

[translation]

You shouldn't give money to those who don't have any. If they don't have any, it's because they're too dense to know what to do with it. For a poor person, a mortgage is the building beside the roller skating rink [a play on words of the French words for "mortgage" and "roller skating rink", namely, "hypothèque" and "roulathèque"]. No, the system is made to enrich the rich, so that the poor contract STDs, not mortgages.

Later, when discussing the high price of gasoline, Mercier said that it was not expensive enough because [translation] "gas will be at a price that makes sense when the poor are all in their place on the bus and me, / can cross the Champlain Bridge at 120 without

slowing down. *Then* gas will be at a price that makes sense. Then the Indians will be sniffing coke and Tony Conte will be dealing gas.”

It was Mercier’s final monologue in the program, however, that generated concern on the part of a number of viewers. In that editorial segment, Mercier primarily targeted Prime Minister Stephen Harper, but mentioned other groups as well:

[translation]

For three years now, the same idiot has been re-hashing political ideas of the ’60s. Hang in there, you bunch of English Canadian inbreds and continue to re-elect your walking lobotomy Stephen Harper, and in a couple of years, when your dried-up old prune of a wife no longer has the right to vote, and it’s legal to kill your children because they smoked pot, you’ll come knocking at Quebec’s door saying “Hey, Harper voted in a law that screws all our immigrants, but now we have no more convenience stores. Can we come back to Quebec?” And we won’t let you in! Even if you have oil sands coming out your ass! We’re going to leave you on the other side of the Ottawa River with your Toronto, your Winnipeg and all your other goddamn lame cities where the bars close at four in the afternoon and where the girls won’t sleep with you before marriage ... Or even after for that matter!

A number of elements of that editorial concerned viewers, including the negative remarks made about Stephen Harper, English Canadians and immigrants.

### Adult Material

Others complained about the sexual content and coarse language included in the program.

One such sketch was the aforementioned spoof of the Bernier-Couillard relationship. At one point in the sketch, Couillard was seen stretched out (fully-clothed) on a kitchen table. Bernier, standing in front of her, dropped his pants. The viewer saw only his boxer shorts, but his movements simulated a rather cartoonish rabbit-like act of intercourse. Couillard, however, seemed entirely uninterested and was reading the confidential documents during the “sexual” act. Bernier announced [translation] “Julie, you’re too beautiful, I think I’m going to come right now!”

Another sexual reference was made in a sketch about Vincent Lacroix, the CEO of a mutual fund company who had gone to jail for fraud. In the sketch, Lacroix was in prison and singing a song about his experiences there. The lyric was [translation] “The guys threw me a party/That’s why I tore this, this big”, as Lacroix formed a circle with his two hands to show the size of the tear of his anus.

The aforementioned *Occupation Double* parody also contained some sexual material in comedic reference to the proposed coalition between party leaders Stéphane Dion, Jack Layton and Gilles Duceppe. Stéphane Dion and Jack Layton were sitting beside each other on a bed, wearing only t-shirts and boxer shorts, and drinking champagne.

Mocking Layton's ability to speak French, the skit depicted the Layton character mistakenly using the word "fellation" for "federation" and saying to Dion [translation] "Oh, Stéphane. You're my one and only to save the Canadian fellation." To which Dion responded: [translation] "But tell me, when it's time to get down to action, will I be on top? For a while now, I don't know why, but I've been very uncomfortable in the bottom position." Dion then climbed on top of Layton and the viewer saw that Dion had daggers in his back.

In an "interview segment", Layton then said [translation] "What I liked best about our night of love was when Gilles Duceppe came to join us." The scene then cut to the bedroom where Duceppe, also in boxer shorts, had joined Layton and Dion. Duceppe got into bed with them and asked [translation] "Where is Quebec's place in all of this?" Dion responded [translation] "There's always room for Quebec to be crushed underneath." Layton was between Dion and Duceppe. He rubbed their bare legs and said [translation] "The funniest thing is that it's us three who are getting so close, but it's Harper who's getting fucked."

The program also contained a few instances of coarse language, such as "ostie", "marde" and "fourrer".

A few viewers complained that the sexual content and coarse language were inappropriate for a program that is widely watched by families, including children who are allowed to stay up later on New Year's Eve. The Panel was also conscious of the fact that the show was replayed at a much earlier, pre-Watershed hour on the following day.

### Representation of Women

One complainant suggested that the representation of Julie Couillard was "sexist". In the media coverage of the Bernier-Couillard case, much had been made of the fact that Couillard had worn a revealingly low-cut dress to a formal affair at the Governor-General's residence. In the sketch, Couillard was depicted wearing a similar dress and portrayed as a confident woman who was able to manipulate the hapless Bernier with her good looks and sexuality.

The complainant did not specify exactly what aspect of the depiction concerned her, but it should also be noted that the real Julie Couillard had a cameo role in the program, and was shown later in the program talking to the fake Julie and partaking in the exaggerated depiction of her own personality by the actor.

### Comments about General Motors

One other complainant, who identified himself as the owner of a General Motors franchise, complained about critical comments that were made about that company.

Again, during one of the Morissette-Mercier segments, Mercier specifically mentioned Chrysler and GM and offered his thoughts on the financially-troubled car companies in the following terms:

[translation]

Before giving them billions, would it be too much to ask them to make cars that don't fall apart when you're driving, so you don't have to ask your wife to put nude photos of herself on the Internet just to be able to pay for a tank of gas! Stop making cars that aren't worth shit, that are bigger than tanks, and that consume more than Jean Lapointe in his good years, and maybe then you wouldn't need help, you damn bunch of tools! [Audience applause] Eh? Not content enough to screw us when they sell us the car, the tax I pay, I'd like them to put it in the health care system, that'll give it to them. During that time, I have to waste eight hours in emergency for an ingrown toenail that's hurting like hell because I have no choice but to walk because my damn car is always broken down!

The complainant wrote that these comments about GM were [translation] "fallacious, untrue and venal." He insisted that the quality and cost of GM vehicles were just as good as any other makes. He also questioned whether GM and Chrysler had been singled out, and he made the point that no mention had been made of Ford, perhaps, he speculated, because Ford was a sponsor of the *Bye Bye* program.

### **SRC's Response**

SRC responded to the public outcry about *Bye Bye 2008* by publishing letters in newspapers and sending a letter to each of the complainants in February 2009. The thoughtful, detailed, responsive letter and accompanying appendix sent to each complainant (in either French or English, to correspond with the language of each complaint, the French letters dated February 5 and the English letters February 6) recounted some of the additional steps taken by the broadcaster and the show's creators, explaining SRC's position in part as follows (the full text of the letter is available in Appendix D):

Airing a humorous, satire-oriented program open to many levels of interpretation is always risky business. This is all the more true when the show in question is the most anticipated, most watched and most talked about broadcast of the year, like our New Year's Eve *Bye Bye*. The humour in the 2008 edition of the show was intended to condemn evils like racism, intolerance and violence through the use of irony. We acknowledge that some of the show's twenty-odd skits and tributes to 2008 shocked or offended certain viewers. But those skits were intended simply to caricature – and in some cases even ridicule – a number of celebrities who were in the news that year.

On January 5, 2009, the content producers, script editors and scriptwriters of *Bye Bye 2008* explained the show from their angle, in a press release issued by their production company Novem: "*Writing a Bye Bye means giving up the notion of pleasing everyone, so it is hardly surprising that some people enjoy the show more than others. However, it would be quite wrong to claim the show included racist content. We deny that very*

*strongly. Every racist allusion in the show was there to highlight the inadequacies of the characters involved in the skit. We sincerely regret the fact that some words may have shocked viewers, but fully stand by the intent behind their use*" [translation]. At a highly publicized press conference, the producers also apologized to Nathalie Simard and the audience for the *Bye Bye* skits involving her, in light of their indirect links with Ms. Simard. In an interview that aired on Radio-Canada, Ms. Simard said she accepted the producers' public apology.

Radio-Canada is receptive to all the comments expressed, and will factor them into future discussions and decisions regarding projects of a similar nature. This should, however, not be interpreted as our disowning the program team that put its heart and soul into this broadcast.

Aside from its controversial content, the 2008 edition of *Bye Bye* included delightful music-hall numbers, well-known songs from times past and lively traditional music. A remarkable panoply of stars performed for an appreciative audience, bringing us, you will agree, moments of grace as they gave us their music and expressed their wishes for a better world.

What we take away [sic] from the audience response is that it shows just how delicate a balancing act we face. On one hand, we have the creators' inspiration, on the other, the unwritten boundaries that vary from one person or social group to the next. Some will accuse us of not being vigilant enough and others of censorship, sometimes on the same issue. This is inevitable in a pluralist, democratic society.

Were we overly tolerant of some skits in the latest *Bye Bye*? In an open letter published on January 7 of this year, the Executive Vice-President of CBC/Radio-Canada French Services says: "The answer we've been receiving from the public is a resounding yes, and we've taken note." He adds: "One thing is certain: this example illustrates just how in touch Radio-Canada needs to be with Canadians and how it must spare no effort to fulfill this responsibility fairly and transparently, while respecting freedom of expression and the public's sensibilities."

I beg you to accept our most sincere apologies for any discomfort or inconvenience the broadcast may have caused. We maintain, however, that *Bye Bye 2008* was not in breach of any applicable standards and policies governing violence and explicit sexuality on television. With regard to certain complainants' references to violations of the Broadcasting Act or the 1987 Television Broadcasting Regulations, I would refer you to the attached document, which examines some aspects of the broadcast in greater detail from a legal perspective and explains why *Bye Bye 2008* did not in fact violate the applicable legislation.

Thank you for taking the time to write and express your views. If you have any further comments on our programming, please feel free to contact our Audience Relations Department, which will respond to your request as quickly as possible.

As indicated in that letter, SRC attached another document that outlined the applicable laws and regulations, cited previous CRTC decisions that touched on similar issues and drew a case for their applicability to the *Bye Bye 2008* episode. That document is also available in Appendix D. The Panel notes that both SRC documents focus on the broadcaster's compliance with the *Broadcasting Act* and the *Television Regulations, 1987*. Neither document refers specifically to the broadcaster's Conditions of Licence, which include the *CAB Equitable Portrayal Code* and the *Violence Code*, although the



letter contends that “*Bye Bye 2008* was not in breach of any applicable standards and policies governing violence and explicit sexuality on television.” In other words, SRC has presented no argument or defence supporting its compliance with either of those Conditions of Licence. This does not, of course, mean that it has *not* complied with either Code. Those determinations will be made by the CBSC.

## THE DECISION

The Quebec Regional Panel examined the complaints under the provisions of the CAB’s *Equitable Portrayal Code*, *Violence Code* and *Code of Ethics* cited just below. Although the point has been made above with respect to other issues, it should again be noted here that, of these Codes, the *Equitable Portrayal Code* and the *Violence Code* are Conditions of Licence for all Canadian television broadcast licensees. Consequently, they apply in full measure to SRC. For those unfamiliar with the *Equitable Portrayal Code*, it succeeds and replaces the *Sex-Role Portrayal Code*. In *Regulatory Policy: Equitable Portrayal Code*, Broadcasting Public Notice CRTC 2008-23 (17 March 2008), the Commission stated, in paragraph 32:

[T]he Commission **approves** the *Equitable Portrayal Code* [...]. The Commission amends the *Sex-Role Portrayal Code for Television and Radio Programming* by replacing it with the Code, effective immediately. All licensees that, by condition of licence, have until now been governed by the *Sex-Role Portrayal Code* are now governed by the *Equitable Portrayal Code*.

It should also be noted that this is the first decision rendered by the CBSC under the *Equitable Portrayal Code*, which has only been in force since March 17, 2008. That said, many of the principles relevant here and ensconced in its Clauses have been previously applied in decisions rendered under the *CAB Code of Ethics* and the *CAB Sex-Role Portrayal Code*. Indeed, the *Equitable Portrayal Code* in effect codifies many of the principles developed and expanded in the CBSC’s jurisprudence based on those Codes. Moreover, although the *CAB Code of Ethics* is not a Condition of Licence for SRC, the applicability of some of its provisions to a public broadcaster is discussed at length above in the section entitled “The Relevance of Private Broadcaster Standards to the Public Broadcaster”.

### The *Equitable Portrayal Code*

#### *CAB Equitable Portrayal Code*, Clause 2 – Human Rights

Recognizing that every person has the right to the full enjoyment of certain fundamental rights and freedoms, broadcasters shall ensure that their programming contains no abusive or unduly discriminatory material or comment which is based on matters of race, national or ethnic origin, colour, religion, age, gender, sexual orientation, marital status or physical or mental disability.

### *CAB Equitable Portrayal Code, Clause 3 – Negative Portrayal*

In an effort to ensure appropriate depictions of all individuals and groups, broadcasters shall refrain from airing unduly negative portrayals of persons with respect to race, national or ethnic origin, colour, religion, age, gender, sexual orientation, marital status or physical or mental disability. Negative portrayal can take many different forms, including (but not limited to) stereotyping, stigmatization and victimization, derision of myths, traditions or practices, degrading material, and exploitation.

### *CAB Equitable Portrayal Code, Clause 4 – Stereotyping*

Recognizing that stereotyping is a form of generalization that is frequently simplistic, belittling, hurtful or prejudicial, while being unreflective of the complexity of the group being stereotyped, broadcasters shall ensure that their programming contains no unduly negative stereotypical material or comment which is based on matters of race, national or ethnic origin, colour, religion, age, gender, sexual orientation, marital status or physical or mental disability.

### *CAB Equitable Portrayal Code, Clause 7 – Degrading Material*

Broadcasters shall avoid the airing of degrading material, whether reflected in words, sounds, images or by other means, which is based on race, national or ethnic origin, colour, religion, age, gender, sexual orientation, marital status or physical or mental disability.

### *CAB Equitable Portrayal Code, Clause 8 – Exploitation*

a) Broadcasters shall refrain from the airing of programming that exploits women, men or children.

### *CAB Equitable Portrayal Code, Clause 9 – Language and Terminology*

Broadcasters shall be sensitive to, and avoid, the usage of derogatory or inappropriate language or terminology in references to individuals or groups based on race, national or ethnic origin, colour, religion, age, gender, sexual orientation, marital status or physical or mental disability.

[...]

b) It is understood that language and terminology evolve over time. Some language and terminology may be inappropriate when used with respect to identifiable groups on the basis of their race, national or ethnic origin, colour, religion, age, gender, sexual orientation, marital status or physical or mental disability. Broadcasters shall remain vigilant with respect to the evolving appropriateness or inappropriateness of particular words and phrases, keeping in mind prevailing community standards.

### *CAB Equitable Portrayal Code, Clause 10 – Contextual Considerations*

Broadcasts may fairly include material that would otherwise appear to breach one of the foregoing provisions in the following contextual circumstances:

- a) Legitimate artistic usage: Individuals who are themselves bigoted or intolerant may be part of a fictional or non-fictional program, provided that the program is not itself abusive or unduly discriminatory;
- b) Comedic, humorous or satirical usage: Although the comedic, humorous or satirical intention or nature of programming is not an absolute defence with respect to the proscriptions of this Code, it is understood that some comedic, humorous or satirical content, although discriminatory or stereotypical, may be light and relatively inoffensive, rather than abusive or unduly discriminatory;

### The CAB Violence Code

#### *CAB Violence Code, Article 7.0 – Violence against Women*

7.1 Broadcasters shall not telecast programming which sanctions, promotes or glamorizes any aspect of violence against women.

7.2 Broadcasters shall ensure that women are not depicted as victims of violence unless the violence is integral to the story being told. [...]

### The CAB Code of Ethics

#### *CAB Code of Ethics, Clause 2 – Human Rights*

Recognizing that every person has the right to full and equal recognition and to enjoy certain fundamental rights and freedoms, broadcasters shall ensure that their programming contains no abusive or unduly discriminatory material or comment which is based on matters of race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex, sexual orientation, marital status or physical or mental disability.

#### *CAB Code of Ethics, Clause 6 – Full, Fair and Proper Presentation*

It is recognized that the full, fair and proper presentation of news, opinion, comment and editorial is the prime and fundamental responsibility of each broadcaster. This principle shall apply to all radio and television programming, whether it relates to news, public affairs, magazine, talk, call-in, interview or other broadcasting formats in which news, opinion, comment or editorial may be expressed by broadcaster employees, their invited guests or callers.

#### *CAB Code of Ethics, Clause 10 – Television Broadcasting (Scheduling)*

(a) Programming which contains sexually explicit material or coarse or offensive language intended for adult audiences shall not be telecast before the late viewing period, defined as 9 pm to 6 am. Broadcasters shall refer to the *CAB Violence Code* for provisions relating to the scheduling of programming containing depictions of violence.

#### *CAB Code of Ethics, Clause 11 – Viewer Advisories*

To assist consumers in making their viewing choices, when programming includes mature subject matter or scenes with nudity, sexually explicit material, coarse or offensive language, or other material susceptible of offending viewers, broadcasters shall provide a viewer advisory

[...]

(b) at the beginning of, and after every commercial break during programming telecast outside of late viewing hours which contains such material which is not suitable for children.

### The Public Regulatory Instruments

#### *Broadcasting Act, Broadcasting Policy for Canada*

3. (1) It is hereby declared as the broadcasting policy for Canada that

[...]

(g) the programming originated by broadcasting undertakings should be of high standard

#### *Television Broadcasting Regulations, Programming Content*

5. (1) A licensee shall not broadcast

- a) anything in contravention of the law;
- b) any abusive comment or abusive pictorial representation that, when taken in context, tends to or is likely to expose an individual or a group or class of individuals to hatred or contempt on the basis of race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, sexual orientation, age or mental or physical disability
- c) any obscene or profane language or pictorial representation.

### The SRC Conditions of Licence: French-Language Television Network

As noted above, when the *Equitable Portrayal Code* replaced the *Sex-Role Portrayal Code*, all broadcasters affected by the Condition of Licence applying the *Sex-Role Portrayal Code* became governed by the *Equitable Portrayal Code*. The following COL (# 5) should be read in that light.

5. The licensee shall adhere to its self-regulatory guidelines on sex-role portrayal, as amended from time to time and approved by the Commission and, as a minimum, to the CAB's *Sex-Role Portrayal Code for Television and Radio Programming*, as amended from time to time and approved by the Commission.

6. The licensee shall adhere to the guidelines on the depiction of violence in television programming set out in the CAB's *Voluntary Code regarding Violence in Television Programming*, as amended from time to time and approved by the Commission.

The Panel Adjudicators read all of the correspondence and viewed the challenged program. The Panel concludes that the December 31, 2008 11:00 pm broadcast violated: Clauses 2, 3, 4 and 7, but not 9, of the *CAB Equitable Portrayal Code*; as well as Article 7.1 of the *CAB Violence Code*. Since Clause 2 of the *CAB Code of Ethics* is

for all present intents and purposes the equivalent of Clause 2 of the *Equitable Portrayal Code*, the Panel considers it of little value to also review the program under the *Code of Ethics* provision. The Panel considers that the comments and sketches about blacks were sufficiently egregious to amount to a breach of Section 5(1)(b) of the *Television Broadcasting Regulations*.

The Panel also concludes that, in addition to the violation of the above-noted Code provisions, the January 1, 2009 8:00 pm broadcast breached Clause 11 of the *CAB Code of Ethics* because the rebroadcast program did not include viewer advisories. It concludes that, based on prior CRTC broadcasting decisions, the violation of Clause 11 would constitute a breach of the high standard provision in Section 3(1)(g) of the *Broadcasting Act*.

### Presentation of the Decision

Given the scope of the issues raised by the 210 complainants, which are spread over a range of codified standards, some of which fall within SRC's Conditions of Licence and some of which do not, it has seemed useful to the Panel to separate these in the decision reasons by codified area, beginning with the COL Codes.

### The *Equitable Portrayal Code* Issues

The Panel dealt, under the heading of the *Equitable Portrayal Code*, with comments and sketches about Blacks, English Canadians, South Asians, First Nations peoples, immigrants, convenience store operators, and women, as well as issues relating to contextual considerations.

### **Comments and Sketches about Blacks**

The vast majority of the complaints filed with respect to *Bye Bye 2008* referred to the representation of Blacks. Indeed, a review of the challenged program reveals a not inconsiderable number of comments, puns or observations on this theme. It should also be noted preliminarily that the defensive comments made by the producers and cited in the SRC letter of February 5/6 are quite beside the point: "it would be quite wrong to claim the show included racist content. We deny that very strongly." This decision has nothing to do with racism on the part of the producers or the broadcaster. It has to do with the broadcast of comments that, *independent of their intention*, constitute potential breaches of the applicable standards. The CBSC will make that evaluation.

The Panel acknowledges that the standard established in Section 5(1)(b) of the *Television Broadcasting Regulations* appears on its face to be more rigorous than that found in Clause 2 of the *Equitable Portrayal Code*. It would appear to require that the comment or pictorial representation either “tends to or is likely to expose an individual or a group or class of individuals to *hatred or contempt*. [Emphasis added.]” The test in Clause 2 is tied to the assessment of a comment as either “abusive or unduly discriminatory”, without any linked requirement that the individual or group be exposed to hatred, contempt or any equivalent societal reaction. It is, in other words, the understanding of the Panel that program content may violate Clause 2 of the *Equitable Portrayal Code* without rising to a level that would constitute a breach of Section 5(1)(b) of the *Television Broadcasting Regulations*. In any event, the Quebec Panel has been asked for its conclusions on the broadcast’s respect for the Regulation as well as the Condition of Licence. It will deal with both issues, except in those circumstances in which it finds no breach of the Human Rights Clause in the *Equitable Portrayal Code*. In any such instance, the Panel will assume that the higher standard of abusive comment contained in the *Television Broadcasting Regulations* will not have been met.

From its earliest decisions on the Human Rights Clause, the CBSC has made it clear that humour that is by its nature discriminatory does not on that account alone fall afoul of the codified standard prohibiting abusive or unduly discriminatory commentary [see, e.g., *CFOX-FM re the Larry and Willie Show* (CBSC Decision 92/93-0141, August 30, 1993) and *CHOG-AM re the Jesse and Gene Show* (CBSC Decision 93/94-0242, November 15, 1994)]. In an early decision of this Panel, namely, *CKTF-FM re Voix d’Accès* (CBSC Decision 93/94-0213, December 6, 1995), the issue of drawing the fine line between the acceptable and the unacceptable was discussed in the following terms:

The question, of course, is to determine which “ethnic” jokes or comments will be understood as crossing the boundary of acceptability. There are those which are sanctionable and those which, even if tasteless or painful to some, are not. It would be unreasonable to expect that the airwaves be pure, antiseptic and flawless. Society is not. Nor are individuals in their dealings with one another. Nonetheless, the airwaves are a special and privileged place and those who occupy that territory are expected to play a more restrained and respectful social role.

What may constitute the limits of acceptability in each challenged case will need to be appreciated in its context. Certain cases will clearly fall on one side or the other of the boundary. Others will lie uncomfortably on the line.

It goes without saying that there is no way to *quantitatively* characterize any given comment or visual material to determine whether it has crossed the line that separates breach from non-breach. There is, of course, content that needs no delicate assessment. It may be so timid and tentative that it is far from being abusive or unduly discriminatory. Other content may be so bold and nasty that it tramples on the line. Attempting to grapple with this issue, in *CHFI-FM re the Don Daynard Show* (CBSC Decision 94/95-0145, March 26, 1996), the Ontario Panel laid down a guideline that, while no more mathematical, seemed to explain the distinction between the acceptable

humour in that case and potentially more problematic content in easily grasped terms: “It poked fun but did not bludgeon. It tickled but was not nasty.” In another decision, involving jokes focussed on Hindus, the humour was of an opposite nature. In *CKTF-FM re comments made on Les méchants matins du monde* (CBSC Decision 00/01-0705, April 5, 2002), this Panel applied the foregoing principle in the following way:

The jokesters did not “poke” fun; they bludgeoned. They did not “tickle”; they were nasty. They did not joke *with* Hindus; they laughed *at* Hindus; they made fun *of* Hindus. They demeaned and denigrated the objects of their “humour”. This was “grit your teeth”, “cringe in discomfort” mockery; it had no cuteness or levity to offer.

There is, of course, also humour that is not so readily classified, humour that demands delicate Panel assessment. That is largely the case in the matter at hand. That said, the very first challenged comment was, in the view of the Panel, egregious.

[translation]

It will be good to have a Negro in the White House. It will be practical. Black on white, it will be easier to shoot him.

The Panel finds nothing redeeming in the allegedly comedic notion that an American President should be shot, still less that this would be *easier* to achieve *because of the colour of the President’s skin*. It was a disturbing, wounding, abusive racial comment. It was, in the sense of the preceding decision, “grit your teeth”, “cringe in discomfort” comment. It was abusive in terms of Clause 2 and degrading in terms of Clause 7.

In another sketch that followed immediately thereafter, the interviewer appeared to confuse the President Obama character with a Black Montreal singer [translation] “because the Blacks, you all look alike.” He added that people should [translation] “hide their purses” because a Black was coming on the program, following that with the line that his black guest could not rob you at home, because he’s on your television screen, “but he could take off with the TV anyway.” And there was another unnecessary and negatively-toned stereotypical reference to a “plan d’nègre”. Then, as if to hammer home the point regarding the entire set of stereotypical observations, the interviewer made a further generalization about the physical attributes of Blacks. This Panel has previously dealt with comments similar to some of the above observations in *CKOI-FM re a segment by Cathy Gauthier on Fun Radio* (CBSC Decision 04/05-1729, September 9, 2005). In that segment, the host spoke the following monologue:

There’s something else I’m a bit ashamed of and that is that I can’t differentiate Asians. You know, I read in a newspaper not long ago that a little Chinese girl had disappeared. I’d like to find her, but I can’t because I don’t know what the difference is between, um, you know, between a Chinese, a Japanese, a Korean, a Thai. I don’t know; it’s all the same to me. So, I don’t take any chances when I see an Asian on the street that looks like, that is only so tall, I just yell “Kim! Your mother is looking for you!” [laughter from the hosts]. “Your modder looking for you! [pseudo-Asian onomatopoeias]” [laughter from the hosts]. There are many Asians in my neighbourhood, and I know why they’re small. It’s because they have no room to grow. There’s like thirteen of them in a studio apartment;

it's ridiculous. Four of them have to go out on the balcony just so they can open the fridge door. It's pretty bad. Those Asians, I don't want to take issue with them, but I think they're taking over the world.

The majority of this Panel found the comments in violation of Clause 2 of the *CAB Code of Ethics*. The position was explained in the following terms:

In the matter at hand, the minority considers that the co-host was mocking her own inadequacy, rather than that of the targeted minority. The majority, on the other hand, find the co-host's refuge in her own shame that she cannot tell Asians apart the springboard for *her* humour at *their* expense. Had she just left that line about her own inability to distinguish among Chinese, Japanese, Koreans and Thais, that position might have been credible, albeit insulting to Asians, who *do* understand and take pride in their racial, ethnic and national heritages. She was, however, ready to add injury to insult. Putting on a pseudo-Asian accent to simulate their inexperience with both English and French, she mocked them on that same collective basis, accompanied by howls of laughter from her co-hosts. She then stereotypically diminished their physical stature, packed them into small apartments and then hooted at their inability to even open the refrigerator door without making room by having some of them step out on the balcony. The co-hosts then pushed the matter further by attributing to all Asians an inevitable consumption of Canada's territory from Quebec to Vancouver as the result of, again stereotypically, the population explosion associated with *that* community, as the co-host sees all Asians. She capped the comment off with a renamed country she called, duly accented, "Lakanadai". The humour in the routine was not, in the view of the Panel majority, trivial or harmless. Unduly discriminatory comments may take many forms. These include derision, stereotyping and mockery, which were all present.

In *CKTF-FM re comments made on Les méchants matins du monde* (CBSC Decision 00/01-0705, April 5, 2002), which was based on the preposterous notion of "hunting" Hindus, one of the hosts observed how to succeed in trapping them.

[translation]

A month before, you put your curry blocks around your blind [the hosts laugh]. Then I use the Hindu snare which I bait with a stolen VCR or ugly clothing [the hosts laugh]. Preferably brown. [...] The more fearless will surely risk getting near the Hindus by wearing a fake turban on their heads and smelling their rears to appear to be one of them.

The foregoing comments of course constituted a breach of the Human Rights Clause. While at the time of the *Fun Radio* and *Les méchants matins du monde* decisions, the *Equitable Portrayal Code* was not in force, it now is and its terms anticipate the form of negative portrayal present in those broadcasts and in the *Bye Bye* broadcast. It is the view of the Panel that the challenged content in the above examples is all of simplistic, belittling, hurtful and prejudicial, and constitutes unduly negative stereotypical content, contrary to Clause 4 of the Code, as well as unduly discriminatory content in breach of Clause 2 of that Code.

The broadcast continued its targeting of Blacks at other moments in the program; it found additional comments that fell into the same category as those cited immediately above. In the Stephen Harper-Michaëlle Jean skit, for example, the Governor-General



was identified as a housekeeper, and in the Céline Dion skit, the pre-eminent Nelson Mandela was equated with a gardener. While the Panel recognizes that the attribution to the Prime Minister of the statement that he [translation] “always preferred Blacks when they were in other countries” could be mocking *his* immigration policies, it is, in the view of the Panel, equally probable that it is merely another component of the humour at the expense of Blacks that is endemic to the entire show. It finds these comments in breach of Clauses 2 and 4 of the Code.

Abusive Comment under the *Television Broadcasting Regulations, 1987*

The CRTC has asked the CBSC, via its Panel process, to also consider compliance issues concerning *Bye Bye 2008* under the *Broadcasting Act* and the *Television Broadcasting Regulations*. The Quebec Regional Panel considers that its conclusions regarding the offending items it has identified above would also have the effect of amounting to a breach of Section 5(1)(b) of the *Television Regulations*. It is the view of the Panel that the comments, when considered cumulatively, as they must be in light of their thematic reappearance throughout the program, fail the CRTC’s three-pronged test: 1. The comments are abusive; 2. The abusive comments, when taken in context, tend or are likely to expose an individual or a group of individuals to contempt; and 3. The abusive comments are based on race and/or colour.

The Panel does find that the abusive comments are likely to expose Blacks to contempt and/or equivalent sentiments of scorn, belittling and disrespect. Insofar as the issue of context is concerned, the Panel understands that the intended humorous context of *Bye Bye* is not the same as the more serious context of the morning public affairs program identified by the CRTC in *Complaint concerning the broadcasting of abusive comments on Bonjour Montréal, a program on Montréal radio station CKAC*, Broadcasting Decision CRTC 2005-258 (23 June 2005). The Panel does not, however, consider that the context of *Bye Bye* removes the *fundamental* standards from the broadcaster’s toolbox. They remain every bit as applicable. Audience expectation may be laughs, but it is not abusive comment. The broadcaster is not shielded from the application of Section 5(1)(b) on this account. The Commission’s justification for this position is found in paragraph 17 of that decision:

The purpose of section 3(b) of the [Radio] Regulations on abusive comments [the equivalent of Section 5(1)(b) of the Television Regulations] is to prevent the very real harm that may be caused by prejudicial comments that are contrary to the objectives of the Broadcasting Policy for Canada and that are likely to expose a group to hatred or contempt, potentially causing serious psychological and social problems for the members of the group against which they are directed. The derision, hostility and violence encouraged by such comments may severely affect the self-esteem, human dignity and social acceptance of the members of the group. This prejudice undermines the equal rights of the affected members—rights that the programming of the Canadian broadcasting system should respect and reflect in accordance with the Broadcasting Policy for Canada. As well as preventing prejudice against the persons referred to in such comments, the provision of the Regulations that prohibits abusive comments is intended

to guarantee that all Canadians see themselves reflected in, and respected by, Canadian attitudes and values. The dissemination of comments that incite hatred and contempt also undermines the social and cultural fabric of Canada, which the Canadian broadcasting system must safeguard, enrich and strengthen.

That decision was followed by another CRTC decision dealing with comments by Doc Mailloux, this time on SRC, *Complaints concerning abusive comments broadcast by Société Radio-Canada on the 25 September 2005 episode of the program Tout le monde en parle*, Broadcasting Decision CRTC 2006-565 (28 September 2006). Despite the fact that that broadcast was a *variety* program, the SRC was found in breach of Section 5(1)(b) of the Regulations for

suggesting that black people (and in this case Aboriginal people as well) are less intelligent and, by that fact alone, that they are less valuable to society. The broadcast of such comments made it likely that black people and Aboriginal people would be looked down on and exposed to contempt, based on their race.

In light of the foregoing, it is the view of the Quebec Panel that the cumulative portrayal of Blacks in *Bye Bye 2008* is in violation of Section 5(1)(b) of the *Television Broadcasting Regulations, 1987*.

#### The Use of the Word “Nègre”

The foregoing being said, the Panel was also called upon to deal with several instances of the use of the word “nègre” during the show. Numerous Francophone complainants found the word pejorative, hence unacceptable. The Panel believes that those complainants, who described the word as “the n-word”, were assimilating “nègre” to the English epithet “nigger” (commonly rendered in Anglophone broadcasting anywhere in the world as the “n-word”). The question for the Panel is whether they are equivalent, whether, as proscribed by Clause 9, broadcasters *must* avoid the use of the word as “derogatory or inappropriate language or terminology in references to individuals or groups based on race [or] colour.”

In the English-language context, the globalization of communications, the universality of the Internet, and the influence of the language, particularly American English, has brought the n-word regrettable renown. With its roots in the tragic racial history of 19<sup>th</sup> century America, the n-word has become utterly unwelcome on Canadian Anglophone airwaves. While the Panel does not believe that the French word “nègre” has attained the same detestable state as its English counterpart, it considers that it is on the cusp of unacceptability. Like the English word “Negro”, of which “nègre” is the technical lexicographical equivalent, it has a legitimate anthropological use. In measuring any specific challenged usage, much must, of course, depend on tone and contextual considerations. Given the tone and theme of much of *Bye Bye 2008*, the Panel doubts that the term has been used for thoughtful, academic or even respectful purposes. While “nègre” may not yet have the full pejorative impact of the n-word in English

Canada, the Panel believes that it is tentatively headed in that direction. It is a prime example of what the *Equitable Portrayal Code's* codifiers anticipated in Clause 9(b), which reads:

It is understood that language and terminology evolve over time. Some language and terminology may be inappropriate when used with respect to identifiable groups on the basis of their race, national or ethnic origin, colour, religion, age, gender, sexual orientation, marital status or physical or mental disability. Broadcasters shall remain vigilant with respect to the evolving appropriateness or inappropriateness of particular words and phrases, keeping in mind prevailing community standards.

The Panel believes that the French word “nègre” ought to be used with caution on Francophone Canadian airwaves; those who do not do so make that choice at some risk. It is not, however, prepared to conclude that the use of “nègre” in *Bye Bye 2008* has gone over the edge. It finds no breach of any of Clauses 2, 3 or 9 of the *Equitable Portrayal Code* on this occasion.

#### The SRC Explanation of February 5/6

In its letter of February 5/6 to each complainant, SRC sought to explain and justify its humour in *Bye Bye 2008*, indicating that it

was intended to condemn evils like racism, intolerance and violence through the use of irony. We acknowledge that some of the show's twenty-odd skits and tributes to 2008 shocked or offended certain viewers. But those skits were intended simply to caricature – and in some cases even ridicule – a number of celebrities who were in the news that year.

In this attempt, SRC has, in the view of the Panel, failed at least in part. While the show may have succeeded in parodying the on-screen character, some of the comments simply went too far in terms of Canadian broadcast standards. Those cited above are reminiscent of those of an Ottawa talk show host commenting on the Government's decision to close down the Somalia Commission, adjudicated in *CFRA-AM re The Lowell Green Show (“Somalia Commission Report”)* (CBSC Decision 96/97-0238, February 20, 1998). The host's challenged words:

All this fuss over a couple of Somalis. Couple of wogs. Come on, give us a break here. Couple of flip flops. Give us a break; nonsense. Let's get on with something that's really important in this country, okay? Do you agree with me? Far too much concern over a couple of Somalis?

The station's News Director argued that the host had an excellent track record in dealing with important public issues and that he had simply been using rhetorical devices to condemn the Federal Government decision to end the inquiry. The Ontario Panel disagreed, acknowledging that, while it

considers that the rhetorical tools of sarcasm, parody, facetiousness, irony, hyperbole and the like may be an effective means of expressing an editorial perspective, the News

Director's argument regarding the use of these devices does not either render the user impervious to any claim that the host has, in a particular instance, overstepped the bounds of Canada's broadcast standards.

More recently, in *CKNW-AM re episodes of Bruce Allen's Reality Check and the Christy Clark Show* (CBSC Decision 07/08-0127 & -0469, November 27, 2007), the editorialist Bruce Allen claimed the freedom to express his opinions, on the one hand, and argued that his statements had been misunderstood, on the other. Actually, he said, he was *against* the immigrant-bashing that his editorial seemed to support in some respects. The British Columbia Panel chose

to dispel the sense of absolute freedom conveyed by Allen and to make it abundantly clear that there *are* limitations to what can be said on Canadian airwaves, *even in the context of an opinion* expressed by an editorialist. An opinion is not a blank cheque. It is not the equivalent of the Monopoly game "Get out of Jail Free" card.

While, in the end, the Panel split on the assessment of Bruce Allen's words, they were in agreement regarding the source of the problem, namely, Allen himself.

Bruce Allen's observations remind the Panel of the old story of the mother watching her son in a military parade who exclaims "Look, everyone's out of step but my Johnny." With the exception of a brief instant, when he provided his maximum concession, "at worst, the wrong choice of words," Allen seems to have blamed anyone and everyone but himself for the furore that arose. The Panel does not share his view of where responsibility lies. If listeners did not take away what Allen, after the fact, asserts they ought to have, it is not because *they* have mis-heard or mis-read; it has solely to do with what *he wrote and said*. Had he skilfully articulated the position he subsequently said he meant *in the first place*, this public controversy might have been avoided. He did not do so. He did not leave the sense in his *first* commentary that he in any way disagreed with the examples of Government rulings he cited. In that respect, he was the author of his own misfortune. The misunderstanding results primarily from *his* words, not from the public's absorption of them.

The Quebec Panel finds the SRC explanation of its *intention* similar to the above cases. Its problem arose from *its* broadcast content choices. If SRC had intended to condemn the evils identified in its letter, it ought to have done so more adroitly, more cleverly, with a finer touch and a tighter focus. SRC ought to have anticipated the fall-out that ensued. If only a pellet had been needed, a howitzer was not the appropriate modality.

### **Comments about English Canadians**

There were complainants who were troubled by the comments made in another Jean-François Mercier rant about English Canadians. The offending remarks were actually tied closely to those made about the Prime Minister, which are dealt with below. For the purposes of this section, the two groups of observations must, of course, be severed. Those relevant here include accusations that English Canadians are [translations] "inbreds", whose wives are "dried-up old prunes", whose cities are "lame", whose bars

close at four in the afternoon, and whose girls “won’t sleep with you before marriage ... Or even after for that matter.” The Quebec Regional Panel acknowledges that the talk is trashy, crude and in bad taste. But, carefully analyzed, the worst that could be said of Mercier’s insults is that they make English Canadians out to be basically boring and dull. No sex. No drink. No good times. Impliedly “not like *us*.”

The Panel admits that the one particularly negative term is “inbreds”, but it views that tossed-off accusation as unrealistic and unrelated in any substantive way to any customarily recognized traits. And it is ugly references to publicly perceived stereotypical characteristics that are, in some respects, the most serious problem. Foolish, tasteless comments that lure no-one toward truth-in-accusation are like water off a duck’s back. They are, by the yardstick of an adjudicating Panel, meaningless and far from abusive (which might be the case even if the speaker had intended them to be abusive). That is the Panel’s perception of the comments made about English Canadians in *Bye Bye 2008*, some crude, some not, but all harmless in terms of Clause 2 or 4. There is no breach here.

### **Comments about South Asian and Canadian Indians**

There were comments made about Indians of both South Asian and North American origin, the latter being more commonly and respectfully described as First Nations peoples. Those referring to the deaths resulting from the November 2008 terrorist attack in Mumbai led to the Jean-François Mercier comment, [translation] “I understand why, for a while now, it takes them a long time to respond at Bell Client Services.” The Panel finds nothing about this comment that is even moderately discriminatory about South Asian Indians. It says more about Canadian corporate outsourcing practices and is, in terms of the Human Rights Clause, utterly benign.

As to the comment regarding First Nations peoples, the Panel recognizes that the Jean-François Mercier remark [translation] “Then the Indians will be sniffing coke and Tony Conte will be dealing gas” plays on a series of situations contrary to fact. The first relates to the hypothetical circumstance of which Mercier “dreamt”, namely, that the price of gas would be so high that traffic would fairly fly across the Champlain Bridge (since only the financially well-off could then afford gasoline). The third is that Tony Conte would be dealing gas (rather than cocaine, the offence for which he had been charged in October 2008). The second is that “Indians” would be sniffing coke, rather than gas, which is a serious problem affecting the young in many Aboriginal communities. The Panel acknowledges the unflattering generalization but does not find that, as an isolated comment, it rises to the level of abusive or unduly discriminatory comment, necessary to trigger the sanction of Clause 2, or to the level of unduly negative stereotypical material or comment, necessary to trigger the sanction of Clause

4. That said, the Panel does find the generalization on the cusp of unacceptability. It also considers that the use of the term “Indians” in referring to Canadian First Nations peoples is worth avoiding, even in a humorous context, although not in breach of the Code.

### **Comments about Immigrants and Convenience Store Operators**

It was the reference to Prime Minister Harper’s allegedly negative attitude toward immigrants, legislatively manifested, that led to the conclusion that immigration was (in the creators’ futuristic scenario) curtailed, thus leading to an absence of convenience store (dépanneurs) operators. While here, too, the Panel finds the comment utterly benign, it must add the following two clarifications.

The first is that comments, even those that are not benign or are uncharitable, or even, within limits, negative, will not fall afoul of either Clause 2 or 4 in the event that they are not focused on at least *one* of the identifiable groups listed in the Clauses. Broadly negative comments targeting immigrants as a group are simply not the substance, or within the protective ambit, of those Clauses. This Panel explained the distinction in *CKAC-AM re an episode of Doc Mailloux* (CBSC Decision 03/04-0453, February 10, 2005) in the following terms:

[T]he Panel fully appreciates that Pierre Mailloux holds a strong opinion on the question of immigration and that he is prepared to share it readily and in forceful terms with his listeners. It also acknowledges that, as unpleasant as the host’s attitudes may be to some members of various immigrant communities (as well as the many more generous and receptive Quebeckers and Canadians), by virtue of the principle of freedom of expression, he is entitled to speak against the prospect of wide-ranging immigration. He is entitled to be xenophobic (that he denies that he appears disingenuous to the Panel) and to favour the fullest form of assimilation of immigrants into Quebec society. He is entitled to prefer that they leave their religious and cultural traditions, practices and vestments in their country. He is even entitled, within limits, to be ungenerous vis-à-vis foreigners. As an example, “If you flee your country because it doesn’t make sense, then don’t bring those senseless things with you” (translation). The implication is that someone leaving a country is doing so because that nation is not of interest and that, in such circumstances, a person *should not* bring along anything associated with the former country because nothing associated with it *could* be of interest. It is a black-and-white, narrowly xenophobic approach to immigration, denying the prospect of *any* benefit that could be accrued by Quebec and Canadian society from the richness of extra-national cultures.

When, however, he holds identifiable groups up to ridicule and disrespect by making abusive or unduly discriminatory comments, he crosses the line of entitlement and loses the benefit of the shield of free expression. [...] The bottom line is that the Panel considers that the host is entitled to espouse his chauvinistic intolerance until such time as his disrespect leaks into individual races and nationalities [which it did on that occasion].

The B.C. Regional Panel concluded similarly in *CKNW-AM re episodes of Bruce Allen's Reality Check and the Christy Clark Show* (CBSC Decision 07/08-0127 & -0469, November 27, 2007). In that decision, the Panel was called upon to assess a commentary on such issues as Sikh religious headgear and passport photographs; the predominance of the names stated to be Singh and Khan; burka-covered Muslim women voting; turban-wearing Mounties; and the conflict between turbans and helmets for motorcycle riders, which were "all issues of current, or recent, public discussion, and, even if controversial, absolutely fair to raise and discuss." It acknowledged that "[w]hile most of the examples appear to be Sikh community focussed, they [we]re not all of that nature."

The Panel concludes, therefore, that the identification of the issues noted in this paragraph is neither unduly discriminatory nor tied specifically to *an* identifiable group. In such circumstances, the Panel cannot, and does not, conclude that the challenged *Reality Check* is in breach of the Human Rights Clause of the *CAB Code of Ethics*.

The Quebec Panel considers that the *Bye Bye* comments made about immigrants in general are not about any of the identified groups in Clause 2 and that Clause would not find its application here, even if the comments had not been benign.

The second clarification is that the comments in *Bye Bye* were made about a profession or occupation and these are not among the identifiable groups protected by Clause 2. The B.C. Panel explained this point in the following terms in *CKLZ-FM re Announcer Comments* (CBSC Decision 94/95-0113, December 18, 1996):

This is, however, the first occasion on which a listener has complained of language used with respect to an *occupation*. The only previous circumstance which has led the CBSC to broaden the interpretation of "matters of race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex, marital status or physical or mental handicap" arose in *CHQR-AM re Forbes and Friends* (CBSC Decision 92/93-0187, August 8, 1994), in which the Prairie Regional Council ruled [that sexual orientation could be included]. It is not the view of the B.C. Regional Council that it would be possible by definition to extend "race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex, marital status or physical or mental handicap" to include occupation or profession. Such a change, were one merited, would require the intervention of the codifiers.

In *CJKR-FM re Announcer Comments* (CBSC Decision 99/00-0130, May 5, 2000), the Prairie Panel

note[d] that there is no protection granted under the human rights provision of the Code for a *profession or an occupation* and being a Chinese restaurateur, or any other type of business person of any other ethnic origin, will not entitle one to protection.

The Quebec Panel agrees that the occupation of convenience store operator is not protected under either of Clauses 2 or 4.

For all of the foregoing reasons, the comments regarding immigrant convenience store operators do not violate either Clause 2 or Clause 4 of the *Equitable Portrayal Code*.

## The Representation of Women

As mentioned above, one complainant was concerned that the representation of Julie Couillard was “sexist”. To resolve this issue, the Panel relied on Clause 8 of the *Equitable Portrayal Code*, which is the only clause from the *CAB Sex-Role Portrayal Code* that was retained in the new Code. That Clause required broadcasters to refrain from airing content that exploits women (as well as men and children, an aspect of the Clause which is not relevant here).

In the interpretation of this Clause in previous decisions, the CBSC has explained that particular female characters can be portrayed as flirtatious, sexually-available or even promiscuous, without violating that provision. In addition, women can be depicted in revealing clothing. For example, in *CITY-TV re Beavis and Butt-head* (CBSC Decision 93/94-0074, June 22, 1994), the two title characters of the animated program were discussing the female characters of the teen dramatic program *Beverly Hills 90210*. One of the plot devices of the series at the time was the contrast in sexual mores between the characters Kelly and Donna. Kelly was the more promiscuous of the two, which led Beavis and Butt-head to refer to her as a “slut”. In that case, the Ontario Regional Panel did not consider that the characterization of *one* female fictional character as a “slut” constituted an exploitative depiction of *all* women.

Tone and context can be extremely material in any appreciation of comments made on air. A word or phrase which may be insulting or degrading when used in isolation may, when heard or read in context, may be interpreted otherwise. The Regional Council agreed with CITY-TV that Beavis and Butt-head are “an exaggerated parody of two teenage misfits whose antics take place in a cartoon world.” They are a constant send-up of themselves as much as other programs and aspects of society which they lampoon. They do not seek emulation. They may not, to the standards of many in society, even be in good taste. The question here is only whether their use of the term “slut” is negative or degrading regarding the role of women or an abusive or discriminatory comment based on sex.

The Regional Council did not consider that this short (47 seconds) segment of the *Beavis and Butt-head* show had anything to do with insulting women. It was a comment about a *specific* person in a *specific* program. The word “slut” was not generically applied to women or even to women in the particular program. It did not incite hatred against any group or even against any individual person. It referred to Kelly; it may have meant to describe Kelly; but it would be a gross exaggeration to suggest that it constituted “abusive or discriminatory [...] comment [...] which is based on [...] sex.” Indeed, anyone familiar with the program parodied (*Beverly Hills 90210*) will know that there is a difference between the sexual standards of the two women (Donna and Kelly) to whom reference is made by these crude characters.

At the very beginning of *Bye Bye 2008*, an actress playing Couillard was seen in a bedroom with co-performer Louis Morissette. It was implied that the two had just had a *clandestine* sexual encounter, although “Julie” told Morissette to say hello to his spouse,



Véronique Cloutier, who was hosting *Bye Bye*. Morissette “accidentally” left the script of the variety program with Julie, a gag that played off the fact that the real Julie Couillard had garnered headlines when her boyfriend, Federal Minister of Foreign Affairs Maxime Bernier, had left confidential Government documents at her home. In another sketch, entitled [translation] “Couillard: The Truly True Story”, Couillard was depicted as assertive and manipulative as she attempted to involve Bernier in various schemes, including covering up the murder of a biker ex-boyfriend. In both of the sketches, the actress portraying Couillard was wearing a low-cut brown dress, reminiscent of the one the real Couillard had worn to the Governor-General’s residence when she had accompanied Bernier to his swearing-in ceremony as minister.

While the *Beavis and Butt-head* decision involved the use of a specific word rather than an overall portrayal or imitation, the Quebec Panel reaches the same conclusion with respect to the depiction of a single individual, Julie Couillard. Moreover, since exaggeration is a defining characteristic of parody and satire, it was understandable, indeed entirely expected, that *Bye Bye 2008* would highlight those aspects of Couillard’s behaviour that had received the most media attention in the previous year, and these were not in short supply. Consider the following: the real Julie Couillard had a sordid romantic past which included affiliations with biker gang members; she had made the unconventional choice to wear a cleavage-enhancing dress to a formal function at Rideau Hall; she was accused of dating Bernier simply to further her own interests; and, following the scandal, she wrote a tell-all memoir in which she offered her opinions on Bernier’s vanity and contempt for his constituents. It was not surprising, then, that the *Bye Bye* skit depicted Couillard in figure-flattering clothing and as a wilful woman who used her “feminine wiles” to manipulate Bernier. Put in other terms, Couillard was the “femme fatale” in Bernier’s saga, both in real life and in *Bye Bye 2008*’s satirical version thereof. The Quebec Panel considers that this particular depiction of a specific woman does not constitute exploitation, nor does it make negative generalizations about women in general. Consequently, it does not violate Clause 8 of the *CAB Equitable Portrayal Code*.

### **The Contextual Considerations**

Although this is the first occasion on which the CBSC is called to interpret Clause 10(b) of the *Equitable Portrayal Code*, that provision is itself drawn from the Council’s jurisprudence. The principal decision in this area was *CHOM-FM and CILQ-FM re The Howard Stern Show* (CBSC Decision 97/98-0001+, October 17-18, 1997), in which the Quebec and Ontario Regional Panels jointly concluded that the September 1997 broadcasts of *The Howard Stern Show* contravened the *Code of Ethics* and *Sex-Role Portrayal Code* for its negative comments about identifiable groups. The stations defended the show as satire/comedy and Stern himself argued that he was not the

President of the United States and ought not to be taken seriously. He disparaged those who take the show and his comments seriously by saying:

We're just trying to entertain, okay? This is not – I'm not a head of state. We ought to remind Serge Menard [then Quebec Minister of Justice] that I am not a head of state. Okay? I'm a disc jockey. Mellow out, get a sense of humour. Stupid. It's comedy, not U.S. policy. Okay? I'm not the president yet.

The Panels made the following comments regarding the comedic defence:

The fact that no-one mistakes him for a head of state does not mean that this gives him the entitlement to say whatever comes into his head and out of his mouth. The Regional Councils cannot comment on whether he might have such a privilege in the United States but, in their view, he cannot expect such a free rein in Canada. There are in this country limitations on what a broadcaster is free to air and the use of abusively discriminatory language such as he used on September 2 clearly surpasses the permissible. Even had his comments been understood as comedic by some elements of his audience, they would be excessive by Canadian standards.

That decision was followed by the Ontario Regional Panel in *CFRA-AM re The Lowell Green Show (Somalia Commission Report)* (CBSC Decision 96/97-0238, February 20, 1998). It was the broadcaster's contention that by the use of otherwise insulting ethnic epithets to malign Government policy, not the Somali people, talk show host Lowell Green was "merely being facetious and cynical, characteristics of the host which [...] are well-known to his listeners." Regarding the pertinence of this argument, the Panel disagreed, stating that

the rhetorical tools of sarcasm, parody, facetiousness, irony, hyperbole and the like may be an effective means of expressing an editorial perspective, [but] the use of these devices does not [...] render the user impervious to any claim that the host has, in a particular instance, overstepped the bounds of Canada's broadcast standards.

In *CILQ-FM re The Howard Stern Show* (CBSC Decision 97/98-0487+, February 20, 1998), in dealing with a later complaint, the Ontario Panel further elucidated its earlier position vis-à-vis the comedic defence. It conceded

that the show purports to be comedy. It also acknowledges that there are listeners who view what Stern says as funny, if not hilarious. That, however, is not the point. There are comments which, whether intended or not to be funny, are in breach of the broadcasters' own Codes of conduct. What can be said in one's living room or in the locker room does not automatically become eligible for over-the-air consumption. Sexist, abusive and racist comments, and commentary advocating violence against identifiable groups may well be amusing to some people but, in violating the CAB Codes or the *Radio Regulations, 1986*, they do not pass the test of broadcast acceptability.

The difficulty with the position of those who would excuse comments on the basis of comedic intent is that the extension of the principle to its logical extreme would lead to a conclusion which the Council finds untenable. It would ultimately justify any comment which a host or broadcaster said was intended to be humorous. This could not possibly have been the intention of the creators of the broadcast Codes. Had it been, they would have included an explicit exemption for comedy or humour. They did not.

In *CKVL-AM re the André Arthur and Martin Paquette Show* (CBSC Decision 98/99-1184, February 21, 2000), the hosts of a morning talk show bantered about the murder of a black man by a Hindu which had occurred in Montreal the preceding day. The hosts diminished the significance of the murder by comparing it to a settling of accounts between biker gangs, a type of murder often not viewed as a matter of societal importance since the perpetrator and victim are both seen as acting outside the limits of the law. A listener complained that the comments constituted “a lack of respect for cultural communities and an incitement to racial intolerance that are absolutely unacceptable on the part of CKVL.” This Panel, in finding the hosts’ comments abusive and unduly discriminatory, stated the following regarding the broadcaster’s argument of comedic justification:

In the end, the hosts’ intentions to be funny cannot be relevant. The Council has, after all, rarely, if ever, seen a *purposeful* example of malevolent intention in such cases. Absent some clear intention to the contrary, the Council assumes *good* intention and the desire to make people laugh. Where that result is achieved at the expense of an identifiable group which is being abusively targeted, the comment will be in breach despite the contrary intention of the host.

Clause 10 of the Code makes it clear that “comedic, humorous or satirical intention” may be raised as a defence *provided that* the manifestation of that intention is “light and relatively inoffensive rather than abusive or unduly discriminatory.” In the measure of that quality, the Panel considers that the statement of the Ontario Panel in *CHFI-FM re the Don Daynard Show* (CBSC Decision 94/95-0145, March 26, 1996) is apt. That Panel concluded that the Jewish mother light bulb joke that was the subject of that complaint “poked fun but did not bludgeon. It tickled but was not nasty.” It is clear from the inclusion of the words “rather than” in Clause 10(b), that no quarter was created by the codifiers for abusive or unduly discriminatory content. This contextual consideration is simply a now *codified* recognition of the acceptability of admittedly discriminatory content. That said, Clause 10(b) opens no *new* doors. A finding of “abusive or unduly discriminatory” content will still constitute a breach of the *Equitable Portrayal Code*.

Applying the foregoing principle to *Bye Bye 2008*, the Panel concludes that the finding that the content referring to Blacks described in the above section constituted abusive or unduly discriminatory content in breach of Clauses 2, 4 and 7 of the Code stands.

### **The Violence Code Issues**

These are limited to the sketch related to the family of Patrick Roy; the *CAB Violence Code* is also a COL for SRC.

## The Roy Family Sketch and the *Violence Code*

There are, in a sense, two separate major components of the sketch associated with the family of Patrick and his sons, Jonathan and Frederick, Roy. The first of these parodies the allegedly violent tendencies of the male members of the family, via images of broken doors, intra-family assaults, an assault upon a stranger, and a smashed television set. The second of these emphasizes the violence from the perspective of the wife of Patrick and mother of Jonathan. As a result of the widespread publicity given to the violent tendencies of both the father and the sons, as evidenced in charges and investigation by the ordinary courts, on the one hand, and organized hockey, on the other, the Panel finds no problem in the satirical portrayal by *Bye Bye 2008* of the male family members' violent tendencies.

Where the Panel does have a problem, though, is in what it considers the *excessive* portrayal of the mother as victim. The rule in the *CAB Violence Code* is not only that broadcasters are prohibited from airing programming which sanctions, promotes or glamorizes violence against women, but also that women are not to be depicted as victims of violence *unless the violence is integral to the story being told*. In *CTV re Complex of Fear* (CBSC Decision 94/95-0022, August 18, 1995), it was acknowledged by the Panel "that a film *about* rape does not necessarily *condone* rape." In that case, the televised film in no way glorified the several rapes that were a part of the story of a serial rapist in a residential complex, on the one hand, and, at the same time, it sensitively "depicted the *consequences* of the rape", on the other. Note that, where one scene of violence was unnecessary to *CHCH-TV re the movie Strange Days* (CBSC Decision 98/99-0043 and 0075, February 3, 1999), the Ontario Regional Panel decided that the broadcast breached Article 7 of the *CAB Violence Code*. While that particular scene in *Strange Days* was gruesome in a way that goes well beyond the sketches in the matter at hand, the following principles laid down in the reasoning of the Ontario Panel are pertinent here.

[That scene] in its length and graphic presentation, exceeded [...] what may have been necessary to advance the plot. [...] [I]t is the view of the Council that it could have been edited without sacrificing any artistic integrity, and ought to have been edited in order to be long enough to make its point but not so long as to amount to violence for violence's sake.

In an earlier decision of this Panel, namely, *CKRS-AM re an episode of Champagne pour tout le monde* (CBSC Decision 01/02-0331, April 5, 2002), the host had referred to singer Whitney Houston as a battered woman who [translations] "likes to be beaten", asserting that "a smack in the face is a good thing, eh?" and, undaunted by his co-host's attempt to exit the dialogue, he repeated that "She needs a smack in the face; there are those [women] who need that." This Panel applied the principle established in Article 7 of the *CAB Violence Code* to that broadcast and concluded:

The argument that the host did not intend to say this, or that he was being provocative, engaging or sarcastic, holds no water. There is simply no justification for supporting the idea of wife-beating on the airwaves. In the terms used by the CRTC in its CKVU-TV decision, it is not debatable. Freedom of expression is not a broad enough concept for Canada's private broadcasters to include such dangerous comments. The December 6 dialogue of Louis Champagne clearly constitutes a breach of [...] the *CAB Violence Code* article prohibiting violence against women.

The Panel has no hesitation in applying the principle established by it in the Champagne decision of seven years ago to the matter at hand. Not only did the wife flinch when her husband approached to give her a hug, in anticipation of a slap or punch, not only did she don a hockey helmet in self protection later, but one of the sons was the person to actually punch her during the skit, leaving her with a black eye as a result. There was simply no creative need for the Roy men to beat the mother up and to leave the impression that this element was a constant in their family life. The show's creators may have viewed these actions as a satirical depiction of the Roy men's violent tendencies, but, in the view of the Panel, they went too far. They exaggerated the reality at the level of the victim, as much or more than at the level of the perpetrators. While a single instance may have been historically appropriate to reflect the one occasion when Patrick Roy was investigated for domestic violence, no more examples were required to make the point, particularly when it was the sons who were linked to the additional events. Moreover, given the divorce of Patrick Roy and his wife almost three years before *Bye Bye 2008*, it is difficult for the Panel to assume the relevance of the exacerbated theme of violence against women in the immediately preceding year. The Quebec Panel considers the Roy family skit in violation of Article 7 of the *CAB Violence Code*.

### **The CAB Code of Ethics Issues**

Based on the CRTC decisions cited above, it would appear that the regulator's perspective is that many, perhaps most, perhaps even all, of the private broadcaster standards ought to apply in equal measure to Canada's public broadcasters. Whatever that determination would be, the following is what the CBSC would decide on the basis of the standards it applies.

### **Sketches about Nathalie Simard**

Nathalie Simard was the target of sketches that mocked her apparent inconsistency over the issue of media attention. Having announced her intention to move to the Dominican Republic to avoid the glare of the media, which had highlighted her every move since the revelation of her sexual abuse, Ms. Simard had, of her own volition,

granted numerous interviews to the press. The question for the Panel is whether the parody rose to the level of unfair or improper comment in terms of Clause 6 of the *CAB Code of Ethics*.

This Panel has dealt with complaints challenging broadcast comments about public personalities in several previous decisions. In *CJMF-FM re the program L'heure de vérité avec André Arthur* (CBSC Decision 99/00-0240, August 29, 2000), for example, the host responded with sarcasm to a famous Quebec family's organisation of a holiday fundraiser, adding that the family was marked by [translations] "psychological problems, addiction problems and alcoholism problems." He then went on to describe the family as a "family of crooks". This Panel found a breach of Clause 6 of the *CAB Code of Ethics*. It explained its position as follows:

The inflammatory unjustifiable language of the host is a travesty and the *worst* type of journalistic excess to which talk radio can succumb. It adds absolutely nothing remotely worthwhile to public discourse. It is petty, scurrilous and hateful. It is not full, but empty; not fair, but the most unfair use of a one-way microphone; and not proper, but improper and inappropriate.

In *CHOI-FM re Le monde parallèle de Jeff Fillion* (CBSC Decision 02/03-0115, July 17, 2003), the co-hosts discussed a rival Quebec City broadcaster, referring to him as a [translations] "conceited asshole" "that worthless piece of trash", a "loser", a "piece of vomit", a "shit disturber" and a "tree with rotten roots". Acknowledging that Quebec City had, at the time, a rather "aggressive" style of talk radio, this Panel nonetheless concluded that the foregoing comments exceeded the standard mandated in Clause 6.

Whether in Quebec City or elsewhere, and depending on the style of the individual talk show host, there may be more or less detachment from a point-of-view regarding the issues, and there may be more or less refinement or intellectual content. There should, however, always be overriding elements of civility, in the sense that any commentary must be full, fair and proper. This does not exclude the possibility of expressions of rivalry in referring to other points of view or other stations' hosts. It means, though, that any such comment cannot exceed the foregoing bounds.

In *CKTB-AM re the John Michael Show (Middle East Commentary)* (CBSC Decision 01/02-0651, June 7, 2002), the Ontario Panel made the point that "Skilled practitioners of the [talk radio] art must be deft, not brutal." The Quebec Panel considers that host Fillion was anything but deft. He was crude and offensive. He spouted ugly and generalized epithets, comprehensible only in their flailing nastiness and not because a serious listener might have actually understood what his competitor did, if anything, to merit criticism. Thus, for example, the Quebec Panel finds that "conceited asshole", "that worthless piece of trash", a "loser", a "piece of vomit", a "shit disturber" and a "tree with rotten roots" fall into this category, whereas focussed comments such as the accusation that Tétrault was "a poor communicator" who had lost most of his listeners are fair game.

Fillion demonstrated an utter lack of respect, not only for the competitive host, but also, more important, for the audience he *ought* to serve. The public interest is in no way served by such shallow grandstanding from the safe side of the microphone.

In *CJRC-AM re an interview by Daniel Séguin on L'Outaouais ce matin* (CBSC Decisions 03/04-2082 and 04/05-0023, April 4, 2005), the host was interviewing the owner of CHOI-FM, one of the controversial, and very aggressive, Quebec City radio stations that had itself meted out considerable harsh and excessive comments (see, e.g., the decision cited immediately above). During that interview, there was a rather free-wheeling back-and-forth, cut-and-thrust, in which, among other things, the interviewer asserted:

[translation] I'm very happy that they are shutting you up, that they are finally getting rid of you. [...] I hope the CRTC puts the boots to you and that they will pursue the matter and nail you to the wall.

This Panel “consider[ed] that the bulk of the dialogue between Daniel Séguin and Patrice Demers was substantive and a valid interchange of perspectives on the issues one would have expected to encounter on a CHOI-FM-related discussion.” At one point, it escalated, though, and the interviewer left the high road and attacked with [translations] “I was really looking forward to [...] telling you literally to fuck off” and “And it’s my turn to tell you to fuck off, Mr. Demers, and I do so with pleasure this morning.” Even though this language was not of the descriptive nature of that used in the two previously cited decisions, this Panel “consider[ed] that the use of such aggressive language to insult [M. Séguin’s] invited guest was improper and in breach of Clause 6 of the Code.”

In the matter at hand, the Panel finds that the parodies of Nathalie Simard in no way reflected the nasty, aggressive, even brutal language in the decisions referred to above. In the view of the Panel, the *Bye Bye Simard* satire was deft and manifested a light touch. To apply here language used by the CBSC in another context, it tickled but did not bludgeon. After all, Ms. Simard was a public figure, who had presented her own apparently contradictory positions to an insatiably curious public. And those who sow public seeds are not always able to control the nature of what they reap. The show’s creators took what they found in the public arena and recast it skilfully and fairly. The Panel also recognizes the successful efforts of the producers to carefully avoid *any* reference to the issue of sexual abuse suffered by Ms. Simard. In so doing, they also avoided any possible accusation of conflict of interest with respect to the relationship between her assailant and the creators of *Bye Bye 2008*. That said, the Panel acknowledges their apology to Ms. Simard and their recognition (enunciated in SRC’s letter to the complainants) “of their indirect links with Ms. Simard.” That matter was handled tactfully and with honour. In the view of the Quebec Panel, there was no breach of Clause 6 of the *CAB Code of Ethics*. In the circumstances, the Panel does not consider that the Simard parodies would have amounted to a breach of the “high standard” provision of the *Broadcasting Act*.

That the show’s creators later apologized publicly to Nathalie Simard was a matter entirely separate from the issue of broadcast standards.

## Sketches about Other Persons

There is little to add to the Panel's observations on Nathalie Simard in relation to the segments touching on the other public and political figures targeted in *Bye Bye 2008*. As is the case with satire and parody, persons, objects or events are mocked, sent up, made fun of. The characteristics that are lampooned are, as in the case of a political cartoon in a newspaper, isolated, even taken out of context, and, above all, emphasized, indeed *over-emphasized*, and exaggerated. It can be expected that those who satirize or parody take the normal and render it abnormal, the reasonable and render it unreasonable, the sublime and render it ridiculous. The key to their acceptability from a standards perspective is not their success as wit or humour, since that determination is such a personal matter for the audience, but their fairness or propriety. Is the parody nasty, bitter or hateful? As this Panel put the point in *CKTF-FM re comments made on Les méchants matins du monde* (CBSC Decision 00/01-0705, April 5, 2002), the host and a fictitious frequent caller "demeaned and denigrated the objects of their 'humour'. This was 'grit your teeth', 'cringe in discomfort' mockery; it had no cuteness or levity to offer."

### Entertainers

It is the view of the Panel that the skits relating to Céline Dion, her son and husband, and Denise Bombardier underscored the emotionality of Céline Dion's singing style, the reputedly controlling nature of her husband, the utterly obscuring hairstyle of her son, and the worshipful adoration of interviewer Denise Bombardier's treatment of the star (using terms like [translation] "ecstasy", "I'm orgasming"). The Panel finds that none of these characterizations depart from legitimate parody or satire. Although pointed, as they must be, none was discomfiting in the manner expressed in the previous paragraph.

The Panel concludes similarly regarding the Chantal Lacroix skit, in which the shutting down of her TQS show *90 minutes de bonheur* and her subsequent role as plaintiff in a lawsuit against the former owners of the television station, left her, in the satire, out on the street, without work, the apex of the skit being her roasting of a lamb on a spit in the street ([translation] "Dan! Stay, I've made black sheep barbecue!").

### Politicians and Their Friends

In the view of the Panel, the bar is placed at a different level in the world of political figures. As the Ontario Panel said in the case of the broadcast of a parody song relating to Member of Parliament Jag Bhaduria,



public figures, such as politicians, are often held up to criticism and parody. Indeed, it is the most essential component of the principle of free speech that the fullest criticism of political figures and political positions be permitted in a free society. Provided that the satire or criticism is levelled at political persons on the basis of their actions as public figures *and not on the basis of their national or ethnic origin*, it must be permitted, if not encouraged.

In a sense, the breadth of permissible discussion of political figures follows the breadth of permissible discussion of political issues. In *CHOM-FM and CILQ-FM re the Howard Stern Show* (CBSC Decisions 97/98-0001+ and 0015+, October 17 and 18, 1997), for example, this Panel, in concert with the Ontario Panel,

note[d] the importance of differentiating between insults aimed at identifiable groups and comments related to the political or historical environment in Canada and in France. The breach they find is limited to the comments mentioned in the [...] section [dealing with negative comments *directed at* the French and the French-Canadians]. Those comments relating to the state of radio in Canada, the use of English in Quebec, the value of French culture, Canada as an appendage of the United States, the role of the vanquished French in Vichy France, the issues relating to separatism, and so on, are the host's *opinions* and, unless utterly and irresponsibly uninformed, [...] they are his to espouse.

Those who are democratically elected and espouse the political positions about which comments may be freely made are themselves necessarily exposed to criticism and commentary. They are regularly parodied and even pilloried. In psychological self-defence, they must develop thicker skins than most citizens. They are, except on the floor of the House of Commons, protected by private law remedies against defamation, but their shields against harsh comments are thin. And a wrong step can unleash fusillades of critical and satirical outpourings. As long as the broadcast commentaries or other content are full, fair and proper, that is, not muddied by, for example, malice or other evidence of unfairness, parodies of politicians will not breach Clause 6 of the *CAB Code of Ethics*.

The events surrounding the short-lived career of MP Maxime Bernier as Minister of Foreign Affairs and his girlfriend Julie Couillard were a satirist's dream, involving, as they did, in a political cauldron, beauty, bikers, bombast, and bumbling. The creators of *Bye Bye 2008* took full advantage of all the elements. Their irreverent skits included cartoonish sex on a kitchen table, a dead boyfriend (shot in the head) in the closet, a distracted girlfriend reading forbidden texts during sex, and so on. The Panel finds all of these to have been legitimate fodder for *Bye Bye's* creators, and fairly handled, in terms of Clause 6.

While the circumstances surrounding the coalition formed by the Liberals and NDP, in concert with the Bloc Québécois, did not provide the same type of comedy associated with the Bernier-Couillard affair, the show's producers mined humour from that hard news political story. Not surprisingly, they played on the oft-used phrase describing the parties and their leaders as being "in bed with" each other as their theme, complete with the prop of the bed itself. They made light-hearted fun of NDP leader Jack Layton's use

of the French language with, among other humour, his belief in Stéphane Dion as his “one and only to save the Canadian *fellation*.” The writers also squeezed what humour they could out of the inevitable “who’s on top?” gag accompanying the bedroom scenes. Here, too, the Panel finds irreverence, but only, in the broadcast sense, of the most politically justifiable kind. It finds no breach of Clause 6 on account of this coalition-driven theme.

The humour relating to Prime Minister Harper was not all as light and frothy as the foregoing political examples. It is true that the rather straight-laced image of the Prime Minister was well spoofed by the image of him, fully dressed in a business suit, in a hot tub with the Governor-General in a bikini. The rant by Jean-François Mercier was not as gentle. In it, the Prime Minister was referred to as “an idiot” and a “walking lobotomy”, and there was an implication that he had a *very* conservative perspective on immigration ([translation] “Harper voted in a law that screws all our immigrants”). In this connection, he was depicted in another part of the program as stating that [translation] “I’ve always preferred Blacks when they were in other countries.” The Panel considers that the comments painting him as a *very conservative* individual, particularly in the context of issues relating to immigration and race, relate to political policy and, even if a harsh and exaggerated representation of his views, are fair political comment.

The one observation of the Prime Minister as a [translation] “walking lobotomy” is farther from the justifiable line. It is, on its face, unrelated to policy positions, and it is without question gratuitous and tasteless. In the view of the Panel, it is a vacuous comment that reflects poorly on the writers. Despite that characterization, the Panel does not consider that the comment goes as far as would be required to be in breach of Clause 6. When it measures even such a comment against the fundamental freedom of expression that guides its assessments, the Panel concludes that it falls on the tasteless but protected side of the fine line. It finds no breach of Clause 6 in any of the comments about the Prime Minister.

### The Poor

In another of his commentaries, Jean-François Mercier made some snide comments about the poor. Describing the poor as [translation] “too dense” to know what to do with money, in the event that one chose to give them any, he sarcastically observed that they would only understand “une hypothèque [i.e. a mortgage]” to be the building next door to a “roulathèque [i.e. a roller-skating rink]”. His conclusion: “the poor contract STDs, not mortgages.” In *CJMF-FM re the program L’heure de vérité avec André Arthur* (CBSC Decision 99/00-0240, August 29, 2000), adopting a similar tone,

the host criticised welfare recipients in the province of Quebec, claiming that they “sleep” and “burp their beer” at the end of the month, and that “in ten days’ time, they will be back putting themselves in debt at the expense of their children who won’t get lunch.”

In that decision, this Panel

considered whether the host's comments criticizing welfare recipients could constitute a violation of Clause 6 [...] of the Code. While the Council considers that the aggressive, mocking, arrogant style of the host does no justice to the medium of radio, it is of the view that the comments do not constitute a breach of the clause in question. In such circumstances, the Council is of the opinion that there is no violation and that freedom of speech must prevail.

This Panel concludes that the Mercier comments about the poor are of a similar nature and that its conclusion in the André Arthur decision applies to the matter at hand. It finds no breach of Clause 6 as a result of the broadcast of those comments.

### General Motors

In a rant on the subject of the automobile manufacturers GM and Chrysler, Jean-François Mercier was particularly colourful, essentially accusing the companies of shoddy workmanship. The single complainant who raised this issue wrote that the comments were [translation] "fallacious, untrue and venal." While there are private law recourses to protect against defamatory comments, such remedies have nothing whatsoever to do with the CBSC. With respect to the applicable broadcast standards, the Quebec Panel considers that Mercier was at liberty to express his personal opinion on the quality of automobiles, as he would have been on the subject of television sets, fast food emporia, motion pictures, the rendering of various kinds of consumer services, and so on. While the comments ought to be fair and proper to meet the requirements of Clause 6, they may by definition be *opinions* and reflect bias. The Panel considers that the underlying principles of freedom of expression must hold sway, in the absence of egregiously unfair or improper comments. It cannot speculatively provide examples here, but it is certain that the Jean-François Mercier observations fall *far* short of the level needed to constitute a breach of the Clause 6 standard.

### The January 1 Rebroadcast, the Watershed, and Viewer Advisories

Although logger tapes of the January 1 rebroadcast of *Bye Bye 2008* were not available by the time the CBSC was asked to begin its review of the file, SRC has confirmed to the CBSC "that the program *Bye Bye 2008* rebroadcast Thursday, January 1, 2009 at 8:00 pm was in all respects identical to the program broadcast live on December 31, 2008 at 11:00 pm. In both cases, no viewer advisory was broadcast at the beginning or during the program." Consequently, the principal issue for the Quebec Panel on this occasion is whether any of the late night content was too adult for the earlier 8:00 pm timeframe. In one of the two programs evaluated by this Panel in *Canal D re Festival Juste pour rire and Comicographies Juste pour rire: François Morency* (CBSC Decision 02/03-0142 & -0143, July 17, 2003), it determined that

the sexual references in the biographical episode dealing with the story of comedian François Morency, which included “kissing a guy” and other sexual contact between men, were often brief, veiled or light-hearted and employed doubles entendres or other humorous devices. They were neither graphic nor explicit and did not constitute programming intended exclusively for adults. That episode was, in other words, susceptible of being broadcast in the midday time slot in which it aired.

In *TQS re the movie L’Affaire Thomas Crown (The Thomas Crown Affair)* (CBSC Decision 01/02-0622, December 20, 2002), this Panel considered the television broadcast of that feature film, complete with the more than two minute erotic love-making scene between Pierce Brosnan and Rene Russo, at 8:30 pm, that is to say, prior to the Watershed period (9:00 pm to 6:00 am). Its conclusion was that the broadcast was susceptible of airing before the Watershed. On the basis of those decisions, the Panel considers that the fully-clothed, amusing, but admittedly suggestive, sexual content involving the Bernier-Couillard frolicking, Vincent Lacroix’s prison experience, and the in-bed coalition leaders were suitable pre-Watershed content.

Although the Panel considers that the foregoing content was susceptible of pre-Watershed broadcast, its view is that it is inappropriate for children. In similar circumstances in *Canal D re Festival Juste pour rire and Comicographies Juste pour rire: François Morency* (CBSC Decision 02/03-0142 & -0143, July 17, 2003), this Panel concluded:

While the brief reference to fellatio in the September 15 biographical episode did not relegate it to a post-Watershed broadcast time slot, the Panel does consider that that part of the dialogue is unsuitable for children. [...] Since [the episode] aired in [a] pre-Watershed time [slot], the broadcaster was obligated to include viewer advisories at the start of [the] episode and following every commercial break.

Similarly, in *TQS re the movie L’Affaire Thomas Crown (The Thomas Crown Affair)* (CBSC Decision 01/02-0622, December 20, 2002), the broadcaster assumed that viewer advisories were not required. This Panel disagreed, concluding that the “failure [to include advisories was] in violation of the requirements of the private broadcasters’ codified standards.” It flows from the foregoing that the Panel concludes that the inappropriateness for children of the combination of the sexual content and the occasional coarse language necessitated viewer advisories. The failure to include these constitutes a breach of Clause 11(b) of the *CAB Code of Ethics*.

On the basis of past CRTC decisions, including those cited hereinbelow, the Panel considers that this would also amount to a breach of the high standard provision contained in Section 3(1)(g) of the *Broadcasting Act*. In *Complaint regarding the broadcast of the program “Fric show” by the French-language network of the Canadian Broadcasting Corporation prior to the watershed hour*, Broadcasting Decision CRTC 2007-388 (23 October 2007), for example, although SRC had included the requisite viewer advisories, the CRTC made the following point:

Clause 11 of the Code stipulates that to assist consumers in making their viewing choices, when programming includes mature subject matter or scenes with nudity, sexually explicit material, coarse or offensive language, or other material that may offend viewers, broadcasters shall provide a viewer advisory. These advisories are required for programming containing this type of content that is broadcast in late viewing hours and programming broadcast outside of late viewing hours which contains material not suitable for children.

In *Complaints regarding the broadcast prior to the watershed hour by MuchMusic of Spring Break '08, a promotional spot for that program and an interview aired on Much on Demand*, Broadcasting Decision CRTC 2008-311 (14 November 2008), where the broadcaster had not provided viewer advisories during *Much on Demand*, the CRTC said:

Clause 11 of the *Code of Ethics* stipulates that to assist consumers in making their viewing choices, when programming includes mature subject matter or scenes with nudity, sexually explicit material, coarse or offensive language, or other material that may offend viewers, broadcasters shall provide a viewer advisory. These advisories are required for programming containing this type of content that is broadcast in late viewing hours and programming broadcast outside late viewing hours that contains material not suitable for children.

The *Code of Ethics* is administered by the Canadian Broadcast Standards Council (CBSC) for private broadcasters who are members of the CBSC. Although MuchMusic is not a member of the CBSC, the Commission considers that, given the objectives of the Act, the licensee is required to adhere to the same broadcast standards as the industry as a whole. Canadian viewers are entitled to expect that all broadcasters adhere to current social accountability standards designed to protect the youngest viewers.

[...]

The Commission notes that detailed and explicit portrayal of sexual activity is considered to be material intended for adult audiences, and is therefore subject to scheduling and advisory requirements. Furthermore, explicit descriptions of particular sex acts at times of day when children are likely to be listening have been found to contravene established standards.

In light of the above, the Commission finds that by airing the interview before 9 p.m., and failing to provide viewer advisories before the broadcast, the licensee again failed to meet the Canadian broadcasting policy objective set out in section 3(1)(g) of the Act that programming be of high standard.

## Conclusions

In their decisions, CBSC Panels customarily take the measure of the broadcaster's responsiveness to complainants. In this regard, the Panel does conclude that SRC's responses to the complainants, supplemented by the appendix prepared by its Law Department, were candid, thoughtful, and focussed. The Panel also notes the

intervening public steps taken by the network and the producers and commends the network for its responsiveness to the concerns of the public.

The quality of the broadcaster's responsiveness does not, however, mitigate in any way the CBSC's conclusion regarding the *substance* of the *Bye Bye 2008* program, which was that: the comments about Blacks in the December 31, 2008 11:00 pm broadcast breached Clauses 2, 3, 4 and 7 of the *Equitable Portrayal Code*, and violated Section 5(1)(b) of the *Television Broadcasting Regulations, 1987*; and the violence against women in the Roy family skit breached Article 7.1 of the *CAB Violence Code*. In addition to the foregoing breaches, which applied to the unmodified January 1, 2009 8:00 pm rebroadcast of the show, the CBSC also concludes that the rebroadcast breached Clause 11 of the *CAB Code of Ethics* because it did not include viewer advisories. Finally, it concludes that, based on prior CRTC broadcasting decisions, the breach of Clause 11 would constitute a violation of the high standard provision in Section 3(1)(g) of the *Broadcasting Act*.

As a general practice, in the event of an adverse finding, the CBSC Panel establishes the terms of an announcement that the broadcaster must make. Given that the Quebec Regional Panel has rendered this decision, or report, at the request of the CRTC, rather than as the result of the membership of SRC in the CBSC, there can be no requirement imposed by the CBSC on the broadcaster. Any consequence, in the event of an adverse finding by the CRTC, will be defined by the regulator pursuant to its own decision on these complaints.

*This decision is a public document upon its release by the Canadian Broadcast Standards Council.*

---

## ANNEXE A

### Décision du CCNR 08/09-0620+ SRC concernant *Bye Bye 2008*

---

#### La Lettre du CRTC du 3 février 2009

Monsieur Cohen,

Le Conseil a reçu plusieurs plaintes relativement à la diffusion par la Société Radio-Canada (SRC) du *Bye Bye 2008*, le 31 décembre 2008.

Étant donné l'expérience considérable que possède le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) dans le traitement des plaintes liées au contenu de radiodiffusion, le Conseil estime qu'il serait utile, dans le cadre de son processus de détermination, de bénéficier de l'analyse des plaintes effectuée par le CCNR.

Nous prions le CCNR, par le biais de ses procédures par comités dont l'efficacité est reconnue, d'examiner les plaintes à la lumière de la *Loi sur la radiodiffusion*, du *Règlement de 1987 sur la télévision [sic]* et des conditions de licence applicables.

Nous fournirons au CCNR une copie de la bande vidéo de la diffusion, des plaintes et des réponses de la SRC à celles-ci. Il a été prévu que ces réponses seront déposées au plus tard le 6 février 2009.

À la réception de votre rapport, au plus tard le 15 avril 2009, le Conseil en fera une copie que les plaignants et la SRC pourront consulter, afin de leur permettre de fournir leurs commentaires. Par la suite, le Conseil rendra une décision relativement aux plaintes.

Je tiens à vous remercier, ainsi que le CCNR, pour avoir accepté d'effectuer cet examen pour le Conseil.

Sincèrement,

Konrad von Finckenstein, c.r.

#### The CRTC Letter, February 3, 2009

Dear Mr. Cohen:

The Commission has received a number of complaints with regard to the broadcast by Société Radio-Canada (SRC) of *Bye Bye 2008* on 31 December 2008.

Given the Canadian Broadcasting [sic] Standard Council's (CBSC) considerable experience with complaints about broadcast content, the Commission considers that it would be helpful for its consideration of this matter to have the benefit of the CBSC's examination of the complaints.

We would request that the CBSC, using its well-recognized panel process, examine the complaints in light of the *Broadcasting Act*, the *Television Broadcasting Regulations, 1987*, and applicable conditions of licence.

We will provide to the CBSC a copy of the broadcast tape, complaints and SRC's reply to those complaints. That reply is to be filed with the Commission on 6 February 2009.

Following receipt of your report, on or before 15 April 2009, the Commission will make a copy of the report available to the complainants and to the SRC for their comments following which the Commission will make a decision on the complaints.

I wish to thank you and the CBSC for agreeing to undertake this examination for the Commission.

Sincerely,

Konrad von Finckenstein, Q.C.



---

## ANNEXE B

### Décision du CCNR 08/09-0620+ SRC concernant *Bye Bye 2008*

---

Les plaintes suivantes se rapportant à *Bye Bye 2008* ont été reçues par le CRTC, lequel les a acheminées au CCNR. Conformément à la politique de transparence du CCNR, et étant donné que les plaintes constituent, comme toujours, le fondement de chaque décision, ces plaintes sont reproduites ici comme annexe à la décision rendue par le Comité régional du Québec. Conformément, également, à la politique du CCNR sur la vie privée, ces plaintes ont été remaniées de sorte à éliminer le nom et l'adresse de chaque plaignant. Nous soulignons toutefois qu'étant donné que les plaintes ont été scannées, toutes les erreurs, c.-à-d. les fautes d'orthographe, les accents qui manquent ou qui ont été incorrectement indiqués et les erreurs de grammaire, sont celles qui figuraient dans la version originale de ces plaintes.

#### Plainte n° 1

A qui de droit,

J'ai été offusqué et choqué des propos de mauvais goûts qui ont été émis lors du *Bye Bye 2008* présenté à Radio-Canada. Étant un Québécois d'origine mixte (blanche et noire) qui vit dans l'ouest Canadien (Winnipeg, Mb), j'ai été surpris que des artistes de cette classe, qualité et d'un tel talent tombent dans des panneaux humour si bas! Même le lendemain, RDI n'a pas présenté le sketch intégrale due à son contenu inapproprié. Ce sketch n'a absolument rien apporté au spectacle et n'a fait que dénigrer méchamment un homme qui a accompli de grandes choses et tous les Québécois qui croient en un idéal humain. Ce genre de propos n'ont pas leur place dans un Québec et un Canada moderne et avant-gardiste. Je demande des excuses publiques de la part des artistes impliqués et de Radio-Canada, étant une agence d'état elle a un devoir de représenter les idéaux Québécois et Canadien de respect et d'intelligence.

## **Plainte n° 2**

Le Bye Bye 2008 hier soir s'est abaissé encore. Traiter Barack Obama de nègre est stupide et raciste. Voilà que le monde est finalement fier d'avoir un « leader » qui tentera d'améliorer les choses mais la télévision québécoise s'amuse avec des slogans racistes que seulement les « rednecks » des états du sud apprécieraient.

Bravo Radio-Canada, vous avez encore démontré que vous êtes une organisation de deuxième classe.

### **Plainte n° 3**

Tous connaissent les tribulations de Nathalie Simard suite à son agression par un pédophile à l'âge de 9 ans plusieurs misères et une thérapie continue n'ont pas réglé les dommages et il est triste de voir le gendre de l'abuseur se servir du bye bye pour ridiculiser la victime . Où on s'en va?

#### **Plainte n° 4**

Radio-Canada, December 31st 2008, Bye Bye 2008, between 11 pm - midnight, Denis Levesque parody segment.

Use of the word "negre" and a joke in very poor taste about how Obama will be easier to shoot because he's a black man in a white house.

## Plainte n° 5

Radio Canada  
Bye Bye 2008  
31 décembre 2008  
23.00hrs

A qui de droit;

Le bye bye que j'ai vu est une honte à nos valeurs, à nos victimes, que la fille d'un monstre condamné par notre système juridique puissent ridiculiser la victime de son père à même nos taxes. Elle devrait être poursuivie, Filion est un amateur comparer a ce que j'ai vu au niveau de la médiocrité, de quel droit disposent-il, le plus fort gagne...

Nous n'arrivons pas à nous débarrasser de ses prédateurs, svp ne décourager pas plus les victimes.

Bien à vous;

## **Plainte n° 6**

I was watching Bye Bye 2008 on Radio-Canada last night and was truly disgusted. In a parody of the Denis Levesque Show, they used the word "negre" and made a joke about how Barack Obama would be easier to shoot because he's a black man living in a white house. I found this so reprehensible that I sent the CRTC a complaint and I'm hoping you feel compelled to do the same. Racism has never been funny and never will french quebecers will never change I am also sending a copy of this issue to the OBAMA website so they can deal with the jackass Denis Levesque Show

## **Plainte n° 7**

Plainte concernant le Bye Bye 2008 diffusé le 31 Décembre 2008 a Radio-Canada. À plusieurs reprises, des commentaires racistes ont été diffusés en onde, commentaires contre les noirs ainsi que le peuple chinois qui sont inadmissibles en 2008 à une télévision d'état et dans une société qui se dit multi-culturelle.

## **Plainte n° 8**

Emission de Radio-Canada Le bye bye 2008 , Les propos offencant pour la communauté noire , le racisme , le mot negre utiliser .. ont atteint ma famille et plusieurs gens.



## **Plainte n° 9**

Bye Bye 2008 a Radio-Canada, 1 Janvier 2009.

J'aimerais apporter a votre attention le fait qu'a maintes occasions des propos racistes (envers les noirs) furent faits durant le Bye-Bye 2008. des commentaires a connotation homophobiques furent aussi faites. Durant certaines scenes, on voit une immitation de Patrick Roy qui bat sa femme et on peut entendre une fausse audience rire du fait.

### **Plainte n° 10**

Lors du ByeBye diffuse à la SRC le 31 décembre 2008, j' ai été abasourdi d' entendre à plusieurs reprises le mot négre. En tant que membre d' une communauté culturelle, je trouve inacceptable que l'on dise ce mot dans une émission à grandes antennes. De plus, le mot chintoc a été aussi dit. Une télévision d' état devrait être inclusive et non véhiculer des messages racistes.

## Plainte n° 11

A qui de droit,

Je vous écris à propos de l'émission Bye Bye 2008 sur les ondes de la télévision Radio-Canada à 23h le 31 décembre 2008.

Je veux vous communiquer mon désapprobation de l'humour raciste de l'émission, notamment contre les noirs. Certains diront que c'était de la satire, mais des blagues racistes à répétition (au moins dans 4 sketches dans l'émission), ce n'est pas de la satire, c'est du racisme.

J'admire le talent de Véronique Cloutier et de plusieurs des participants/artistes du Bye Bye. Certains des sketches dans l'émission étaient très drôles. Malheureusement, quelques éclats de rire ne peuvent pas masquer le très mauvais goût des blagues sur les noirs, les immigrants—bref, ceux qui ne sont pas dans la majorité.

Un petit test : si vous étiez membre d'une des communautés minoritaires du Québec, est-ce que vous auriez eu l'impression de faire partie de l'auditoire cible du Bye Bye, d'être inclut comme spectateur ? Selon moi, la réponse est non. Cependant, c'était une émission de la télévision publique qui aurait dû toucher tous les citoyens et tous les téléspectateurs.

Cordialement,

## Plainte n° 12

Plainte pour le Bye Bye 2008

Diffusé à la télévision de Radio-Canada, le 31 décembre 2008 23h00, les insultes commencent vers 23h25

Il y a une différence entre des blagues et des insultes à profusion. Le tout a commencé par Jean-François Mercier: « Les américains font semblant de ne pas être racistes, ils ont fait élire un nègre! » Et ça ce n'est que le début. Je me sens doublement insulté du fait que Radio-Canada accepte la diffusion de ces propos, une chaîne « ouverte » sur la culture...

Complètement déplacé, inapproprié de mauvais goût.

### **Plainte n° 13**

Last night, January 1, 2009, my husband and I were watching a rerun of Bye Bye 2008 on Radio-Canada (Channel 12 on Cogeco cable in Toronto) celebrating New Year's Eve. I believe the program was on at 8pm. During a parody of the Denis Levesque Show, they used the word "negre" and made a joke about how Barack Obama would be easier to shoot because he's a black man living in a white house.

I find this absolutely appalling, disgusting, disrespectful and negligent on the part of Radio-Canada and the producers and writers of Bye Bye 2008. My husband and I now live in Ontario but were raised in Quebec since we were children. We are both bilingual and enjoy watching Radio Canada programs, but want the CRTC to know that these types of remarks are inexcusable even when used in a comedic format.

I highly hope that you follow up on this complaint, as racism in any form is unacceptable.

## Plainte n° 14

On January 1st, at approximately 8pm during a re-run of the new year's eve special "Bye Bye 2008", some French-Canadian comedian made a remark that's nothing short of appalling and intolerable. The comment was referring to Barack Obama "il va etre facile a tuer, c'est un negre dans une maison blanche" (he'll be easy to kill, he's a "n-word" in a white house). Whether it's now or 50 years ago, racism is unacceptable, and this is as racist a remark as can be. There are tasteful ways to use racial humour, but this is certainly not one of them! Being a life-long Montrealer until 2007 and being familiar with separatists' ways I can say that, while it doesn't surprise me in the least coming from separatists (no doubt what this actor is to make a comment like that), it still does not excuse the remark. The separatists in Quebec are constantly fighting to try to display their "culture" and "identity", but remarks like this don't help their cause. And this kind of comment is especially unacceptable given that it's coming from a separatist. The CBC, and CRTC, should be ashamed to have allowed such a comment to air, and hopefully someone with some sense among you will atone for this unbelievable travesty.

Thank you for your time.

## **Plainte n° 15**

Mercredi 31 décembre 2008

Émission spéciale de fin d'année

Commentaires à connotation raciale envers une minorité visible (Noirs) et la minorité linguistique au Québec ...les anglophones

## Plainte n° 16

Bonjour,

J'ai regardé le Bye Bye 2008 à Radio-Canada le 31 décembre 2008 à 23h et j'ai été choquée par le commentaire du comédien Jean-François Mercier sur Stephen Harper (« lobotomie à deux pattes »). J'ai compris ce message comme étant haineux envers le Canada-anglais, et manquant de respect pour les immigrants et francophones hors Québec. Cette opinion inappropriée ne devait pas être diffusée à la télévision d'état. Est-il possible d'éviter de donner carte blanche à des auteurs séparatistes qui utilisent Radio-Canada pour venir contaminer nos salons de leur discours anti-canadien lors de la veille du Jour de l'An? Des vrais humoristes sauront nous faire rire sans ridiculiser ceux qui ne leur ressemblent pas.

Merci,



## Plainte n° 17

Bonjour,

Je m'appelle [F. F.] et sachez bien que je n'ai pas l'habitude de me plaindre, car non seulement j'ai une très grande ouverture d'esprit que je considère parfois même trop permissive, mais j'ai aussi une belle capacité d'adaptation.

Néanmoins, je vous avoue avoir été non seulement froissée, mais je me suis sentie bel et bien dénigrée, insultée et ridiculisée par l'émission du Bye Bye de cette année qui a passé je crois bien à Radio-Canada le 31 décembre 2008.

Pour la première fois, je me suis assise pour me divertir avec cette émission si populaire au Québec et à ma grande surprise, je suis tombée sur le sketch personnifiant Denis Lévesque interviewant Barack Obama. Non seulement ridiculisait-il le président élu américain Obama en insinuant qu'il était noir et par conséquent un voleur me mettait hors de moi. De plus, il expliquait aux téléspectateurs de ne pas avoir crainte, car celui-ci était derrière le téléviseur et ne pouvait donc pas les violenter ou voler leurs biens. D'un autre côté, le personnage de Denis Lévesque s'est mis à insulter les résidents de Montréal-Nord en véhiculant tous les préjugés connus par la société ne faisant que renchérir les idées péjoratives contre la communauté noire de Montréal-Nord.

Vous saurez que je suis moi-même une femme de race noire, diplômée universitaire et gestionnaire au gouvernement fédéral. Mes parents ont travaillé fort pour changer les idées et m'ont inculqué de continuer à s'efforcer de travailler à changer l'image que certaines personnes pouvaient avoir. Il est vrai que pas tous les membres de cette communauté sont aussi fortunés, mais sachez bien que faire des blagues ouvertement racistes et péjoratives à l'égard d'une communauté surtout lorsqu'un décès a enlevé un jeune adolescent à une famille sûrement encore en deuil, me désole et j'irai même jusqu'à dire me répugne. Ce sketch a porté un préjudice évident à la communauté noire.

Je n'arrive pas à comprendre comment Radio-Canada ait pu accepter de passer sur ses ondes un sketch aussi raciste. Avec tout le respect que je devais à Radio-Canada, permettez-moi aujourd'hui de lui tourner le dos.

J'espère bien que le CRTC saura bien donner suite à ma plainte, car je suis certaine qu'elle ait déplu à plusieurs.

Bien à vous,

## Plainte n° 18

Société Radio Canada  
émission Bye Bye 2008  
31 déc 2008  
1 Jan 2009

J'aimerais vous faire part de mon indignation à la suite de la diffusion de l'émission Bye Bye 2008. J'ai été choqué et outré spécialement par les propos de Jean-Francois Mercier qui a démontré une haine gratuite pour le Canada et pour notre Premier Ministre. J'ai vécu en Colombie-Britannique et en Saskatchewan et j'ai été estomaqué d'entendre ces propos grotesques, racistes et agressifs. D'après les auteurs de cette émission, il n'y a que les Québécois qui sont des gens bien, à l'exception des Beaucerons qu'ils ont décrit comme des attardés mentaux.

Cette émission est payée avec nos taxes et Radio-Canada, dont le but est de rassembler les gens de toutes les régions canadiennes, a cautionné cette émission. Imaginez le sentiment des Canadiens des autres provinces qui ont écouté cette émission... dégradante. Je ne comprends pas que Radio-Canada soit une société publique et que la majorité de ses artisans soient séparatistes. Je souhaite que le CRTC sévisse contre Radio-Canada.

Bien à vous

## Plainte n° 19

À Société Radio-Canada  
C.P. 6000, succ. Centre-ville  
Montréal, (Québec) H3C 3A8

L'objet de la plainte concerne l'émission Bye Bye 2008, diffusée le 31 décembre 2008 sur les ondes de Radio-Canada. Des propos racistes et diffamatoires ont été tenus envers les Noirs, avec l'emploi du mot "Nègre" à plusieurs reprises. Également, des sketches "humoristiques" dépeints les Noirs comme voleurs et indignes de confiance. En tant qu'entité publique, Radio-Canada a la responsabilité de propager un message de tolérance qui n'incite d'aucune façon à stigmatiser les minorités ethniques de ses citoyens et citoyennes.

En tant que Québécois, je suis fier de vivre dans un pays démocratique et qui encourage la liberté d'expression. Alors, de par ce droit, j'exprime un profond dégoût envers Radio-Canada, et les producteurs de l'émission Bye Bye 2008. Au nom des Québécois et Québécoises j'exige que Radio-Canada fasse une apologie publique, afin de montrer l'exemple d'une société qui ne tolère aucune forme d'ostracisme.

## **Plainte n° 20**

Bye Bye 2008 Radio Canada .

Je trouve très déplacé de rire de Nathalie Simard, qui a été victime d'abus sexuel de la part de Guy Cloutier. Surtout venant de la part de la fille de l'abuseur.( et de son conjoint ) Elle ne devrais plus avoir le droit de faire de télévision. On ne dois pas faire une vengeance personel sur le dos d'une victime a la télévision.Merci

## **Plainte n° 21**

L'objet de la plainte concerne l'émission Bye Bye 2008, diffusée le 31 décembre 2008 sur les ondes de Radio-Canada. Des propos racistes et diffamatoires ont été tenus envers les Noirs, avec l'emploi du mot "Nègre" à plusieurs reprises. Également, des sketches "humoristiques" dépeints les Noirs comme voleurs et indignes de confiance.

En tant qu'entité publique, Radio-Canada a la responsabilité de propager un message de tolérance qui n'incite d'aucune façon à stigmatiser les minorités ethniques de ses citoyens et citoyennes.

En tant que Québécois, je suis fier de vivre dans un pays démocratique et qui encourage la liberté d'expression. Alors, de par ce droit, j'exprime un profond dégoût envers Radio-Canada, et les producteurs de l'émission Bye Bye 2008. Au nom des Québécois et Québécoises j'exige que Radio-Canada fasse une apologie publique, afin de montrer l'exemple d'une société qui ne tolère aucune forme d'ostracisme.

## Plainte n° 22

Veillez trouver ci-joint le courriel adressé à RADIO CANADA ce jour.

COURRIEL ADRESSÉ A RADIO CANADA  
ombudsman@radio-canada.ca

Bonjour,

Je suis nouvelle immigrante au Québec. Je suis française d'origine Guadeloupéenne, donc NOIRE.

C'est la première fois que je voyais cette émission de fêtes de fin d'année.  
C'est aussi la première fois que j'assiste à une émission aussi diffamatoire que raciste pour célébrer la fin d'année.

En France, nous avons l'habitude de faire des émissions pleine de joie pour terminer l'année qui s'est déroulée et pour bien commencer l'année qui arrive. C'est notre souhait à tous je pense: commencer avec une humeur positive!!!

Je ne me suis pas sentie bien après votre émission ni les personnes de ma famille qui sont Québécois Pure Laine!!!

Je ne me suis pas réjouie de voir les allusions faites sur des personnes dont les Québécois devraient être fiers, notamment Céline Dion qui a réussi à faire connaître le Québec internationalement, et il y a quelques mois a reçu une distinction très honorifique du Président de la République Française.

Pourquoi vous n'encouragez pas vos artistes, vos sportifs, vos immigrants au lieu de mettre le doigt sur leurs faiblesses?????.

Qui peut se permettre de juger et qui peut affirmer qu'il n'a jamais commis une faute ou une erreur de toute sa vie!!!

Non je ne suis pas d'accord qu'au nom de l'humour on puisse salir l'image de personnes ou de communautés devant des millions de téléspectateurs.

Je trouve cela inacceptable pour un pays qui a autant de valeurs et d'ouverture de laisser une telle image négative!!!

J'espère n'avoir pas été la seule à réagir par écrit, car sans nous les téléspectateurs, les producteurs d'émissions télévisées n'existeraient pas!!!

Ce ne serait pas drôle que des millions de téléspectateurs boycottent vos émissions, alors faites attention à ceux qui vous aident à exister!!!

## Plainte n° 23

radio-canada le 31 decembre 2008 l'émission du  
BYE-BYE 2008 : cette émission a été de la plus basse  
classe que je n'ai jamais vu de ma vie et j'ai 48 ans.  
Vous êtes vraiment irresponsable d'avoir permis ce  
genre de spectacle de petit bourgeois.VOUS ÊTES BANIT  
DE MON SYSTEME DE CABLODIFFUSION J'AI BARRÉ CE POSTE  
DE MON ÉCRAN.vous vous moqué du petit peuple a l'autre bout de la 20 et avec notre  
argent.QUI A APPROUVÉ CE SPECTACLE?C'EST PITOYABLE QUEL BEAU  
PEUPLE,j'espere que des têtes vont tomber.je vais appeler mon député au fédéral IL  
FAUT QUE CA ARRETE.  
DES EXCUSES CA NE SERA JAMAIS ASSEZ. J'EN AI PLEIN  
MON CASSE VOUS ÊTES PLUS BAS QUE DU BAS DE GAMME.

## **Plainte n° 24**

Cette plainte fait suite a l'émission Bye bye 2008 présentée a Radio Canada le 31 décembre dernier. Je trouve inacceptable que cette société d'état fasse la promotion du racisme envers les noirs. Je demande des excuses pour les propos tenus lors de cette émission, le communiqué émis par les auteurs assumant leur texte est d'autant plus insultant.



## Plainte n° 25

ASSEZ C'EST ASSEZ! blagues racistes lors du bye bye 2008 (negre negre negre) une sanction financiers devrait etre imposer.

et il se demande pourquoi la vérité est que les noirs detestent les blancs avec une passion? Je suis un jeune noir étudiant à l'université et animateur de radio... je peux confirmer qu'il est pratiquement impossible pour moi de progresser dans le milieu c'est un cercle DE BLANCS fermer qui refuse nimporte qui de différent ou dailleurs malgré le fait que je suis clairement plus talentueux et mes connaissances sur la culture populaire sont beaucoup plus vaste que NIMPORTE qui dans les bureaux de musiqueplus (mettez moi au défi) ceci pour dire qu'apres tout ce temps, nous navons toujours pas le respect qu'un etre humain mérite. C'est blessant faut etre vraiment ignorant pour croire qu'une race est meilleure qu'une autre. D'un autre coté qui sont les plus talentueux? NOUS qui sont les meilleurs dans les sports? NOUS en musique? NOUS le plus de charisme? NOUS d'influence? NOUS .... bref RIEN NE VOUS APPARTIENS VOUS L'AVEZ VOLER ET EN PLUS VOUS NOUS DÉNIGRÉS POUR VOUS SENTIR MIEUX DANS VOTRE PEAU ?

et il se demande pourquoi la vérité est que les noirs detestent les blancs avec une passion?

## Plainte n° 26

Société Radio-Canada

31 décembre 2008 23h00 à 00:30

Je voudrais me plaindre que des fonds publics aient permis de produire cette émission où on retrouvait des propos diffamatoires, racistes et déplacés ( ex : propos sur les noirs, les canadiens anglais, Nathalie Simard, Patrick Roy, René-Charles Angéllil...).

Merci

## Plainte n° 27

bonjour je veut formuler une plainte a radio canada

pour leur bey bey 2008

bonjour je suis monsieur [M. G.] de Vancouver

j' ait écouter bye bye 2008 je suis très déçu des dirigent qui a passer sa en onde

sa n'était même pas drôle, et je ne parlera même pas de ses blague a caractère raciste

ps sa ne devrait pa avoir le droit de passer en onde

## Plainte n° 28

Émission Bye-bye 2008, diffusée à la télévision de Radio-Canada le 31 décembre 2008, en rediffusion le 1 janvier 2009.

Je désire porter plainte contre le contenu de cette émission, regardé traditionnellement par une grande partie de la population québécoise, incluant de nombreux enfants.

Les textes et visuels de l'émission présentaient de nombreuses scènes au contenu explicitement sexuel (scène avec Julie Couillard), ouvertement raciste (scènes avec Obama), ou encore incitant à la méprise des canadiens-anglais (plusieurs scènes, incluant celles avec Harper). De plus, bien que ce commentaire soit une probablement plus une question de goût que de réglementation, l'ensemble du contenu était d'une vulgarité et d'une incitation à la violence et au mépris plutôt étonnant. En considérant que l'émission a été diffusée par Radio-Canada, et qu'il s'agit de fonds publics, une plus grande vigilance aurait dû être appliquée. Finalement, je ne connais pas la réglementation pour la protection des victimes de violences d'actes criminels, mais il me semble que l'acharnement sur Nathalie Simard, par la fille de celui qui a agressé Mme Simard enfant, me semble peu au minimum montrer un manque de jugement.

Merci de faire le suivi sur ce dossier afin d'éviter des dérapages aussi peu élégants.

Salutations,

## **Plainte n° 29**

Pourriez-vous condamner radio-canada à ne plus payer ses dirigeants avec l'argent de mes taxes suite à l'émission "bye-bye 2008". Ces gens là sont trop insignifiants/imbéciles pour opérer/gérer une radio d'état grassement payés par mes impôts.

merci et je ne m'attend pas à des actions très concrètes de votre part...

### **Plainte n° 30**

Emission: Bye Bye 2008 à Radio-Canada le 31 décembre 2008 @23h00 et en redifusion le 1 er janvier 2009 @ 20h00. Animé par Véronique Cloutier

Sketch bulletin de nouvelles avec Louis Morissette et Jean-Francois Mercier  
Utilisation du mot nègre par Mr Mercier (enfin un n\*gre à la maison blanche, noir sur blanc, y va etre plus facile a tirer)

Propos racistes et discriminatoire envers les noirs durant la simili entrevue avec Denis Levesque (Y'à un noir a TV, serrez vos sacoches! C tu vrai que vous les noirs vous avez une grosse bizoune?etc ... )

## Plainte n° 31

Bonjour, je voudrais déposer une plainte contre Radio-Canada pour la diffusion du Bye Bye 2008 le 31 décembre à 23:00. J'ai jugé le contenu de cette émission très offensant pour des citoyens de mon pays, le Canada. En effet, un sketch de Louis Morissette et Jean-François Mercier a été très méprisant envers les citoyens Canadiens de langue Anglaise. Ils ont été traités de "consanguins" élisant une "lobotomie à 2 pattes" en parlant du premier Ministre du Canada, Stephen Harper. Je trouve très honteux qu'un chaîne de télévision publique diffuse des sketches aussi méprisant et haineux envers d'autres personnes et envers le Premier Ministre du pays, entraînant dans leur sillage, ceux qui ont votés pour le parti Conservateur. N'ont-ils aucun respect envers cette institution. Il y a des limites à la liberté d'expression. Ceci dit, l'ambiance générale du Bye Bye 2008 était très haineuse. On s'est attaqué personnellement à plusieurs personnalités en les ridiculisant et en faisant de la désinformation sur un ton qui semble pourtant faire consensus chez les artistes de Montréal. Les auteurs et les comédiens ont semblés utiliser leur tribune et leur chance de rejoindre une grande partie de la population pour régler des comptes personnels et promouvoir leurs opinions politiques. Au frais des contribuables. Ce qui ne devrait pas arriver car il s'agit de divertissement. J'ai ressentis une profonde honte de la façon dont mes concitoyens du Canada Anglais ont été dépeins. Des attaques dignes d'une cours d'école qui font la marque de ceux qui n'ont pas de vocabulaire et d'arguments. J'exige de la Société d'état Radio-Canada qu'elle procède à des excuses publiques et qu'elle prenne des moyens pour que des émissions de fin d'années d'une telle pauvreté intellectuelle et contenant autant de haine et de mépris ne se reproduise plus.

## **Plainte n° 32**

Comment Véronique Cloutier as-t-elle pu se moquer impunément de la pauvre victime de son pere Guy Cloutier, Nathalie Simard lors du Bye Bye 2008, présenté le 31 Décembre dernier a la télé de Radio Canada?

On ne pensait plus a cette histoire. Madame Cloutier n'aura certainement pas contribué a aider son pere a se réhabiliter aux yeux du public en posant un tel geste, qu'il ait été irréfléchi ou non!



### **Plainte n° 33**

Je souhaite porter plainte contre le Bye-Bye 2008 diffusé à Radio-Canada le 31 décembre et le 1 janvier. Les propos étaient offensants, racistes et vulgaires.

## Plainte n° 34

La Télévision de Radio Canada  
Sujet: Bye Bye 2008  
Véronique Cloutier & Louis Morissette

Je porte plainte contre le manque de respect envers des personnes tels que: Nathalie Simard qui a été une victime de Guy Cloutier...

Un manque total de jugement et je dois dire que il n'y a pas de quoi rire à ce sujet. Madame Cloutier et Monsieur Morissette devraient s'excuser auprès de la Famille Simard. Je crois que la liberté d'humour et d'expression cesse quand cela peut causer du tort à des personnes.

Cette émission aurait été digne de TQS...

### **Plainte n° 35**

Ceci est une plainte au sujet du Bye Bye 2008. Madame Cloutier était très mal placée pour attaquer Madame Natahalie Simard. Si la famille Cloutier est riche aujourd'hui, c'est un peu pas mal grâce à Nathalie. Donc il aurait été préférable de ne pas faire ce sketch. C'était de très mauvais goût.

## **Plainte n° 36**

My complaint is about the episode of Bye Bye 2008 which aired on Radio Canada on December 31st 2008. During the episode several derogatory comments were made about members of the black community. For example, in a skit about US President Elect Obama, the host said: It is good to have a negro in the Whitehouse; it is easier to shoot when you can see black on white. While I understand the show creators meant this to be funny, I find such comments and jokes totally unacceptable. It is insulting and offensive to even think that anyone could find such comments funny in this day and age. It is equally insulting to know that public funds are supporting Radio-Canada and thereby promoting such hateful and humiliating material.

Sincerely

## Plainte n° 37

Bonjour,

Lors du Bye-Bye 2008 de Radio-Canada, j'ai eu la mauvaise surprise d'être en face d'une télévision d'état qui, sous le couvert de l'humour, a propagé le racisme et l'intolérance!

Sous quel prétexte infâme peut-on permettre de rire ainsi des personnes de race noire ou des canadiens anglais? Comment une télévision qui a pour mandat l'unité du pays peut-elle laisser dire des propos aussi infamants sur des noirs ou des canadiens? Elle aurait supposément laissé «carte blanche» à l'équipe de Véronique Cloutier. Mais la télévision d'état peut-elle ou doit-elle laisser diffuser n'importe quoi sur ses ondes? Où s'arrêtera-t-on dans la violence verbale? Sous le prétexte de l'humour? depuis trop longtemps l'humour cynique et vulgaire est devenu l'apanage de ceux qui n'ont rien à dire, rien à construire, tout à détruire...

Nous étions plusieurs à regarder cette émission. Mais un malaise profond s'est emparé de nous face aux propos tenus sur les personnes de race noire et sur les canadiens anglais.

Je demande qu'un blâme soit porté contre la télévision d'état pour que plus jamais nous ne soyons témoins d'horreurs pareils.

Je travaille en éducation et nous concentrons tous nos efforts afin d'éduquer les jeunes à la tolérance et à l'acceptation. Et que voit-on à la télévision? Quelle déplorable exemple face à des jeunes souvent incapables encore de reconnaître un humour de «second degré», ou devrais-je dire de fond d'égout? J'ai eu honte de cette télévision! Je remercie les membres du CRTC de l'attention que ceux-ci porteront à ma demande!

## Plainte n° 38

Bye Bye 2008

Télévision de Radio-Canada

31 décembre 2008 (rediffusé le 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Je vous écrit pour dénoncer le sketch des "hyper-flatulences" aux dépens de Nathalie Simard.

Ce n'est pas la teneur du propos qui pose problème ici mais bien le lien entre les communicateurs publiques (Véronique Cloutier et Louis Morissette) et madame Simard. Je m'explique : dans une société de droit comme la nôtre, il faut préserver la justice et l'apparence de justice.

Or, l'une des grandes craintes des victimes de viol, c'est de devenir la cible de représailles de la part de la famille du violeur si elles dénoncent celui-ci. Les victimes doivent se croire protégées et à l'abri de tels abus dans notre société. Ça, c'est l'apparence de justice. Cette confiance des victimes leur permet de porter plainte et assure que la justice suive ainsi son cours.

Mais Radio-Canada, en fournissant les moyens financiers et le support technique à Véronique Cloutier et Louis Morissette, a permis à la fille (V. Cloutier) et au gendre (L. Morissette) d'un violeur pédophile condamné (Guy Cloutier) de ridiculiser une des victimes (Nathalie Simard) de cet agresseur sexuel.

Mon propos n'est pas d'analyser les intentions du clan Cloutier lorsqu'il a construit ce sketch. Qu'il s'agisse d'une vengeance ou d'humour mal placé, le résultat est le même l'apparence de justice pour les victimes d'agressions sexuelles n'est pas préservée et elles ont l'impression d'assister à des représailles de la part de puissants communicateurs contre une victime certes incohérente.

De dire que madame Simard s'exposait à devenir sujette des humoristes lorsqu'elle a repris une vie publique surexposée en 2008 est un fait indéniable.

Mais au-delà de cet état, l'apparence de justice prime au-dessus de la liberté d'expression, lorsque cette liberté d'expression se fait violence pour censurer la parole des victimes.

Je vous prie donc d'intervenir afin que Radio-Canada formule des excuses publiques et largement diffusées auprès des victimes, trop nombreuses, qui se sont senties humiliées et baïllonnées par cet humour douteux.

Merci!

### Plainte n° 39

A QUI DE DROIT,  
NOUS SOMMES TRÈS DÉÇU QUE RADIO CANADA AIT PERMIS UNE TELLE  
"MÉDIOCRITÉ " EN PRÉSENTANT LE BYE BYE .  
LE GRAND MANQUE DE RESPECT ET DE DIGNITÉ QUE LA VÉRONIQUE  
CLOUTIER A EU À L'ÉGARD DE NATHALIE SIMARD ALORS QUE SON PROPRE  
PÈRE A VIOLÉ CETTE DERNIÈRE ET BRISÉE LA VIE À CETTE DAME, QUE DIRE  
DE TOUT LE RESTE DE L'ÉMISSION !!! UN SUPER GROS ZÉRO.  
OUI, NOUS ÉTIIONS DES MILLIONS A L'ÉCOUTER CE BYE BYE CAR NOUS  
IGNORIONS LE MANQUE DE RESPECT À VÉRONIQUE CLOUTIER ET LOUIS  
MORISSETTE, POURTANT NOUS PENSIONS AVOIR DU PLAISIR, DU RIRE MAIS  
NON RIEN SAUF LE SEUL MOMENT AGRÉABLE FUT PAR LA PRÉSENCE DE M.  
LOUVAIN ET JE PENSE QU'IL IMPOSE LE RESPECT PAR SA PERSONNE ET ON  
IMAGINE QUE DEVANT LUI , ILS N'ONT PAS "OSÉ " DONC J'AIMERAIS QUE VOUS  
PRENIEZ MA PLAINTÉ EN CONSIDÉRATION ÉTANT DONNÉ QUE FAMILLES,  
AMIES, CONNAISSANCES, RELATIONS DE TRAVAIL DE QUÉBEC, LAC ST-JEAN,  
SAGNENAY ET MONTRÉAL PARTAGE NOTRE AVIS A MOI ET À MON CONJOINT.  
MERCİ DE ME LIRE.  
BIEN À VOUS.

## **Plainte n° 40**

Bonsoir! Je trouve que le Bye Bye de Radio Canada de Louis Morrisette et Véronique Cloutier tellement stupide, je ne comprend pas comment un poste d'état n'a pas la compétence d'évaluer avant de diffuser une émission de cette importance. Comment peut on être si stupide et pouvoir diffuser une émission sans avoir été au courant d'une telle stupidité.



## Plainte n° 41

--- Et ça ose s'appeler "des artistes"... Eh bien, mon oeil!

À QUI DE DROIT ---

J'ai été affreusement déçue par le Bye-Bye 2008, télédiffusé le 31 décembre dernier, à 23 heures. En effet, je crois que cette émission était une véritable insulte à l'intelligence des Québécois -- une claque dans le visage! Comment la Société Radio-Canada ose-t-elle piger à même les fonds publics pour produire une émission aussi offensante et POURRIE? Depuis longtemps déjà, l'émission annuelle du Bye-Bye me déçoit à divers degrés par la simplicité de l'humour qui s'y trouve véhiculé. Mais cette fois-ci, grâce à notre "si talentueuse Véro" et à sa belle clique, l'émission a atteint un niveau de bassesse inégalé -- et possiblement inégalable. C'est la goutte qui a fait déborder le vase! À mon avis, Mme Cloutier, M. Morissette et les personnes qui ont décidé de donner "carte blanche" à ce brillant duo, devraient être simplement être mis à la porte de Radio-Canada illico. En effet, nous sommes nombreux au Québec à penser qu'un nettoyage \*en profondeur\* s'impose à la Maison Radio-Canada!

## **Plainte n° 42**

bye bye 2008. Plainte concernant les propos grossiers de jean-francois mercier

## **Plainte n° 43**

Salutations.

Ceci est une plainte au sujet du Bye Bye a radio-canada,les propos racistes envers les noirs,et aussi ridiculisé une victime de viols par la fille du violeur Guy Cloutier ,et traité le premier ministre du canada de lobotomisé sur deux pattes , honte a Radio-Canada de grace le CRTC faite un ménage dans cette boite pourrie a l'os.

## Plainte n° 44

Radio-Canada

Emission Bye Bye 2008

31 déc. 2008

Propos racistes envers une communauté; dégradants, irrespectueux et grossiers envers une victime d'agressions sexuelles; commentaires peu intelligents, non pertinents, déshonorants notre société québécoise envers la population de l'ouest canadien; globalement, une émission "volant très bas" intellectuellement avec des concepteurs, une animatrice et des participants (Jean-François Mercier) tout droit sortis de la famille Bougon!! Véronique Cloutier ainsi que son "génie " de conjoint se devraient de prendre une pause prolongée pour nous épargner de tels désastres, ils nous feraient une grande faveur! Il m'apparaît incroyable et questionnable que la société d'état a permis de faire cette pitoyable émission d'un niveau intellectuel plus que douteux; espérons que les dirigeants de Radio-Canada apprendront de leur erreur et feront des choix plus judicieux à l'avenir et cessant d'insulter l'intelligence de la population du Québec.

## Plainte n° 45

Une émission d'humour de fin d'année est supposée nous divertir et nous amuser. En tant que canadien, ce n'est pas dans une telle émission ou l'on peut dénigrer les canadiens résidents dans les autres provinces. Également, on devrait pouvoir rire des autres mais pas avec un humour noir tle le dénigrement envers madame Chantal Lacroix qui a perdu de l'argent dans l'aventure TQS et le sketch mentionne que madame Lacroix n'a pas versé son cachet contrairement aux autres artistes. Cette dame a un grand coeur et donnerait volontiers au suivant dans les circonstances.

Des raisons personnelles, aller reconduire un handicapé, ont fait que j'ai raté les premiers 2/3 de l'émission et je ne le regrette pas. Je n'ai pas regardé la reprise le 1 er janvier. Madame Cloutier et les auteurs devraient être suspendus et pénalisés pour leur manque de jugement et pour avoir pondu ce "thrash" au point que le BONNE ANNÉE ROGER a été meilleur.

Bizarre de souhaiter : BONNE ANNÉE 2009, SANTÉ ET PAIX; après avoir mis le feu à nos concitoyens et collègues.

## **Plainte n° 46**

Radio Canada. Bye Bye 2008, 31 décembre, 23h00. Propos haineux, racistes et offensants de Véronique Cloutier, Louis Morissette et Jean-François Mercier à l'égard de Nathalie Simard, la famille Roy, les gens de race noire. Le tout était mesquin et prémédité. Vocabulaire exagérément grossier. Je vous demande d'empêcher ces gens de sévir à nouveau sur notre chaîne de télévision publique. Sous prétexte de l'humour, nous n'avons pas à nous méfier du contenu véhiculé par notre société d'état, notre réseau national financé par nos taxes. Si les gestionnaires ne savent pas modérer, prière d'enlever la licence. Merci.

### **Plainte n° 47**

Une véritable honte que ce Bye Bye à Radio-Canada. Je ne puis accepter que le diffuseur public qu'est Radio-Canada utilise mes taxes pour diffuser ce genre d'émission raciste et vulgaire.

## Plainte n° 48

Je crois que les propos dans votre émission bye bye 2008 sur les noirs sont disproportionnés !!! Vous avez besoin que quelqu'un porte plainte pour prendre action ?? Les mots me manquent pour exprimer mes émotions. C'est dommage parce que le Québec est déjà vu par le reste du Canada comme borné, raciste et xénophobe. Je suis Québécois et fier de l'être mais je me dissocie de ce genre de comportement à caractère haineux qui ne fait que confirmer les dires des autres !! D'ailleurs vous ( la CRTC ) devez des excuses à la communauté noire et à tout le Québec parce que vous avez votre part de responsabilité dans cette bouffonnerie.



## Plainte n° 49

Poste: Radio Canada  
Émission Bye Bye 2008

Raison:

1. Langage raciste tenu lors d'un sketch sur Obama.
2. Propos très injurieux de M. Mercier traitant mes concitoyen canadien de consanguin.

Dans l'ensemble une émission hautement disgracieuse qui porte atteinte à la réputation de certaine personne ayant subit de haut préjudice de la part des proche de certain producteur cela ressemblait à une attaque personnel avec comme but une revanche. (sketches sur Nathalie Simard)

## **Plainte n° 50**

J'aimerais faire une plainte au sujet du ByeBye présenté à Radio-Canada le 31 janvier 2008 en fin de soirée. Cette émission était très vulgaire et j'en suis complètement dégoûté. Je vous invite **FORTEMENT** à imposer des changements pour l'an prochain auprès de Radio-Canada. Il s'agit de la télévision **NATIONALE**, suffit-il de rappeler.

Commentaires vulgaires, racistes, dégradants, inappropriés... Pourtant, les anciens ByeBye ne me dérangeaient pas à ce point. Je dois admettre que celui-ci m'a particulièrement marqué d'une façon plutôt négative.

Merci d'entendre mes commentaires,

## **Plainte n° 51**

L'émission dont je me plaint est le by by 2008 sur la chaîne src. Cette émission n'as pas de raison d'être là c'est honteux de faire une émission aussi niaiseuse, il y a surment d'autres émissions meilleur qui méritent d'être là.

## **Plainte n° 52**

Je n'admets pas que la société Radio-Canada puisse se servir des ondes pour diffuser une émission vulgaire et raciste comme le Bye Bye 2008 diffusé le 31 décembre dernier et reprise le 1er janvier 2009. Je porte une plainte officielle pour diffusion de messages haineux auprès de votre organisme.

## **Plainte n° 53**

Re: Radio Canada "Bye Bye" rebroadcast on January 1, 2009

Our extended family was together on New Year's Day. The "Bye Bye" program came on and we were shocked as a group to hear racist comments referring to Barack Obama's color contrasted with the White House. (Similar comments were made before the election in the US when racists said that the building would have to be called the Black House. To hear the same kind of comments on a Canadian program (particularly one funded by tax dollars) was a huge disappointment to the people in attendance. As well, I am concerned about such comments becoming part of a racist discourse aimed at Quebec or Canada. I would like to see at least an apology issued by the people involved with the broadcast and the network itself. As well, I think that some sort of guidelines should be followed related to what is acceptable as comedy. As far as our family is concerned, Bye Bye crossed the line.

**Plainte n° 54**

Radio-Canada  
émission Bye-Bye 2008  
31 décembre 2008  
23hre

## Plainte n° 55

Je voudrais commenter le visionnement du Bye Bye 2008. Je suis résidente de l'Ontario français depuis près de 45 ans maintenant et j'ai trouvé très déplacé la remarque des gens qui demeurent en Ontario. Je suis fière d'être française ainsi que parfaitement bilingue. Je travaille pour la plus grande part en anglais mais j'utilise mon français le plus souvent possible et j'ai pu garder mon emploi justement parce que je suis française et que le français est primordial pour le poste que j'occupe. Je parle uniquement le français à la maison avec ma famille. Je trouve très déplacé les commentaires sur les non-qubécois qui devront retourner au Québec en rampant! Les scènes de M. Obama, un homme exceptionnel, qui a réussi contre tout, m'ont déçu. Le tout me désole surtout car je vois en tous ces acteurs un potentiel immense. Le bye bye pourrait être un spectacle grandiose qui met en évidence le talent et la créativité de tous ces gens, ces québécois - et québécoises - français qui défendent si farouchement leur patrimoine. Pourquoi devons-nous nous moquer ou encore dégrader les gens aux yeux de tous? De quel droit jugeons-nous les autres dans leurs agissements, surtout ceux qui n'ont aucun droit à une vie privée? Il y a moyen, vous savez, de faire valoir notre opinion de façon comique, sans pour le moins offenser qui que ce soit. Mes parents sont québécois et fière de l'être. Ils sont venus s'établir dans une communauté française de l'Ontario pour des raisons économiques et sont fière de ce qu'ils ont accomplis. Soyez donc fière de qui vous êtes et continuez de développer votre patrimoine mais d'une façon objective. Comme nous, les ontariens français, le faisons dans nos communautés. Il est important pour votre belle province de promouvoir le fait que vous développez un endroit où il fait bon vivre, où tous sont égaux. Je sais parfaitement que vous pouvez faire de bye bye 2009 un succès phénoménal, de chants et de danses, et de sketches de bon goût. Un spectacle que nous, les ontariens français, serons fiers de visionner pour nous aider à accueillir avec beauté l'année 2010.

## **Plainte n° 56**

Et oui, le BYE BYE 2008 fut de très mauvais goût, en tant que Québécoise je fus outrée par une telle émission... plus jamais je regarderai une production de Mme Cloutier et compagnie... vraiment dégradant pour notre nation aux regards des autres. Qui sommes-nous pour faire de telles blagues de mauvais goûts?



**Plainte n° 57**

RADIO CANADA CANAL 2: EMISSION BYE BYE 2008.

TEXTE DÉGRADANT ENVERS LA COMMUNAUTÉ NOIRE.

ATTAQUE DÉLIBÉRÉ ET GRATUITE

## Plainte n° 58

L'émission du Bye Bye 2008 diffusé sur les ondes de la télévision de Radio-canada le 31 décembre 2008.

Je désire ajouter ma voix à celles des personnes qui se sont dit choquées par le contenu du Bye Bye 2008. Les auteurs de l'émission se sont 'amusés' à banaliser la violence envers les femmes en en faisant une farce (dans le sketch sur Patrick Roy et son fils) en plus de tous les autres propos sexistes qui nous ont été servis tout au long de l'émission (notamment en lien avec Julie Couillard). De plus, je trouve qu'il est carrément inadmissible de la part de Véronique Cloutier et des auteurs de l'émission de s'être attaqué à Nathalie Simard. Madame Simard a eu l'immense courage de dénoncer son agresseur sexuel et ne mérite surtout pas de se faire ridiculiser comme l'ont fait les auteurs du Bye Bye. Après toute la violence et l'humiliation qu'elle a subies, je ne vois vraiment pas en quoi il est drôle d'assener un autre coup sur la tête de Nathalie Simard. Cela mériterait effectivement des excuses publiques de la part de madame Cloutier et des auteurs du Bye Bye, comme d'autres personnes l'ont déjà soulevé dans le journal le Devoir (voir le courrier du lecteur, le 03 janvier 2008).

## Plainte n° 59

Radio-Canada: Bye Bye 2008 diffusé le 31 décembre 2008.

L'aspect dérangeant que je désire souligner à propos de cette émission est le fait qu'elle est normalement destinée à un public large. Et ne venez surtout pas me dire qu'à 23 h les enfants sont couchés. Il s'agit de la veille du jour de l'an et c'est un moment qu'on passe en famille. Désolé mais l'argument de l'heure est irrecevable dans ce cas-ci.

Le niveau de vulgarité (langage grossier), les scènes à connotation sexuelle explicite et le ton très "trash" ne convenait tout simplement pas au format habituel de l'émission et à son auditoire cible.

J'aimerais que Radio-Canada demeure plus rassembleuse ou, à tout le moins, qu'on nous prévienne que le contenu ne s'adresse pas à un public de tout âge.

En tant que parent, je veux être avertie à l'avance si le contenu d'une émission présente des éléments néfastes pour l'éducation de mes enfants. Il me semble que c'est mon droit, surtout quand il s'agit d'une société publique qui reçoit de l'argent à même de mes impôts. Il devrait y avoir des balises pour des émissions de ce type et des personnes mises en place pour les faire respecter. Je ne blâme pas les humoristes qui ont écrits les textes mais les responsables qui les ont laissé passer.

Si j'avais le choix, lors de ma prochaine déclaration d'impôt, je soustrairais la partie que je donne à Radio-Canada. Je ne désire plus payer pour une télévision aussi mauvaise.

## **Plainte n° 60**

bye bye 2008 je trouve que le bye bye 2008 a été de fort mauvais gout et que des personnage comme veronique cloutier et son mari devraient etre banni de vos ondes ils font plus de troubles que de bien  
le bye bye 2008 a été un de harcelement, calomnie, et medisance

merci

## **Plainte n° 61**

why should my hard earned tax dollars pay for racism ? I am speaking of the television program called Bye Bye aired on New Years Eve. I am sickened by this .

## **Plainte n° 62**

- Réseau français de la Société Radio-Canada
- Émission "Bye-bye 2008"
- Diffusé le 31 décembre

### **Plainte n° 63**

Je considère que le Bye Bye était rempli de grossièretés, de méchancetés, et de racisme. Certaines personnes étaient aussi attaquées sur le simple fait d'habiter hors du Québec ou de parler une langue autre que le jargon québécois. Cette émission présentée à une grande heure d'écoute n'aurait pas du être visionnée par des enfants. Il aurait dû y avoir des avertissements pour langages vulgaires et violence verbales. Ce ne sont pas le genre de choses que je veux apprendre à mes petits-enfants. Je me contenterai donc à l'avenir de laisser la télé éteinte.

Merci de votre attention

## **Plainte n° 64**

J'ai vraiment trouvé ce Bye Bye dégueulasse. Surtout la parodie sur Nathalie Simard imitée par Véronique Cloutier. Pendant que cette jeune fille jouait avec ses Barbies dans sa tour d'ivoire, Nathalie se faisait "fourrer" par son père. Elle est exactement comme son père: tel père tel fille.

Rien de bon à mon avis



## Plainte n° 65

Ma plainte concerne deux points concernant la même émission, soit le Bye Bye 2008 diffusé à Radio-Canada le 31 décembre 22h et 1er janvier dernier 20h.

Au court de cette émission, plusieurs phrases comportant le mot "nègre" ont été dites par Jean-François Mercier ainsi que par l'imitateur de Lévesque (j'ignore son nom). Je suis consciente que le but de ces blagues était de souligner le caractère raciste attribué d'une part aux américains et d'autre part à M. Lévesque mais je crois que cette nuance ténue n'a pas du tout été perçue, et dans le cas de M. Lévesque, pourrait constituer de la diffamation, (même si je ne l'aime pas particulièrement). Je crois que les humoristes devraient d'abstenir d'utiliser des termes qui ne font que mettre de l'huile sur le feu et contribuer au racisme entre blancs et noirs.

J'aimerais également me plaindre du conflit d'intérêt que présente des blagues portant sur Nathalie Simard, violée et dépossédée de son argent durant des années, rappelons-le, par le père de Véronique Cloutier. On peut également s'interroger sur le caractère particulièrement indécent de plaisanteries cruelle sur une femme ayant vécu ce qu'a vécu me Simard.

## **Plainte n° 66**

Radio Canada bye bye 2008 31 decembre 2008. Je me dois de formuler une plainte pour toute les victimes d actes criminelles d'agresseur sexuel. Madame Veronique Cloutier a totalement manqué de jugement lors du bye bye en ce moquant de la victime de son père Guy Cloutier. Des excuses devrait etre fait. Aucune raison ne justifie de rire d une victime et encore moins venant de Veronique contre Nathalie. Que Radio Canada endosse les propos tenus pas Veronique Cloutier à 1 égard de madame Simard est inacceptable. J'ai meure senti une certaine satisfaction que 1 on pourrais appelé vengeance dans ce cas-ci. Il est vrai que madame Simard a des problemes MAIS qui serait sain totalement sain d'esprit apres avoir traversé ce que madame Simard a vécu.

## **Plainte n° 67**

Je suis indignée de la vulgarité du dernier Bye Bye (2008) de la société d'État qu'est Radio-Canada. Les ondes télé sont du domaine public et ce sont les contribuables canadiens qui défraient les salaires de tous ces petits subventionnés d'État. Depuis trop longtemps une petite bande de "fiers d'être minables" se servent des ondes pour régler leurs comptes. Jose espérer que la Société Radio-Canada saura leur montrer la porte et leur suggérer d'aller régler leurs petits problèmes de digestion ailleurs que dans le salon des gens. Dehors les Cloutier et Morrissette. Vivement que l'on nettoie cette boîte à mauvaises surprises et à ordures qu'est devenue la société d'État.

## Plainte n° 68

Bonjour, je me joins à tout ceux qui ont relevé que l'émission " Bye-Bye-2008 " diffusé sur la chaîne de Radio-Canada dépassait largement la ligne entre l'humour véritable et le fait d'avoir diffusé pendant l'émission des propos à caractères vulgaires, racistes et déplacés. Les propos les pires ont été tenus par l'humoriste ( s'il en est un ), Jean-François Mercier. De plus, l'allusion au président noir à se faire tirer à la maison blanche était dès plus stupide. Ce qui est choquant, c'est que habituellement l'émission est attendue par toute les familles comme un incontournable mais au soir du Bye-Bye-2008, avec mon garçon de 4 ans assis à coté de moi et posant des questions sur les affreuses niaiseries dites, je peux dire que j'ai été mal à l'aise de répondre de ces propos vulgaires tenus pendant l'émission. Remarquez que cette émission est habituellement écoutée par toute les familles dans toutes les maisons quelque soit l'âge. Je crois que R-C ( et ceux qui ont animé l'émission ) ont carrément oublié que l'humour présenté était dirrigé vers des gens très avertis et non pour tous, ce qui selon moi, ce que doit présenter R-C doit l'être pour l'ensemble et non pour un groupe particulier.

## **Plainte n° 69**

Bye Bye 2008 31 Decembre 2008 a Radio Canada.  
<http://www.youtube.com/watch?v=he3MCJhxlQg>

This sketch was a lame attempt at humour, with tired and racially offensive jokes. It's a shame that a national broadcaster such as Radio Canada would allow this garbage to be displayed.

## **Plainte n° 70**

j'ai regarde le bye bye 2008 de Radio canada (quebec)c'est vraiment desolant de voir au quebec en 2009 une telle emission qui sollicite autant de racisme( le video qu'on montre Barack Obama et le journaliste Denis Levesque, c'est vraiment de la pure (Raciste) je ne peux pas croire que la Tele Nationale diffuse de telle emission ... je sais cette plainte ne changeras rien du tout mais en tout cas ça m'a permis de me defouler

## **Plainte n° 71**

Bonjour,

J'espère que la CRTC donnera une leçon exemplaire aux personnes comme Denis Lévesque qui utilisent des propos racistes dans l'émission télévisé Bye Bye 2008. Ce n'est pas parce qu'ils sont populaires et parce qu'ils ont plusieurs années d'expérience qu'ils se permettent de dire n'importe quoi. Toutes les choses ont leur limite !

Merci.

## **Plainte n° 72**

Bye! Bye 2008 présenté à la télévision de Radio-Canada le 31 décembre 2008 à 23 hrs et le 1<sup>er</sup> janvier 2009 à 20 hrs. Au nom de toutes les victimes de pédophilie je porte plainte contre Radio-Canada ainsi que contre Novem pour le sketch sur Nathalie Simard. C'est inconcevable que Véronique CLOUTIER aie fait ça et que Radio-Canada aie entérinée le tout. Quel tort fait à Nathalie Simard ainsi qu'à toutes les victimes de pédophilie. Véronique Cloutier à rit de la victime de son (père) devant des millions de personnes et elle a été payée avec nos taxes pour faire une telle bassesse. Comment doivent se sentir toutes les victimes de pédophiles qui pensaient dénoncer?



### **Plainte n° 73**

bye bye 2008 a radion-canada. Je ne vois pas du tout ce que le sketch sur Nathalie Simard avait de drôle. Ce sketch venant du gendre et de la fille de celui qui à abusé sexuellement, manipulé et violé un enfant durant des années est asser ignoble et malsain. Ca ressemblait sérieusement à un règlement de compte. J'aimerais bien voir si cela arrivait à leurs propres enfants si ils trouveraient ca aussi comique... Décidément radio-canada semble se fermer les yeux sur le contenu en autant que les côte d'écoute sont la... Déplorable de voir ce qu'est devenu l'humour a la télévision! En particulier de radio-canada qui fonctionne avec nos taxe. J'ai 30ans avec un bon sens de l'humour et je me demande qu'elle est le pourcentage des gens qui ont trouvé ca drôle a part la famille cloutier le 31 décembre. Des excuses pour ces propose de la part de radio-canada serait la moindre des choses.

### **Plainte n° 74**

Par la présente, je veux vous faire part de ma frustration, mécontentement et déception au sujet de l'émission du Bye Bye 2008 à Radio-Canada. Cette émission a fait part d'un racisme déconcertant, d'un langage vulgaire et de sketches très déplacés.

Très décevant que Radio-Canada ait choisi la compagnie NOVEM pour le Bye Bye 2008.

## **Plainte n° 75**

**BYE BYE 2008 = DISGUSTING.**

I'm sending an e-mail blast to 15,000 of my e-mail contacts about this taxpayer-funded crap of television company.

**DISGUSTING.**

Ashamed of being born in Quebec. I am glad I left this province to live my life somewhere else.

## **Plainte n° 76**

Bye Bye 2008 - 31 décembre 2008 / société Radio-Canada. J'aimerais par la présente exprimer la honte ressentie lors du bye bye 2008. Ou était le bureau de censure, comment autant de vulgarité et de racisme peuvent être admis... rien de drôle, honteux... particulièrement à Radio-Canada qui existe grâce aux contribuables, c'est inacceptable et je souhaite fortement une enquête, nous sommes une société évoluée qui ne tolère plus l'agressivité et l'ignorance. Nous souhaitons rire quand c'est drôle, et nous apprécions l'humour intelligent...

## Plainte n° 77

Ma plainte concerne les propos véhiculés lors du Bye Bye 2008 à Radio-Canada, lors du passage de Barack Obama. L'animateur a clairement prononcé le mot "nègre", s'est attaqué gratuitement aux noirs de Montréal-Nord ou au nouveau président américain (en affirmant qu'étant noir sur un fond blanc, il serait plus facile à tirer)... Je ne sais pas qu'elle était l'intention des producteurs de diffuser de telles paroles : était-ce de dénoncer ironiquement le racisme via les médias? Or, si c'est le cas, ils se sont montrés plus que maladroits et ont choqué sans contredit tant la communauté noire que d'autres communautés culturelles ou même des québécois. Après les événements de Montréal-nord, une grande frustration était déjà palpable concernant la façon dont les médias ont traité l'image des résidents. La communauté noire est capable de rire d'elle-même et de certaines des réalités auxquelles elle fait face, mais il y a des limites à ne pas franchir. Ce que j'ai vu durant le byebye 2008 était honteux et ne sert pas du tout à rapprocher les communautés mais à entretenir un fossé d'ignorance... Je pourrais rédiger une lettre infinie sur mon mécontentement en regard de cette émission diffusée, mais je m'arrêterai ici en précisant que Radio-Canada se doit de prononcer des excuses publiques et reconnaître qu'elle a dépassé les bornes ...

## Plainte n° 78

Radio Canada  
Bye bye 2008  
31 décembre 2008 23h00

Je désire faire une plainte pour les raison qui suivent:

1-Je trouve inacceptable que Radio Canada ait diffusé des blagues se moquant de la façon dont réagit une victime d'agression sexuelle alors qu'une des productrices de l'émission est la fille de l'agresseur.

2-Je trouve inacceptable les propos suivants tenus par un personnage joué par l'acteur Mercier: «Lâchez pas, ma gang de consanguins du Canada anglais, pis continuez à l'élire, votre lobotomie à deux pattes!» et «Pis toutes vos osties de villes plates où est-ce que toutes les bars ferment à 4h30!». Même en supposant que l'objectif est de ridiculiser ce genre de commentateur, je juge ces propos inacceptables. Je vous suggère d'imaginer la réaction au Québec si ce genre d'humour avait été ciblé le Québec, sur la CBC, en émission de fin d'année.

Merci de votre attention

## **Plainte n° 79**

Émission de fin d'année "BYE BYE 2008"

Diffuseur: Radio-Canada

Je porte plainte en ce qui concerne le langage abusif, la vulgarité, le manque de jugement évident des concepteurs et la négligence du diffuseur (Radio-Canada) dans le cadre de cette l'émission de fin d'année 2008. Je crois que même sous le couvert de l'humour un tel niveau d'inepties ne devrait être toléré! J'espère que des actions concrètes vont êtres entreprise afin qu'un tel spectacle ne se reproduise plus jamais.

Merci,

**Plainte n° 80**

Name of TV station: RADIO-CANADA

Name of TV show: BYE BYE 2008

Aired on: DECEMBER 31st 2008 AT 11 o'clock pm

Complaint: VERY RACIST TOWARDS AFRICAN CANADIAN & AFRICAN AMERICANS



## **Plainte n° 81**

Le BYE BYE de radio-canada le 31 décembre à 23:00. En tant que canadien français , j'ai honte de voir ce qu'ils ont dit des autres provinces. Quand les humoristes de l'ontario font des blagues sur les Québécois, nos humoristes sont les premiers à demander des excuses. Au Québec, c'est pire et j'ai honte.

## **Plainte n° 82**

Pour une société d'État, vous devriez surveiller le contenu raciste, ignorant et discriminatoire sur vos ondes. Je ne pense pas que le racisme soit approprié sur une chaîne appartenant à un gouvernement se disant ouvert d'esprit et accommodant pour les communautés culturelles. Les États Unis ont fait un pas énorme en élisant Barack Obama et vous réduisez au ridicule un moment historique et une avancée politique qui avait dans l'imaginaire de tous les membres des communautés culturelles une signification particulière et importante

### **Plainte n° 83**

J'ai trouvé très insultant comme la plupart des gens de ma communauté les blagues extrêmement racistes du Bye Bye 98 à Radio-Canada le soir du 31 Décembre 2008.

Je ne crois pas qu'entendre le mot nègre à répétition un 31 décembre entouré de ma grand-mère , de ma mère , de mes tantes , cousines , cousins et famille élargie fut une expérience enrichissante pour ma famille et pour n'importe quelle autre famille québécoise.

Ce n'est pas à prendre au deuxième niveau et ce n'est certainement pas de l'humour.

Cela s'appelle un manque de respect , un manque d'égard et un manque de classe.

**CECI EST INACCEPTABLE.**

## **Plainte n° 84**

bye bye 2008 a radio canada

je trouve que le racisme et que la méchanceté gratuit et inutile a pas sa place a la télé surtout sur une personne qui a été abusé par le père de la productrice de cette émission

## **Plainte n° 85**

I cannot comprehend how Radio-Canada could let blatant racism be pass as comedy on his french end of the year show Bye Bye 2008. I am outraged and disappointed as a canadian...

## Plainte n° 86

Bonjour a vous , j'aimerais porter plainte , comme plusieurs, pour l'émission de fin d'annee qui est le bye bye 2008. Ma plainte concerne plus la chaîne de Radio-Canada qui a accepter de diffuser son contenu.Je trouve inacceptable qu'en 2008 on utilise des propos vulgaires a la télévision peu importe le style que l'on veu x faire.Le sketch de DENIS Levesque etait tant qu'a moi de tres tres mauvais goût et raciste sur les bords.Si c'est vrai que Radio-Canada a visionner tous les numéros , ce n'est vraiment pas fort de leur part.J'aimerais que vous pensez a ce que vous songez faire comme mesure , pour qu'a l'avenir cela ne se reproduise plus .....

Merci

## **Plainte n° 87**

Radio-Canada, Bye Bye 2008

23 heures, 31 décembre 2008

Je blâme sévèrement la direction de Radio-Canada d'avoir accepté de diffuser le contenu de cette émission raciste, discriminatoire et vulgaire. Je n'adhère en rien à tous les propos des rédacteurs, Monsieur Morrissette en tête et surtout la maison de production Novem de Madame Cloutier. Les 2 émissions Paquet Voleur et C.A. sont désormais bannies de mon horaire et toutes celles à venir de ces 2 personnes. Je suis plus qu'une rien, ce que le Bye Bye nous a donné comme image, comme Québécois.

## **Plainte n° 88**

Je desire faire une plainte par rapport au Bye Bye 2008 diffuse le 31 dec. sur Radio-Canada. Les propos racistes ont ete tres choquants pour notre famille. Mon mari est d'origine mixte et mes enfants aussi. Jamais nous nous aurions doutes que le Quebec etait encore si retarde a faire des supposee farce pareilles. Notre famille a ete tres insultee. Je dois aussi avouer que les propos sur Nathalie Simard etaient de tres mauvais gout. Je comprends bien sa decision de partir du Quebec, specialement quand on pense que certains trouvent le racisme et abaisser les gens une drôle de chose a faire. J'ai honte d'etre Quebecoise a present. On a besoin d'evoluer comme tout le monde!



## **Plainte n° 89**

Le 31 décembre dernier, les téléspectateurs québécois ont assisté à du pure racisme en direct lors d'un prétendu exercice de comédie. Le Bye Bye 2008 édition Cloutier, diffusé sur les ondes de Radio-Canada, a entraîné les noirs d'ici et d'ailleurs 40 ans derrière. Alors que les États-Unis d'Amérique célèbrent fièrement le moment historique qu'a été l'élection de Barack Obama, ici au Québec, nous trouvons cela comique. Je suis profondément offusquée par le tout et trouve inacceptable que le CRTC n'ait jusqu'à présent pris aucune mesure pour dénoncer ceci.

## **Plainte n° 90**

Bye Bye 2008, Radio Canada, 31 décembre en soirée.

Je désire me joindre aux gens qui ont exprimé leurs frustrations concernant le contenu de ce Bye Bye. Je dois avouer que j'ai seulement écouté les premières 10 minutes. On a commencé en riant de Nathalie Simard, ce que j'ai trouvé très inapproprié sachant ce qu'elle a vécu. Par après on a fait l'imitation de Barack Obama en disant que tous les noirs se ressemblent. C'est alors que j'ai changé de poste. Je trouve dommage qu'au lieu d'avoir un humour drôle, on a eu droit à un humour dérangeante. Mauvaise façon de finir l'année et de se faire une bonne réputation.

Merci.

**Plainte n° 91**

radio canada  
bye bye 2008  
31 dec 2008, 23h00  
sketch sur Barack Obama avec Denis Lévesque

## **Plainte n° 92**

CBC airing of their annual special Bye Bye was very unprofessional and insulting to those visible minorities who live in Quebec. I do not understand why CBC would allow a producer to disrespect the most highlighted advancement of race relations in the US and around the world. Did they think about children who were watching the show and what impression they left them with. What an embarrassment that Canada and Quebec to be represented in this negative light.

## **Plainte n° 93**

Radio-Canada, 31 décembre 2008, 23 heures, Sketch sur Denis-Lévesque et Barack Obama

Voici le lien du sketch:

[http://www.facebook.com/inbox/readmessage.php?t=1044084633290&mbox—pos=O#/video/video.php?v=1\\_16703500318&ref=nf](http://www.facebook.com/inbox/readmessage.php?t=1044084633290&mbox—pos=O#/video/video.php?v=1_16703500318&ref=nf)

### **Plainte n° 94**

Je desire porter plainte contre un sketch présenté dans le cadre de l'émission "Bye Bye 2008" présenté sur les ondes de Radio-Canada. Le sketch est rempli de préjugés négatifs contre les noirs. Voici un lien qui permettra d'en prendre connaissance. Je demande des excuses publiques.

<http://www.facebook.com/photos/?ref=sb#/video/video.php?v=16703500318&ref=share>

## Plainte n° 95

Bonjour,

J'aimerais joindre ma voix aux nombreux téléspectateurs qui ont trouvé le dernier byebye 2008 de mauvais goût et raciste. Les sketches sur Nathalie Simard étaient déplacés et n'avaient pas leurs places. Il y a eu un gros manque de jugement (malgré les mises en garde de Radio-Canada) et ça sentait la vengeance sur la place publique de la part de l'animatrice et comédienne Véronique Cloutier. Il avait d'autres nouvelles beaucoup plus significatives et marquantes en 2008 que celle là. L'Argent des contribuables canadiens ne devrait pas servir à ce genre de vendetta. En espérant que vous aller faire une sévère réprimande ou avertissement ou faire passer le message à Radio-Canada et Novem.

Meilleures Salutations,

## **Plainte n° 96**

Bye,bye 2008: It is one thing if people are naturally in their own environment racists, but to publicly denounce not only the first African American president, but to use such inappropriate racist remarks "joke" calling it a joke is frankly and completely inappropriate and absolutely wrong. I believe that a public apology is required and a retracted statement would only be the beginning to try and even appease this situation!



## **Plainte n° 97**

Je voudrais porter plainte contre l'émission Bye bye 2008 de TQS qui a tenu des propos tout a fait déplacé et hors contexte.. On peut faire de l'humour sans basculer dans des propos racistes de bas rang, qui pourraient possiblement indigner une minorité visée.

### **Plainte n° 98**

Je voudrais porter plainte contre les auteurs du Bye Bye 2008 de la SRC, pour les propos RACISTES qui ont été tenus. Je ne comprends pas pourquoi en 2009 ces propos très offensants ont été tenus par des célébrités à ce point connues. Je suis très offensée par ce qui a été dit et je suis très déçue de ce que j'ai visionné. Je compte donc retirer ma cote d'écoute sur cette chaîne de télévision, car je ne lui fait plus confiance.

## **Plainte n° 99**

Je désire par la présente, loger une plainte contre la Société Radio-Canada pour n'avoir pas su user de son droit de regard sur les scripts et le contenu de l'émission du Bye Bye diffusé sur ses ondes le 31 décembre dernier. En laissant faire les producteurs et réalisateurs de l'émission, la direction de la programmation de Radio-Canada a transgressé son propre code d'éthique lequel lui dicte de ne point se faire le porte parole ou le promoteur de langage vulgaire, à la limite du racisme et/ou de la diffamation, dans une émission qui n'est pas un reportage d'actualité proprement dit. Considérant le nombre très élevé de gens qui syntonisent la fréquence de la télé de RC à la veille du Jour de l'An, l'on devrait avoir droit à une prestation de bien meilleure qualité pour accueillir le célèbre décompte et RC devrait profiter de l'auditoire présent pour faire effet de rassembler les gens du pays et non de les diviser, ce qui est possible même dans une émission à contenu humoristique.

## **Plainte n° 100**

Ma plainte est par rapport aux blagues rascistes ds l'emission "bye bye 2008".

## **Plainte n° 101**

Lors de l'émission "Bye Bye 2008" diffusée par Radio Canada, des propos très très insultants ont été tenus à propos des Noirs (notamment l'utilisation du terme Nigger). C'était sûrement censé faire rire mais c'était plus choquant qu'autre chose.

<http://www.youtube.com/watch?v=PW4Lm7S5WIQ>

## **Plainte n° 102**

MOi je voulais juste dire que l'émission de Bye bye 2008 sur Rdi,était immonde. Tout simplement déplacer je comprend que les québécois soient des sales raciste tant ke ca ne devient pas insultant pour les autres c'est à dire que ca ne dépassent pas leurs maisons,Mais de la à passer ce la à la télé c'est juste scandaleux.J'ai honte de vivre ici !!!!

### **Plainte n° 103**

Je fais ici une plainte contre le diffuseur, les producteurs et recherchistes de l'émission bye bye 2008 diffusé sur les ondes de Radio-Canada.

Étant, un membre d'une «communauté visible» j'ai trouvé triste et regrettable d'entendre des propos dégradants sur l'apport des personnes de races noires au Québec et ailleurs. Le sketch du «gros cave» n'aurait jamais dû être diffusé. Je crois que des sanctions, des excuses et des mesures devraient être mises en œuvre afin de pallier au manque de respect qui a été propagé. Cette émission manquait de bon goût dans son contenu, même quand il s'agissait de propos envers Nathalie Simard. La télé ne devrait pas servir à une poignée de décideurs qui cherche à faire des règlements de compte entre eux. Je trouve que la chaîne a fait preuve d'un manque de jugement sans précédent dans le choix des thèmes abordés et dans la manière dont ils ont été exploités. Personne n'a eu l'audace de faire de blagues sur la bavure policière ayant causé la mort d'un jeune à Montréal Nord. Le dossier étant trop «sensibles», on a jugé bon de s'attaquer d'une manière sournoise à une communauté qui a aussi contribué de manière positive en 2008... Bref, vous avez raté le bateau, cette année, en omettant de laisser embarquer ceux qui vous aident à le construire quotidiennement.

## Plainte n° 104

a qui de droit.

j'aimerais porter votre attention sur l'émission diffusé a Radio Canada, le dernier Bye Bye dont a produit Véronique Cloutier.

En tant que citoyen Canadien issue de la communauté noire, je trouve cela innacceptable de faire des blagues de ce genre la, des blagues a caractere et conotation raciste comme ils l'ont fait.

je trouve que l'humour ne doit pas aller jusque la.

j'ai des enfants et je n'aimerais pas que mes enfants grandissent dans un monde ou on les consideres pour des personnes de moindres valeursé

je dis cela car c'est ce que on ressent apres avoir ecouté l'émission.

je trouve que MMe. Cloutier se fou des gens de race noirs. Ce n'est pas acceptable d'utiliser des mots aussi blessant a caractere raciste comme ca a la television. Je tres outrés de voir que en 2009, qu'on laisse passer quelque chose de ce genre. je croyais que le Canada était mieux que ca.

Jamais je ne pensais a avoir vous envoyer une plainte pour cela.

je sens que mes droits ont été laisé.

j'aimerais que Mme Cloutier et RADIO CANADA FASSENT DES EXCUSES PLUBLIQUES CONCERNANT LES BLAGUES RACISTES QU'ILS ONT FAIT.

j'espere ne plus avoir a vivre cela encore une fois dans ma vie.

merci



## **Plainte n° 105**

Bonjour,

Ce serait pour porter plainte contre M. Louis Morissette pour ses propos utilisés lors du Bye-bye de 2008, présenté le 31 décembre à 23:00. Je juge personnellement que son imitation de Jonathan Roy est une atteinte à la dignité. Personne ne devrait se faire ridiculiser de la sorte à la télévision, à heure de grande écoute par surcroît, peut importe ce qu'ils peuvent avoir accompli dans le passé.

Je vais attendre de vos nouvelles, et j'aimerais avoir un suivi des événements svp.

## Plainte n° 106

Je dois dire que j'avais très hâte de voir le "Bye Bye 2008". Je me disais que cela ferait changement d'avoir quelqu'un d'autre que RBO à la tête de cette revue humoristique annuelle.

J'ai 23 ans et pour moi, le "Bye Bye" est une religion. De tous les Bye Bye à travers les années, c'est définitivement le pire. J'ai été déçue. Je n'ai pas rit du tout, encore moins sourit. C'était vraiment de très mauvais goût. On ne peut pas qualifier ça d'humour.

L'affaire Julie Couillard était déjà un non-sens, la majorité des gens en avait déjà ras-le-bol de ses enfantillages afin d'avoir toute l'attention des médias. Que fait-on pour en rajouter? On en fait la pièce maîtresse du Bye Bye avec des sketches plus ridicules les un que les autres. Pourquoi faire un sketch de meurtre ? Pourquoi sous-entendre que le ministre Bernier est gay, ou encore qu'il ridiculise ses électeurs? Et le cher Morissette qui tient tant à se faire croire qu'il est irrésistible en mettant en scène qu'il a aussi une aventure avec elle. Complètement ridicule et de mauvais goût.

Ensuite, rire et parodier Céline, son accent lorsqu'elle chante, ses manies et tout, bon... ça peut toujours passer. C'est étirer la sauce encore et encore, mais aller rire d'un enfant de 6 ans qui n'a rien demandé, je trouve ça scandaleux. J'aimerais ça voir comment Louis et Véronique réagiraient si on se moquait de leurs enfants sur la place publique. Ils les gardent secret et c'est sûrement pour cette raison.

Une autre parodie ridicule et déplacée? Vincent Lacroix qui se serait fait défoncer l'anus en prison. Non mais, complètement stupide et aucunement drôle, encore une fois.

Faire manger des volées à la femme de Patrick Roy... encore une fois de trop selon moi. Ces enfants sont mal élevés, on en a eu la preuve 2 fois plutôt qu'une dans la LHJMQ, un petit bout aurait pu passer en parodie mais encore une fois, je trouve que ça l'a été trop étiré.

Nathalie Simard... A-t-on vraiment crû que ce serait hilarant de faire un sketch sur elle?? Vraiment Véro a totalement manqué de tact et d'intelligence là-dessus.

Je suis extrêmement nostalgique du temps de Dodo, Patrice Lecuyer, André Philippe Gagnon. Le temps où les parodies étaient bien faites, soit bitches mais toujours drôles et surtout, réfléchies. Sérieusement RBO avaient fait une meilleure revue de l'année avec la couleur qu'on leur connaît bien. Ils étaient entourés de gens de talent, d'une équipe exceptionnelle, maquilleurs, coiffeurs, perruquiers, textes, idées... et j'en passe.

Pratiquement tous les sujets peuvent être drôles, mais encore faut-il y aller avec une bonne préparation et ne pas exagérer la dose, comme il a été fait cette année par Morissette et Véro au sujet de Julie Couillard. Avoir le culot en plus de lui souhaiter que l'année 2009 sera plus tranquille, elle qui a tout fait pour avoir le défilement de sa vie privé sur la place publique.

Bravo à Infoman qui eux, ont donné à M.Bernier la chance de détruire son récit avec un boulet de canon!

Sincèrement si vous êtes pour diffuser des trucs comme le Bye Bye de Louis Morissette à d'autres reprises, il vaudrait mieux laisser faire cette tradition, car ce n'est pas ça un Bye Bye. Tout compte fait, il n'y a pas que son émission V.I.P. qui doit être mise au placard.

Chapeau à Jean-René Dufort avec Infoman, qui est toujours aussi excellent. Il a su avoir un aussi bon contenu humoristique qu'à l'habitude mais a également pris soin de parler de choses plus importantes, comme son entrevue avec Ingrid Bétancourt. Et surtout, il a réussi à parler de sujets différents pour tous les mois de l'année, pas prendre un sujet déjà dépassé et froid et essayer de le réchauffer encore et encore...

Guy A. Lepage a eu également une très belle fin d'année 2008 avec son Tout le Monde en Parle, de très bon invités, de bons sujets, un contenu varié.

Et sans oublier, bravo à Eric Salvail avec Dieu Merci l'Année est Finie !

En espérant ne pas revoir Morissette-Cloutier à la barre de cette émission culte en 2009.

## Plainte n° 107

RadioCanada. Bye Bye 2008. Le contenu du show en général+skeetch Barack Obama et l'utilisation du mot nègre en pleine heure de grande écoute. Honnêtement en général le show était façonné d'humour de bas étage. Un humour vraiment mesquin pour blesser les gens et qui rendait nous téléspectateurs mal à l'aise. Le discours de Jean-François Mercier sur les canadiens-anglais était innacceptable, Véronique Cloutier qui ridiculise la victime d'abus sexuel de son père, Denis Lévesque dépeint en raciste.. le show était un flop total, manquait de tact et je sais pas si radio-canada teste les limites de ses téléspectateurs en leur manquant de respect. Imaginez la situation, homme de race noire qui écoute le bye bye avec sa famille et voit qu'on ridiculise Barack Obama de façon irrespectueuse et qu'on utilise le mot nègre. SNL et les autre shows américains ont fait des blagues sur Palin et Obama mais jamais en manquant de respect comme cela. Je croyais que le Québec était plus ouvert et conscient. C'est vraiment se moquer des gens et se croire au dessus de tout. Le dernier qui a dit des remqruques racistes sur les noirs est le comédien Michael Richards et maintenant ou est-il? Il faudrait qu'on aille des excuses publiques et que le CRTC interdise qu'on insulte n'importe quelle race en direct à la télé. Véronique Cloutier et l'autre doive des excuses à la ligue des noirs du Québec et à tout le monde.

## Plainte n° 108

Émission: Bye Bye 2008 Poste: Radio-Canada  
Canal:2 (sans le cable)  
Date: 31 décembre  
Heure: 23:00

J'ai été aberrée par le dernier ByeBye. Si j'ai à peine souris durant pénibles longues heures qu'ont durer l'émission, j'ai en revanche souvent gratter ma tête, en me demandant si je n'étais pas en train de rêver.  
Il s'avère, que ça n'était pas un rêve mais un cauchemar!

Faire des blagues sur les pauvres? sur les noirs? et dans ce contexte-ci, sur Nathalie Simard? (Nous savons tous que si il y a une personne qui devrait s'abstenir de toutes plaisanteries au sujet de Nathalie, c'est Bien Véronique CLOUTIER!)  
Relève du non-sens à mes yeux.

Dans la vie, il s'agit d'aller de l'avant et ne pas reculer, et dans le cas de ce dernier Bye Bye, non seulement ce fut un horrible faux pas, mais également un ÉNORME pas en arrière!

Radio-Canada, pourrait et devrait faire mieux!

## Plainte n° 109

À qui de droit,

Permettez-moi de vous signifier mon profond dégoût suite à l'écoute du Bye Bye 2008 de Radio-Canada diffusé le 31 décembre 2008.

La grossièreté, le mauvais goût et même le racisme s'y retrouvaient constamment.

Mais c'est en tant que concessionnaire GM et chef d'entreprises qui fournissent 62 emplois dans ma communauté que je m'adresse à vous.

J'estime que M.Mercier et les auteurs de l'émission ont tenu des propos fallacieux, mensongers et vénaux. Fallacieux et mensongers car les véhicules vendus par la General Motors sont aussi économiques et de qualité que n'importe lesquels autres quelque soit la catégorie envisagée. À preuve il n'y a qu'à lire les nombreuses publicités parues dans les journaux récemment et les sources citées dans lesdites publicités.

Propos vénaux puisque la société Ford n'a pas été mentionnée alors que, même si elle n'a pas profité d'un prêt temporaire comme GM et Chrysler, elle a clairement exigé une garantie de prêt afin d'affronter les actuelles difficultés du secteur automobile. Ford faisait toutefois partie des commenditaires de ladite émission, en serait-ce la raison ?

Je m'attendais à plus de sérieux de la part d'une société d'état et je ne croyais pas devoir écouter un humour qu'on retrouve dans les cabarets de troisième ordre.

Bien à vous,

**Plainte n° 110**

Re: Radio Canada television broadcast of the "Bye Bye" December 31, 2008 at 11:00 pm

This program was racist in nature and in poor taste, and tended to leave the impression that Quebecers are racist. The fact that this was produced with taxpayer money adds insult to injury.

## **Plainte n° 111**

Plainte a l'egard de Racio Canada francais. Diffusion d'un emission Bye Bye 2008 Vulgaire et offensante pour plusieurs. Sketch a quonotation vulgaire et sketch offensant la justice en ridiculisant Nathalie Simard. J'espere que le CRTC intreviendra dans l'affaire. J'entend porte au ministre les infractions commise durant cette emission du bye bye.



## **Plainte n° 112**

Je suis vraiment dégoûtée par le Bye-bye 2008 diffusée sur SRC le 31 Dec 2008! En visionnant seulement l'extrait sur les noirs et Barack, je ne comprends pas comment qu'on peut trouver cela drôle de niaiser les noirs entre autre comme des voleurs. Quand je pense aux problèmes d'identité que peuvent avoir certains jeunes noirs dans cette société, des remarques faites dans cet émission ne peuvent qu'augmenter ce sentiment.

Je sais qu'il y aura probablement toujours quelques racistes dans ce monde, mais je ne pense vraiment pas que la télévision soit une place pour émettre et renforcer certains préjugés.

### **Plainte n° 113**

Concernant le byebye 2008, je voudrais porter plainte contre radio canada pour la scène qui met en relief Mme. Nathalie Simard pour ses mauvais choix dans la vie et ses décisions changeantes, influencées par l'agression d'un pedophile, connu et public, guycloutier. Ce dernier étant le pere de la réalisatrice de cette blague de mauvais gout: MME véronique cloutier, qui devrait, à mon avis, démissionner du milieu artistique. C'était complètement disgracieux, indigne et surtout irrespectueux. Merci de prendre en considération cette plainte.

### **Plainte n° 114**

I want to make a formal complaint as a citizen of Canada (Quebec) against the program entitled "bye bye". The fact that this show is funded by residents of Canada is an abomination. As an anglophone in Quebec i am used to the trash being thrown at me but this show is ridiculous. Someone needs to be fired to begin sending the msg that this ignorant, isolated, small minded "pure blood" atititude is old, outdated and dangerous. Thank you for your time.

## **Plainte n° 115**

Bye Bye 2008. Le show de Veronique Cloutier.

Quel honte que la société Radio Canada ait approuver le sketch qui a ridiculiser Nathalie Simard. Surtout que ça vient de la fille de Guy Cloutier. Et dire qu'elle était peut-être dans la chambre avoisinnate lors de ses évènements.

En plus des remarques sur la couleur de peau de Barrack Obama.

J'espère que la CRTC va prendre des mesures disciplinaire envers tout ceux d'impliquer.

## Plainte n° 116

Dest. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.  
Date 8 janvier 2009.

Madame, Monsieur,

Je tiens ici à exprimer ma profonde déception vis-à-vis la performance offerte par notre diffuseur public national de langue française (Société Radio-Canada) lors de son émission de télévision de fin d'année intitulée « Bye Bye 2008 », mercredi le 31 décembre 2008 à 23h00 HNE (captée sur CBFT, Montréal).

Après avoir vérifié que l'émission aurait été diffusée jusqu'en Colombie-Britannique, j'en suis encore plus consterné.

Les auteurs, et surtout les gestionnaires de l'entreprise, ont trouvé moyen de **banaliser** la violence faite aux femmes, les affronts aux minorités, les insultes à nos concitoyens canadiens et l'arrivée sur la scène internationale d'un homme exceptionnel (Barack Obama). Un relent de hargne, de vulgarité et de règlement de comptes se dégage de l'ensemble. Désolant spectacle !

Il serait utile d'amener la direction montréalaise de la Société Radio-Canada à revoir ces passages de la Loi sur la radiodiffusion :

*Le système canadien de radiodiffusion devrait ... servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada.*

*... la programmation offerte par les entreprises de radiodiffusion devrait être de haute qualité.*

*... la Société Radio-Canada ... devrait offrir des services ... qui renseigne, éclaire et divertit.*

*... la programmation de la Société devrait à la fois ... refléter la globalité canadienne ... contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales ... .*

Une dernière chose, l'émission est vue par des centaines de milliers d'enfants; ceux-ci ne s'en seront pas trouvés très édifiés.

Merci de m'entendre,

**Plainte n° 117**

"Bye-Bye 2008" on Radio Canada.

I am completely disgusted by this display of blatant and unapologetic racism. Where is the CRTC to regulate such hateful and tasteless material??

## **Plainte n° 118**

Plainte concernant le Bye! Bye! diffusé le 31 décembre 2008 par Radio-Canada.

Je me joins à tous ceux et celles qui ont jugé révoltant, offensant et grossier le contenu de cette émission.

En effet, je ne trouve pas du tout drôle, en particulier, un sketch mettant en vedette un joueur de hockey (gardien de but qui s'est rué sur un membre de l'équipe adverse pour le rouer de coups) qui bat sa femme.

Et quel raisonnement déplorable de la part de la responsable de Radio-Canada qui a tenté de justifier le fait que cet organisme public, censé donner l'exemple, ait autorisé la diffusion de cette émission sous le prétexte de vouloir mesurer le degré de tolérance de l'auditoire...

## Plainte n° 119

Bye Bye 2008  
Radio Canada  
Télévision

Je trouve inconcevable que Radio-Canada supporte des semblants d'artistes aussi mauvais tel Jean-François Mercier, Mike Ward etc, comme je trouve inhumain que l'on laisse passer des insultes envers les communautés quel qu'elle soit, racistes, envers les femmes, et les canadiens et autres à un poste de télévision quel qu'il soit. Raz-le-bol de la vulgarité gratuite, des insultes gratuites sous le couvert de l'humour. Je suis blanche et Canadienne française de naissance, fière de l'être aussi, je ne crois pas que les médisances sur le Canada ou même sur le premier ministre Harper, ou encore sur une victime d'agressions sexuelles du père de Véronique Cloutier l'animatrice du bye bye 2008, Madame Nathalie Simard etc, nous fasse bien paraître au yeux du monde entier. Cessons ce cirque rapidement svp.

Merci de prendre action.



## Plainte n° 120

Bonjour Mesdames, Messieurs du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes,

Par la présente, je porte plainte pour des propos que je juge indignes suite à la diffusion sur les ondes de la Télévision de Radio Canada du Bye Bye 2008.

Mettre en avant la violence dans une famille, en l'occurrence, la Famille Roy, me répugne.

Mettre en avant la couleur de la peau d'un homme élu par son peuple me révolte. C'est indigne d'un diffuseur pan-canadien.

C'est indigne d'une production qui est rémunérée.

Ci-après, le contenu de mon message envoyé au Service de l'auditoire de Radio-Canada :

Bien respectueusement,

---

bonjour auditoire radio-canada,

voici quelques commentaires suite diffusion du by bye 2008, hier soir, jeudi 1 janvier 2009

# pour l'introduction dansante sur la table,

je préfère de loin la performance de madame pierrette robitaille, ses musiciens, pour la levée de fonds d'un organisme communautaire plus familial et convivial (je me lève, je danse)

# pour le sketch famille roy

pour l'échange entre messieurs mercier et morissette un ramassis fort peu familial et convivial

# ensuite, j'ai fermé mon téléviseur

mes encouragements à mieux faire pour 2009

## **Plainte n° 121**

Ceci est un message de plainte au sujet du bye-bye 2008. Je suis outrée des propos tenu dans l'un des sketches au sujets des noirs. Je trouve inacceptable l'emploi du mots nègre de la part de quiconque vu les circonstances entourant ce mots. Ce mot, qui a paru si banale pour certain, nous a DÉNIGRÉS pendant près de 400 ans et je ne tolère pas que quiconque s'en sert même pas sous le couvert de Humour, (surtout que nous sommes en 2009 et que les choses devraient avoir changer)...

Je demande et s'exige des excuses publique pour cette offences majeurs.

## Plainte n° 122

Le contenu global du BYE BYE 2008 avalisé et diffusé le 31 décembre dernier. Même si le plus que commun et épais jean-françois mercier, le « GROS CAVE » DE LA SOCIÉTÉ RADIO CANADA, a un certain public de colonnes de tavernes, en divers recoins du Québec profond ; même s'il a perdu les pédales, le 31 décembre dernier et qu'il s'est comporté comme une ordure qui est déshonneur et qui fait horreur ; même s'il fut applaudi par Cloutier et Morissette, Avard et autres cons ainsi que quelques statuette de la SRC ; même si les paons et perruches de ladite société, de HUBERT T. LACROIX A LOUISE LANTAGNE, prétendent qu'il fait fureur et l'en félicitent, il demeure que la SRC qui a avalisé et commandité ce genre d'épandage des fumiers de la petitesse et de l'étroitesse de la petite colonie montréalaise de la déchéance en émergence ciblant la permanence, doit répondre devant le CRTC, de la dépravation plurielle et de l'inculture singulièrement crasse dont l'épandage des égouts du 31 décembre 2008 a couvert le Québec d'une honte sans précédent.

À mon avis, HUBERT T. LACROIX qui a eu le culot de faire part à la Presse sa jouissive fierté, à la suite de l'orgiaque événement, LOUISE LANTAGNE qui applaudit et multiplie les messages de félicitations à mercier et à chacun des déviants de sa grosse niche , MARC PICHETTE et les autres chromés du dernier étage se sont comportés comme des préposés à l'entretien des latrines de la SRC, au cœur de ce qui est devenu la plus grosse bécosse de la mégapole des nids de poules.

## Plainte n° 123

*Bye bye 2008 skecth d'Obama avec le gros cave*

A qui de droit,

Je désire faire une plainte à la CRTC concernant le sketch d'Obama. Je trouve déplorable que des termes comme nègres aient été employés dans un sketch humoristique. L'acceptation d'utiliser ces mots dégradant je crois est due à un manque flagrant d'éducation des personnes en charge. Effectivement, si ils avaient un peu plus d'ouverture et de savoir, ils auraient compris que ce terme est un terme chaud qui continue de faire des ravages dans notre société. Si le sketch aurait été fait aux États-Unis ou au Canada anglais, crois-moi que les responsables auraient déjà démissionné. J'ai entendu plein de monde dire que c'est rien que de l'humour mais je crois que si les anglophones se seraient moqué des québécois en employant des termes peu élogieux et historiquement lourd, la réaction des québécois aurait été pareil! Le terme nègre est un terme qui a été utilisé et justifié dans le passé pour rendre l'homme noir inférieur à l'homme blanc. Ce n'est pas seulement aux États-Unis mais aussi au Canada et partout dans le monde. Quand l'esclave noir se faisait malmené et maltraité, quand on le donnait des coups de fouets ou on le tuait, on disait que c'était parce qu'il était un nègre; quand l'esclave noire se faisait violée par son maître, on disait que c'était parce qu'elle était une négresse; quand un homme noir ne peut trouver un appartement ou un emploi ici à Montréal et ailleurs dans le monde, c'est parce qu'il était un nègre. Si les responsables avaient la moindre éducation à ce sujet, ils auraient vite compris que ce terme est trop lourd et blessant pour être employé quoi qu'en soient les circonstances. Sur ce fait, j'espère que Radio Canada en tant que télé nationale représentant de notre peuple donnera des excuses à ce sujet. Merci.

## **Plainte n° 124**

Bye Bye 2008 on Radio Canada was shocking. I sat in disbelief, watching a government sponsored agency discredit the good taste of all Canadians and particularly Quebecers. As a bilingual French Canadian, I really can't see how any portion of our society could find any of that content amusing. What were they thinking??

## **Plainte N° 125**

Je désire formuler une plainte concernant le Bye Bye 2008 qui a été diffusé sur les ondes de radio canada le 31 Décembre dernier.

Véronique Cloutier et ses acolytes ont eue un grand manque de jugement ... C'est déplorable de voir comment ils se sont moqué de Nathalie Simard, tout a fait gratuitement. Que l'on mette en humour des événements qui se sont passés en 2008, je suis d'accord, mais où est l'humour quand on se moque des flatulences de Nathalie Simard ? Ces flatulences ont-ils fait la manchette en 2008 ? Je ne cite ici qu'une chose parmi beaucoup d'autres, qui a semé le malaise dans mon salon parmi la vingtaine de personnes qui c'était réunis chez moi pour écouter ce fameux Bye Bye !! Je me ferai un devoir, à partir de maintenant, de ne plus écouter tout ce qui se rattache à Véronique Cloutier.

Bonne journée !

## Plainte n° 126

Le 8 janvier 2009

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Ottawa (onrario)

### **Objet : Plainte officielle contre l'émission Le Bye Bye 2008 de Radio-Canada**

À qui de droit,

J'aimerais formuler une plainte officielle à l'endroit de l'émission Bye Bye 2008, diffusé le 31 décembre 2008 et le 1<sup>er</sup> janvier 2009 sur les ondes de la télévision de Radio-Canada.

En tant que téléspectateur de la télévision publique, je dois vous exprimer mon dégoût envers le sketch sur Barrack Obama. De par ses propos et blagues douteuses à répétition, ce sketch avait manifestement une saveur raciste et rétrograde (volontaire ou non). Je veux aussi dénoncer les propos blessants et les stéréotypes véhiculés par un comédien sur le Canada anglais et les anglophones. Ces propos, même dans une émission comme le Bye Bye, n'ont pas leur place à la télévision publique. Ils sont le reflet du manque de talent et de jugement des scénaristes, le tout avalisé soit par l'accord tacite, soit par le laisser-faire des dirigeants de la télévision de Radio-Canada.

Je ne blâme pas les comédiens qui n'ont fait que leur travail en livrant les textes qui ont été écrits pour l'occasion. Je blâme l'inconscience des concepteurs de l'émission et surtout Radio-Canada. En tant que diffuseur public, Radio-Canada doit accepter sa responsabilité face à cet égard inexcusable et intolérable. Nous savons bien qu'une émission ne fera jamais consensus à 100% auprès des téléspectateurs, qu'il s'agisse d'une émission d'informations, d'affaires publiques, de sport ou même un téléroman, et donc à plus forte raison une émission d'humour à nature subjective comme le Bye Bye. Donc, l'argument du consensus n'est pas une excuse de votre part car cette réalité fait partie de l'environnement télévisuel et créatif avec laquelle vous devriez pouvoir composer. En donnant carte blanche aux concepteurs de l'émission sans les obliger à respecter la moindre balise (pourtant, vous en avez pour les autres types d'émission), vous avez abdiqué votre rôle de diffuseur public responsable qui doit viser une qualité et une créativité pour l'ensemble de ses émissions. Même si les concepteurs du Bye Bye sont des gens reconnus, vous aviez le devoir d'indiquer certaines balises, d'exiger un contenu créatif optimal, ou à tout le moins de vous assurer de respecter les normes du CRTC et/ou les sensibilités des téléspectateurs sur les questions raciales.

Honte aux dirigeants de Radio-Canada qui ont permis la diffusion de ces segments du Bye Bye, en pensant que tous les spectateurs sont aussi « intellos-intelligents » qu'eux et accepteront de se faire bousculer avec le sourire aux lèvres, sans rien dire, tout en finançant ces bêtises avec leurs taxes et impôts. Et si les anglophones disaient des

choses semblables sur CBC au sujet de et des Québécois francophones ? Et si les Latinos ou les Noirs disaient des choses semblables à la télévision au sujet des Blancs ? Seriez-vous les premiers à applaudir en vertu de la liberté d'expression sans aucune restriction, le tout financé à même vos impôts ? Deux poids, deux mesures...



## **Plainte n° 127**

J'ai lu dans le journal de montréal que nous pouvions porter plainte à cette adresse contre le bye bye 2008. Et donc c'est ce que je fais en vous envoyant ce courriel. Je n'ai jamais été aussi indigné de ma vie et c'est bien la 1re fois que j'envoie ce genre de courriel.

Les propos et blagues de mauvais goûts sur Nathalie Simard me sont restés dans la gorge. 9 jours plus tard, je suis toujours en colère. Ce n'est pas normal de laissez passer ce genre de propos sur les ondes!! C'est un peu comme de dire que ce qu'elle a vécu n'est pas grave. Surtout venant de la fille du criminel! Cette femme ne devrait plus pouvoir avoir accès à un micro. Surtout pas en direct!

Je m'arrête ici, je crois que vous avez saisi mon malaise..

## **Plainte n° 128**

C'est à propos de l'émission : Bye Bye 2008 qui a passer à Radio-Canada, la nuit du 31 décembre 2008..Ma famille et moi avons été bouleverser par les propos racistes que les animateurs on dit à propos des noirs. Surtout lorsqu'un humoriste dont je ne connais le nom, s'est permis de dire "les nègres" à plusieurs reprises, en parlant des noirs. Je voulais vous en faire part, car plusieurs personnes de minorité visible avons trouver cela de très mauvais gout et j'en porte plainte. J'espère que j'aurai une réponse au plus vite. Merci

## Plainte n° 129

Émission: Bye Bye 2008, diffusé sur Radio-Canada le 31 décembre.

J'ai été très offusqué par les propos racistes tenus dans cet émission, notamment sur une partie critiquant la nomination de Barak Obama.

Plus de 2 fois le mot "nègre" a été utilisé, et les blagues ont été de mauvais goût. Je sais que si cela était traduit en anglais, il y aurait de la censure.

De plus, ils ont dit "maudits anglais" qui ont élu une "lobotomie sur deux pattes" référant Stephen Harper.

J'exige des excuses de la part de Radio-Canada, qui est une télévision publique qui se doit de représenter non seulement la population canadienne mais promouvoir les valeurs canadiennes. Est-ce que ces propos reflètent les valeurs des canadiens, ou encore de Radio-Canada?

## Plainte n° 130

I was shocked to hear Mr. Jean-Francois Mercier when I caught the end of the Bye Bye 2008 Show. I am originally from Quebec City, I was in my home town visiting for the Holidays watching some television on New Year's Eve.

Mr. Mercier's coarse language is disgusting. It is not up to the CBC standards. In addition, the comments made, and approach, words used to towards the blacks was unacceptable. The scenes shown (I can only speak for the part that I have seen) were inappropriate, such as: Mr. Harper Canada's Minister in a tub with Celine Dion, then Jack Layton half-naked rubbing is butt against Mr. Stephane Dion.

Honestly, I was ashamed to watch this with my mother! Living in Toronto since 1980, I have many very close friends who are Afro-Canadians, Indian, Greek, Spanish, etc.

I was sad to witness such a poor part of our Canadian Culture representing such a bad image for Quebec within the rest of Canada.

This show was not proper for Radio-Canada broadcasting and I believe that whoever wrote the show and all others involved in the Bye Bye, should apologize in public to our fellows Blacks. What kind of image Canada does this portrait to US Citizens. Mr. Obama is the United States President!

I believe that there should be more restrictions, and the content of such shows should be reviewed before its broadcast.

Regards,

## Plainte n° 131

*La famille St Juste dépose une plainte contre le bye bye tenue le 31 décembre dernier et en rediffusion le 1<sup>er</sup> janvier à Radio Canada. Nous trouvons que certains sketch contenaient des propos racistes.*

### Plainte contre radio Canada

Au sujet du bye bye présenté à Radio Canada le 31 janvier dernier de 11h00 à minuit et le 1<sup>er</sup> janvier à 20H00 en rediffusion. Je porte une plainte officielle.

Le sketch concernant les noirs était à caractère raciste. Je ne peux croire que parmi tous les événements qui ont marqués L'actualité en 2008 au sujet des noirs que c'est le fait divers de Montréal-Nord où un jeune a été tué par balles par un de nos policiers qui a le plus inspiré les scénaristes du bye bye.

Nous n'avons aucun problème à ce que Radio Canada illustre ce triste événement au bye bye, mais le traité de cette manière nous en dit gros sur les préjugés qui persistent sur la communauté noire et sur le respect que les médias ont envers la famille du jeune.

Ces scripteurs auraient pu traiter cet événement de multiples façons, au lieu de cela, ils ont choisi de discriminer une partie de la population québécoise.

Cette manière dégradante de représenter la contribution des noirs à la société québécoise/montréalaise est très préoccupante.

La question que nous nous posons est la suivante : comment se fait-il que le conseil d'administration de Radio Canada a pu donner son aval à cette blague de mauvais goût. Non seulement que le sketch n'était pas drôle, il était à la fois raciste et dénigrant envers la communauté noire.

Nous aimerions vous relater le sketch en question : D'entrée de jeu un humoriste personnifiant Denis Lévesque et un autre personnifiant Barak Obama.

- Denis Lévesque lui dit bonjour Gregory Charles, l'autre lui répond my narre is Barak Obama.
- Denis lui répond quel importance, les noirs se ressemblent tous.
- Il poursuit en disant qu'il faudrait faire attention pour que Barak ne vole pas la télévision mais que cela sera difficile puisqu'il est en onde.
- Il poursuit en mettant les gens en garde en disant que Barak pourrait quand même voler la télévision une fois l'émission terminé.
- L'autre blague, mentionne que tous les noirs habitent à Montréal-noirs.
- Denis Lévesque poursuit en demandant à Barak s'il avait un plan pour l'économie et sans le laissez répondre Denis lui dit cela doit être un plan de nègres.
- Denis termine en disant c'est : est-ce vrai que les noirs a un gros (bisoune), en faisant référence à son pénis tout en dirigeant sa main en direction des parties

Tout au long du sketch, Denis Lévesque s'exprimant en français n'a pas laissé à Barak de placer un mot.

Ce qui nous frustre et nous chagrine en même temps, est que peu importe les bonnes choses qui peuvent se produire dans l'actualité concernant les noirs, les médias et les gens ne retiennent que les préjugés suivants : les noirs sont des voleurs, ils ont un gros pénis, ils sont dans des gangs.

Cela fait deux ans consécutifs que Radio Canada laisse passer des propos à caractère racistes contre les noirs.

Cela nous porte à conclure que les dirigeants de Radio Canada sont irresponsables en laissant passer ce genre de propos et qu'ils le font de façon délibéré.

Nous aimerions, par cette lettre, sensibiliser la direction de Radio Canada aux conséquences fâcheuses, que peuvent entraîner cet acharnement à dénigrer cette communauté plus particulièrement les jeunes.

## Plainte n° 132

Réseau de télévision: Radio-Canada

Date et heure: 31 décembre 2008, 23h00

Émission: Bye bye

Malgré un emploi du temps fort occupé en raison de la nature de mon travail, je prends quelques minutes pour soulever ma déception de voir que Radio-Canada a accepté de diffuser une émission tel que le Bye bye 2008 sur ses ondes. Il s'agit pour moi d'une émission a caractère haineux, raciste et ne visant qu'à atteindre la réputation et l'intégrité de gens public non pas dans un but de faire rire mais de blesser, humilier et ridiculiser des gens. Je trouve déplorable qu'une télévision publique à caractère national est accepté la diffusion d'un pareil gâchi.

## **Plainte n° 133**

Référence: Bye Bye 2008

Ceci est pour déposer une plainte envers Radio-Canada, dans le fait d'avoir accepté de présenter certains numéros du Bye Bye 2008. Certains sketches, principalement celui représentant Nathalie Simard, sont de très mauvais goût et très offensant. Et que dire des victimes d'abus sexuels, je n'ose m'imaginer comment ils se sentant en voyant ce numéro, la fille d'un agresseur sexuel qui se permet de ridiculiser la victime de son père, quel professionnalisme.... C'est d'un vulgaire et d'un manque de compassion incroyable. J'espère que des démarches sérieuses seront faites afin de rectifier la situation et que des excuses sincères publiques et médiatisées seront faites.

Merci



## **Plainte n° 134**

Télévision Radion Canada Bye Bye 2008

trop de préjuger racial

utilisation du mot nègre.... Des plan de noir.... tout les noirs de montréal sont a Montréal Noir etc

## **Plainte n° 135**

je souhaite vous informer de mon inconfort suite au bye-bye 2009 animé et produit par véronique cloutier et radio-canada. rire de nathalie simard, barack obama et des anglophones a été plus que disgracieux et irrespectueux. je souhaite que veronique cloutier et sa compagnie novem soit sévèrement réprimendé et exclus de toute production a radio-canada

merci

## **Plainte n° 136**

Le BYE BYE de R.C. etait d'une bassesse inoui. La direction de R.C. doit subir les foudres de tous.

### **Plainte n° 137**

Vous pouvez joindre ma plainte aux 28 autres au sujet du Bye Bye 2008 de Radio-Canada, lequel a été d'après-moi, le plus ridicule, haineux, stupide et raciste de son histoire. Je refuse que mon argent soit gaspillé pour ce genre de torchon sans classe. La direction de Radio-Canada n'aurait pas dû le diffuser; quel manque de jugement que de parler de Nathalie Simard qui a été violée par son propre père à elle, Véronique Cloutier! Je n'en revenais pas! Et que dire du passage qui parle des noirs! Ce n'est pas parce que des millions de personnes écoutent le Bye Bye qu'il est aimé! Je n'ai pas ri une seule fois, au contraire. J'espère que ce sera le dernier de ce genre, sinon le dernier tout court, nous n'avons pas besoin de ce genre de cochonnerie. Merci

## Plainte n° 138

Je porte plainte contre la direction de la Société Radio-Canada, contre les responsables du Bye Bye 2008 (Véronique Cloutier, Louis Morissette, Louise Lantagne) et contre Louis Lemieux.

Plusieurs personnalités de la SRC utilisent l'expression « chez-nous » pour faire référence au Québec.

Ce sous-entendu envoie le message que les québécois ne sont pas chez-eux hors Québec et que par extension, les résidents hors-Québec sont considérés comme des étrangers au Québec.

La plupart des émissions nationales s'adressent aux auditeurs comme s'ils étaient tous résidents du Québec.

Souvent l'allégeance politique au Parti Québécois est facilement reconnaissable. Par exemple Louis Lemieux fait souvent des références à la culture québécoise qui permettent de connaître son opinion politique. Si plusieurs intonations et la façon d'apprécier la culture québécoise ne laissent aucun doute, son aversion de la culture anglophone est d'autant plus inadmissible.

Louis Lemieux s'est permis de rire pendant son émission RDI matin du 1<sup>er</sup> janvier 2009, suite à la diffusion d'extraits du Bye Bye 2008, en mentionnant qu'il ne voyait pas ce qu'il y avait de choquant. Au-delà de la polémique du Bye Bye, ce mépris de l'opinion des auditeurs et des critiques est offensant. De plus, son amusement implique l'acceptation des jugements de valeurs portés lors du Bye Bye ainsi que du mépris exprimé envers plusieurs individus et groupes sociaux.

Le Bye Bye 2008 comportait plusieurs extraits racistes et d'autres se moquant gratuitement d'artistes tels Céline Dion et Nathalie Simard. Il semble que ces artistes soient détestés par la SRC parce qu'ils ont quitté le Québec. Il me semble aussi que la télévision d'état traite les individus de couleur et les anglophones avec beaucoup de dédain.

De manière générale, le mot « Canada » est évité le plus souvent possible sur les ondes de Radio-Canada, il paraît presque tabou de le prononcer; comme si les journalistes de la SRC craignaient le regard de leurs pairs s'ils osaient s'attarder sur des sujets qui touchent le Canada hors-Québec.

La télévision d'état devrait s'adresser avec respect à tous les canadiens francophones, peu importe la couleur de leur peau, leur origine ou leur langue maternelle. La météo, les nouvelles, les commentaires politiques et culturels devraient mieux tenir compte des auditeurs et des payeurs de taxe à travers le Canada.

### **Plainte n° 139**

Mon commentaire est concernant le BYE BYE 2008, je trouve que les propos tenus au cours de cette émission était malicieux et surtout de très mauvais goût, c'est une honte que Radio-Canada est accepté de diffuser de telles choses.

## **Plainte n° 140**

Bonjour a vous. J'aimerais vous informez de ma grande déception du bye bye 2008. Le manque de respect des auteurs et la vulgarité des propos. Aussi, je trouve tres ordinaire et deplace Mme Cloutier et son arrogant de mari de rire de Nathalie Simard. A-t-elle oublie que c'est son pere qui en a fait ce qu'elle est devenue. J e trouve tres offensant de rire de quelq'un qui a ete abuse pendant 25 ans. Il est tres difficile de garder un équilibre apres tant d'abus.Il ne faudrait pas qu'elle oublie que c'est son pere qui en est la cause.Je n'ai maintenant plus beaucoup de respect pour Mme Cloutier et son conjoint.Merci a vous de m'avoir lu.

## **Plainte n° 141**

Je désire déposer une plainte, contre Radio-Canada, pur avoir diffusé un Bye Bye 2008, aussi raciste. Je suis une personne d'origine Haïtienne, et en regardant le Bye Bye, je contaste que les propos de cette emission ont portés atteinte à ma dignité en tant que personne de race noire. Les blagues étaient de nature raciste. Je n'accepte pas que dutout de me faire traiter de nègre à la télévision.

En espérant des mesures seront prises.

Merci



## **Plainte n° 142**

ramassis d'ordures du by by 2008 .payer avec nos taxe.demande la démission de louise lantagne pour son manque de jugement pas de moins.

### **Plainte n° 143**

Plainte concernant le contenu de l'émission BYE BYE  
2008 diffusé sur les ondes de Radio Canada le 31 décembre 2008.

Nous les Québécois avons payé pour cet émission qui ne fut que dégradante par les sketches déplacés concernant entre autre Nathalie Simard, Julie Couillard, les autres provinces et les femmes de ces provinces faisant allusion aux relations sexuelles inexistantes même après le mariage pour ne nommer que ces quelques exemples. C'est une honte que les deux concepteurs de cet émission, Véronique Cloutier et Louis Morissette, ont eu droit et carte blanche sur le contenu sans aucune retenue nous laissant, nous les téléspectateurs et payeur de taxes pour soutenir la radio d'État en otages et se laisser insulter OUVERTEMENT sur les ondes de cette chaîne.

## Plainte n° 144

Radio Canada

Bye Bye 2008

De l'humour de Cegep! Est-ce que quelqu'un peut m'expliquer pourquoi certains humoristes québécois se croient obligés de sombrer dans la vulgarité afin de faire rire? Ces mêmes artistes se retrouvent aussi très souvent en premier rang pour défendre les intérêts et la qualité de la langue française! On repassera!

Cette émission de fin d'année, qui se veut "ressembleuse" et divertissante n'a sûrement pas atteint son but et n'était surtout pas destinée à toute la famille! On essaie tant bien que mal d'enseigner à nos enfants de bien s'exprimer, d'accueillir les autres cultures et de s'amuser. Le bon exemple ne vient pas de notre télévision d'Etat!

Très décevant d'être "québécois"!

## **Plainte n° 145**

Re: Emission Bye Bye 2008 à Radio-Canada le 31 Décembre 2008 a 23:00hr

Je veux joindre mon nom à tout les Canadiens qui ont été offusqués par le contenu raciste et haineux de cette émission. Il n'est pas acceptable que l'argent des contribuables puissent servir à la télédiffusion de ce type d'émission. Il est absolument nécessaire que le CRTC ne reste pas silencieux et en premier lieu exige des excuses publiques de la part des responsables de cette émission, Véronique Cloutier et Louis Morisset et en second lieu prendre les mesures nécessaires pour que Radio-Canada ne permette plus dans le future a certain artistes Québécois de se servir de ce véhicules pour répandre leur venin. Louis Morissette a ajouté lors d'une entrevue à RDI que Radio-Canada avait approuvé le contenu de cette émission. Je tiens donc Radio-Canada entièrement responsable pour la réaction négative du pubique Canadienne à l'égard du fiasco de l'émission. Le role et la responsabilité de Radio-Canada est de protéger les valeurs Canadiennes et vous avez certainement manquez de courage dans cette situation.

## Plainte n° 146

plainte concernant l'émission a src radio canada BYE BYE 2008.

est-ce que je peux savoir pourquoi radio-canada accepte les vulgarité et grossiereté dans un émission comme le bye bye 2008

traité les canadien anglais d'épais= wow bravo, on est tellement meilleur nous quebécois...

c'Est irrespectueux et haineux.

sacré a la télé dans les sketches du bye bye = aucune tolerance pour le sacrage a la télé, ça demontre aucun respect pour les gens qui ont encore la foi, c'est leur rire en pleine face. Et c'est grossier et vulgaire, et radio canada comme télé d'états devraient montrer l'exemple.

et votre reponse: c'est que radio canada veut defier son public. accepter n'importe quoi, sacrer et etre vulgaire, c'est pas la meilleur facon de defier votre public.

est-ce que le crtc peut faire quelques choses pour éviter ce genre de vulgarité... et mettre radio canada a l'amende sil le faut ?????

## **Plainte n° 147**

Bye Bye 2008 à la télévision de radio canada.

Je formule une plainte pour les propos raciales, le langage vulgaire, et pour la lâcheté des auteurs, supposé humoristes.

Il faut absolument que Cloutier-Morissette comprennent, une fois pour toute, que cela n'a plus sa place au Québec. Rire des gens avec un gros micro en main est bien facile et lâche... Cloutier et Morissette, en vacance avec mes taxes, méritent le retour de l'ascenseur. Ils se sont bien moqués des autres et j'espère qu'ils vont bien ressentir et pour longtemps que leur méchanceté facile et lâche, je le répète, leur retombe non seulement en pleine face mais aussi dans leur être afin qu'ils grandissent de façon plus civilisée à la hauteur du peuple québécois. Le peuple québécois mérite mieux que ces deux bourgeois autosuffisants et mesquins.

Merci !

## Plainte n° 148

Plainte au CRTC  
Sujet Radio Canada  
Byebye 2008

Quel navet audiovisuel nous avons tous été témoins ce soir. J'ai regardé le Bye Bye dans son intégralité et j'ai été extrêmement déçu.

Je ne sais pas ce que Véronique Cloutier fait à la télévision. J'imagine qu'il y a eu un gros party bien arrosé dans les bureaux des dirigeants de Radio-Canada pour qu'ils posent leur dévolu. C'est la seule façon logique pour qu'une personne si pathétique se retrouve ô cet endroit. Je préfère ne pas parler de Louis Morissette pour les besoins de la cause. Je crois qu'ils devraient tous deux se retirer de la vie publique après ce nouvel échec. Tout au plus, pour subvenir ô leurs besoins, ils pourraient continuer ô faire de la radio parce que je change toujours de poste entre les chansons!

WoW Quel honte au québécois gros racisme sans parler de la vraie conasse de Véronique Cloutier avec sa perruque blonde, fille du f Guy cloutierf lui il a pas eu droit à une p'tite séances de salissage en ? les belles p'tites parole ô la Vero quelle sympatisait avec Nathalie PFFF elle a tu le choix maudite pétasse elle me dégoute tellement et Morissette qui est pas mieux ils vont bien ensemblef J'ai honte pour les invités tel que Mr Louvain et Joel Legendre je ne crois pas qu'il avait rapport dans le décorf Quétaïne au max j'ai jamais vue un Bye Bye aussi POURRI que celui de 2008fJ'ai meure pas étét capable de l'écouter jusqu'a la fin tellement c'etais pourri

## **Plainte n° 149**

Bonjour,

La présente a pour but de porter plainte contre Radio-Canada pour avoir diffusé le Bye-Bye 2008.

Cet émission contenait des propos à caractères grossiers, racistes et innacceptables. En 2009, qu'une télévision nationale puisse accepter de diffusé une telle émission est très insultant pour moi, étant de la communauté haitienne, et pour toute personne de race noire.

Merci



## Plainte n° 150

société radio canada francais télévision Plainte Officielle By BY 2008,Je désire faire une plainte officielle au sujet du by by 2008 concernant le racisme sur les noirs.Au Canada la periode des fetes est un moment de réjouissance de rire de joie avec tous les peuples de la terre.La société d'état n'avait pas le droit et cela au nom des peuples et des races qui co-habitent ce pays de laisser passer ce sketch ,la direction a manqué a son devoir soit de rassembler,de plaire de respecter les origines et les races.La direction aurait du sur le champs ne pas diffuser ce moment et prendre en considération qu'elle est une société d'état qui est redevable a tous les contribuables de ses actes.Je demeure outré et tres vexé par la mauvaise foi de l'organisme et de son manque de professionaliste. La dite societée devrait faire face au tumulte causé par celle ci et devrait etre séverement corrigée.Je condanne cette dite societée qu,est Radio Canada.Je désire porter plainte et etre entendu.Merci

## Plainte n° 151

RADIO-CANADA MERCDREDI 31 DECEMBRE 2008 23.00 HRES L'EMISSION BYE-BYE .JE NE PEUX CROIRE QUE DES BLAGUES AUSSI MESQUINES , RACISTES ET DÉGRADANTES PUISSENT UN JOUR SE RETROUVER SUR UNE TÉLÉVISION D'ÉTAT , C'EST NOS IMPOTS . DANS LE SKETCH DE CELINE DION AVEC SON FILS ...IL EST IMPENSABLE DE S'ATTAQUER A UN ENFANT EN LE RIDICULISANT. J'AI AUSSI TROUVER DE MAUVAIS GOUT LE SKETCH AVEC PATRICK ROY , SES FILS ET SON ÉPOUSE ...LES ENFANTS QUI ATTAQUENT LEUR MÈRE ...QUEL BEAU MESSAGE A NOTRE JEUNESSE. IL Y A AUSSI LE SKETCH DE MAXIME BERNIER DANS SES ÉBATS ( TRÈS EXPLICITE ET DÉGRADANTS). C'EST ÉPOUVANTABLE QUE NOS IMPOTS , QUE DES TORCHONS COMME CELA SE RETROUVENT SUR LE GRAND ÉCRAN .

## **Plainte n° 152**

Je veux juste dénoncer le Bye! Bye!.  
Nous sommes tannées de payer pour des absurdités.

### **Plainte n° 153**

ceci est une plainte officielle du bye bye 2008.

j'ai ete outre par les propos tenus durant cette emission. je ne peux pas croire que des propos si racistes faisaient parti des textes. au quebec, on s'americanise de plus en plus, et que ce passe-t-il aux etats lorsqu'il y a une grosse controverse comme celle-la? et bien les personnes concernees presentent des excuses publiques et plus souvent qu'autrement, sont renvoyees. je n'ai aucune intention de suivre ce que veronique cloutier fait dans le future. je suis desole pour radio-canada, je crois qu'elle est desormais un boulet pour eux.

## **Plainte n° 154**

RADIO-CANADA BYE BYE

Comme noir au Canada j'ai été très déçu du bye bye l'année a fini mal on peut dire. On paye des taxes a radio-canada et ils nous insultes. J'espère que ma plainte va-t-etre pris au serieux. Et la conference de presse a fait pitier en passant

## Plainte n° 155

Émission du Bye Bye 2008 diffusée à Radio-Canada le 31 décembre 2008.

J'ai ressenti un grand sentiment d'injustice, d'incompréhension et de déception en regardant cette émission, particulièrement le sketch sur de l'émission avec Barack Obama. Le mot "nègre", les propos sur Montréal-Nord, sur le fait de voler les sacs... tout cela était très déplacé . S'il s'agissait d'une parodie, d'une blague ou d'une manière de se moquer de l'animateur, ce n'était absolument pas réussi. Au contraire, cela en a blessé plusieurs. Je comprends que le bye bye vise à faire la revue de l'actualité de l'année écoulée en faisant des sketch humoristiques sur les politiciens, les vedettes... mais jamais je n'avais perçu qu'il y était également permis d'y dénigrer tout un peuple.

## Plainte n° 156

Watching the news tonight I was SHOCKED to learn of the use of the N-word on the TV show Bye Bye 2008.

According to the news report, Veronique Cloutier and Louis Morissette wrote the skits in order to be funny. They supposedly have even claimed that they have been moved by the election of Barack Obama.

I'm sorry, but WHAT CENTURY ARE WE IN? Does Radio Canada not proof read anything before it is presented to the public? Is everyone there so ill-educated that they missed the part about Canada being multi cultural and that any reference to the N-word is one of the most offensive sayings on the PLANET? My face is burning in shame for the stupidity of these broadcasters. PLEASE do something other than the "slap" that Louis Morissette says he will take due to his "clumsy" remarks. An apology is not enough. In doing his skits, he is now being viewed on the Internet, shaming our entire country. He needs to have a job where his opinions will not be foisted on anyone. He is not funny. He should lower his head in shame.

## **Plainte n° 157**

Re: Bye-Bye 2008/2009

Cette émission n'est pas digne d'une société d'état qui se respecte. A notre avis, elle était empreinte de racisme (ex. on a fait dire à notre Premier Ministre à la Gouverneurs Générale "j'aime les noirs lorsqu'ils sont à l'extérieur du pays") et on a voulu promouvoir la séparation du Québec en riant du Canada anglais.

Nous espérons que vous vous servirez de votre influence pour faire comprendre aux responsables de la Société Radio Canada et du CRTC que les contribuables n'aiment pas que leurs impôts soient utilisés pour produire et diffuser de telles émissions.



## **Plainte n° 158**

Diffuseur: Radio Canada. Émission: Bye Bye 2008.

Date et heure de diffusion: Le mercredi 31 décembre, à 23 h.

Nature de la plainte: Conflit d'intérêt de la part du producteur et diffamation l'égard de sketches sur Nathalie Simard, ainsi qu'abus du producteur et du diffuseur d'une tribune médiatique publique pour minimiser l'abus sexuel et la violence faite aux enfants et aux femmes.

## Plainte n° 159

*le Bye Bye 2008 a radio canada :*

Voici mon opinion: En ce qui concerne le Bye Bye, je trouve qu'on dépasse largement les bornes. Il y a des sujets qu'on ne devrait même pas aborder. Dans la société d'aujourd'hui, il faut qu'il y ai un impact ... Bonne ou mauvaise ... il faut que ça frappe. Il y a un haut niveau de sentionnalisme.Plus il y a sensation, plus les cotes d'écoutes sont grandes. Dans ce cas-ci il ya un un gros manque d'encadrement et de jugement de la part des dirigeants de Radio-Canada. On nous barbouille les oreilles d'encadrer nos enfants... comment peut-on y arriver quand la société elle-même ne l'ai pas. Tout ça, reflète sur ce que nous sommes devenu. Avec des règlements trop permissifs on est rendu à perdre le contrôle.On a de la misère à faire la différence entre le bien et le mal ... ce qui se dit et, ce qui ne se dit pas!

Que Radio-Canada assume leur responsabilité d'avoir blessé et ridiculisé ces gens. Surtout dans le cas de Mme Simard qui est une victime du père de la personne qui a donné son autorisation pour la ridiculisée. Je trouve ça ignoble de la part de Mme Cloutier et de tous les autres de s'acharner sur elle. Qu'on la laisse tranquille ... je crois qu'elle a suffisamment souffert et en masse de blessures à cicatrisées qui d'ailleurs, ne guériront jamais. Pas besoin d'en rajouter!!!

Pour ce qui est des têtes dirigeantes de Radio-Canada, Vous avez une année entière pour travailler sur le Bye! Bye! Pour moi, j'ai eu l'impression que celà c'est fait dans une fin de semaine.Il y a surement un moyen de réinventé un Bye! Bye! plus positif qui nous ne laissera pas commencer une nouvelle année dans l'amertume.

D'ailleurs, les voeux qu'on se souhaite ne sonfils pas ...Paix et sérénité dans le monde entier ... Pas surprenant qu'il ai encore tant de guerres et de conflits. Avec des gens haut placé qui continue de penser de cette façon ... C'est à ce demander ... quand celà va s'arrêter!!!

Que Radio-Canada assume leur responsabilité

Merci

## Plainte n° 160

La direction de Radio-Canada doit absolument s'excuser!!!

Je suis une Québécoise qui habite en Alberta. Comme à chaque année, je n'ai aucun intérêt à regarder l'émission "Bye Bye" car je trouve que ça manque de contenu. Quelle ne fut pas ma surprise ce soir en regardant les nouvelles anglophones à CBC de voir jusqu'à quel point les producteurs de l'émission "ByeBye" avaient mis le peuple Québécois dans l'embarras en les faisant passer pour une bande de racistes! Le moins que l'on puisse dire, c'est que Morissette et Cloutier ont eu un gros manque de jugement!

N'y a-t-il pas quelqu'un à Radio-Canada pour s'assurer que ce type de gaffe monumentale ne se produise pas? Morissette et Cloutier devraient se faire montrer la porte! Les sous qu'ils rapportent à la SRC ne valent pas grand chose quand leur ignorance contribue à dépeindre les Québécois comme une bande de racistes à la grandeur de la planète!

Le monde entier a les yeux rivés sur Barack Obama. Ils sont tous en adoration pour le nouveau président élu et voilà que nos deux animateurs ignorants s'en vont produire de pareilles conneries!

La direction de Radio-Canada devrait diffuser des excuses formelles auprès de tous les téléspectateurs Canadiens. Les animateurs de cette émission québécoise ont fait très mal paraître les Québécois et cette histoire ne fait que commencer. Dépêchez-vous d'émettre des excuses! En 2009, le racisme est inacceptable!

## Plainte n° 161

Bye bye 2008 Radio Canada

J'en ai tellement entendu parler, mais jamais je n'ai vu la diffusion jusqu'au moment que je reçois un courriel d'une proche amie.

Par rapport à cette observation, je suis extrêmement bouleversée et perturbée par le manque de respect et de classe à votre humour Radio Canada est responsable et il on accordé ce comédien, loin d'être cultivé, en employant le mot nègre à quelques reprises se permettant d'en faire une utilisation aisée de la cote d'écoute était à son niveau d'écoute le plus élevé de l'année. Sans tenir compte qu'une grande partie de la population du Québec francophone assistait, en présence d'une jeune génération à construire, à un humour qui s'accumulait d'un discours incluant Barack Obama et Grégory Charles en liaison au vol et pour la grande finale mettre un rapport à Montréal Nord. Pouvez-vous m'expliquer où est l'humour dans tout cela ou quelle était le message moral, que voulez-vous inscrire dans la mentalité des gens ?

Après tout les efforts consacrés à maintenir la paix, une sécurité sociale, avez-vous eu une conscience des répercussions que cela peut entraîner au sein de la communauté montréalaise et au peuple québécois en utilisant votre médium pour ainsi nous faire respirer de la fumer et nous étouffer par un discours axé de propos racial.

Tenez- vous compte des réalités sociales que vous diffusez dans vos nouvelles? Quelles incroyables erreur et négligence de votre part.

Les gens n'ont pas tous les gens un potentiels culturels critiques?? C'est ces genres de stéréotypes qui alimentent le système de pensée (De par une idéologie destructible et non constructive chez une société de masse puisqu'il y existe une classe de gens qui se sent exclus à cause d'un manque de compréhension et d'une égalité sociale.

Ce genre de façon de faire a engendré des répercussions nuisibles. Pourquoi croyez-vous que certaines personnes se révoltent après tout : le commerce triangulaire déportant 480 000 000 millions d'Africains pour de la main-d'oeuvre gratuite, l'holocauste, le Québec, la classe minoritaire dans un contexte historique, a subi ces mêmes phénomènes dans l'ensemble du Canada il y a à peine 60 ans, donc pourquoi pas se moquer des Palestiniens ou se moquer des millions de gens qui viennent perdre leur emploi par cette crise construite par des imbéciles comme votre comédien qui semble en construire une dans la conscience des gens ?

Embauchez donc des gens instruits ou fournissez-leur une formation sur le plan des codes éthiques, à Montréal il y en a des tonnes qui en sont qualifiées pour bien nous représenter !!!

Ces ce genre de commentaire inutile pollue le c ... Mœurs de ceux qui en souffre et ce genre de geste est le moteur de la provocation.

Cela est un geste qui dénigre notre culture et l'effort que consacrent tous ces intervenants dans le domaine social.

Comment justifiez- vous cette blague à un enfant, multiethnique ou autre, encadré de sa famille dans le but de fêter la venue d'une nouvelle année en lui « garrochant » des « jokes » raciales un à la suite de l'autre ?

## **Plainte n° 162**

Le Bye Bye 2008 a été raciste et vulgaire. Je condamne les auteurs et sa productrice, Véronique Cloutier, mais surtout la direction de la SRC  
Radio-Canada a été trop tolérante dans son analyse du contenu de l'émission avant sa diffusion.

### **Plainte n° 163**

J'aimerais porter plainte contre la SRC pour la production du BYE BYE 2008. Il s'agissait d'une mauvaise émission qui fait de l'humour stupide et grossière.

## Plainte n° 164

Radio-Canada pour son Bye-Bye 2008 concernant les jokes faites sur Mme Nathalier Simard et leur raciste sur le nouveau président des Etats Unis. Moi pour ma part j'ai trouvé leur Bye bye 2008 très ennuyant et ils n'avaient pas a se servir du nom d'une victime d'agression sexuelle surtout que l'agresseur était le père de la principale vedette du Bye Bye Mme Véronique Cloutier. Moi personnellement je pense qu'elle l'a faite par vengeance pour son père car il ne faut pas oublier qu'elle a hérité du trésor de son chère papa qu'elle chérie encore aujourd'hui malgré tous ce qu'il a pu faire subir a une enfant de 10 ans et a une autre victime qui n'a pas voulu rendre son nom public mais qu'on connait très bien l'identité. Nathalie est encore très sensible et très marqué par son passé, ce n'est pas l'argent qui reconstruit une vie d'enfant, une vie d'intérieur de petite fille qui a été détruite alors Mme Cloutier n'a fait que de se servir de son nom pour se vanger de la réputation de son père et de sa famille qui a été détruite par sa propre faute. Il faudrait lui demander si son père abuserais de sa fille a mme Cloutier est ce qu'elle la passerait sur les ondes de Bye bye 2008 Laisser donc Nathalie Simard tranquille, elle est une victime qui essaie d'oublier et de reconstruire une vie sereine.

## Plainte n° 165

BYE BYE 2008

RADIO CANADA

Vraiment, la Société Radio-Canada n'a pas de quoi être fière de ce Bye-Bye

Malheureusement, la vulgarité s'est imposée. Cul, blasphèmes, grossièretés. Le trio préféré des pros de l'humour



## **Plainte n° 166**

Radio Canada Bye Bye 08 31 décembre 2008.

Je trouve inacceptable qu'une société d'état accepte de faire télévisé un contenu raciste, sexiste et vulgaire. Quel honte. En plus, ni les écrivains de l'émission ni le management de Radio-Canada a a ce jour le 10 janvier pu prendre responsabilité de leurs actions et s'excuser auprès de la communauté noir, des femmes battues, femmes exploitées sexuellement ... La société québécoise est profondément raciste quand son élite culturelle trouve acceptable et justifiable de dresser ce contenu répréhensible comme de l'ironie comédique.

### **Plainte n° 167**

I would like to voice my outrage at the Bye Bye 2008 show that aired on December 31st 2008. The content of said program was offensive, ignorant and in poor taste. The creators of the show should be ashamed of what they have delivered. For Radio Canada to endorse the content of the show, and let it air is a sign of insensitivity and stupidity. It is sad that what should have been a joyous moment (i.e. the end of a year and the start of a new promising one) left such a bitter taste in the mouth of so many.

I hope that in the future such "humor" will not find its way in our homes.

## **Plainte n° 168**

Ma plainte concerne le bye bye 2008 diffusé à Radio Canada le 31 décembre dernier. Les parodies sur la communauté noire (sketch de Montréal Nord et de Barack Obama) étaient racistes et de très mauvais goût. Il est inacceptable que la chaîne Radio Canada diffuse de telles émissions. J'exige une lettre d'excuse et une assurance que telles émissions ne seront plus diffusées dans l'avenir.

## **Plainte n° 169**

Dénigrant, Humiliant, Dégradant, Choquant, Méprisant!

De très mauvais goûts les blagues sur la communauté noir durant l'émission du bye bye 2008!

Je trouve extrêmement décevant et triste de voir que notre société ne puisse pas grandir et évoluer!

Lisez les différents blogs... vous constaterez qu'il y a encore des gens racistes et méprisants envers les communautés!

Il y a des limites à la moquerie et l'insulte!

Est-ce que la CRTC pourrais prendre action?

## **Plainte n° 170**

Je suis révoltée : des propos qui sont allez trop loin dans le sens raciste, se moquer de la violence conjugale, Julie Couillard sur la table, les jambes en l'air... et ce alors que c'est une émission familiale!

Le Bye Bye est une émission de grande écoute et Radio-Canada n'aurait pas du diffuser autant de propos de mauvais goût et de propos diffamatoires. Pourquoi autant de jurons? C'était franchement gênant d'écouter cette émission en compagnie de mes enfants avec qui nous avons envie d'accueillir 2009 dans la bonne humeur et les rires. Il était navrant d'être exposé à un tel manque de finesse et à autant de vulgarité surtout sur les ondes d'une chaîne publique.

**Plainte n° 171**

Televisor station: Radio Canada

Program name: Bye Bye2008

Program date: 11 p.m. December 31, 2008

Nature of complaint: Racially offensive comments made during the program.

**Plainte n° 172**

radio canada nous a fait mal avec c'est propos raciste du bye bye 2008

### **Plainte n° 173**

I was recently made aware of a very degrading episode on french CBC. Not sure of the name but here is the web site that depicts the clip from youtube.

<http://www.proudtobecanadian.ca/blog/index/weblog/9859/>

I am embarrassed and completely horrified by the degradation applied towards the president elect Barack Obama. I am not even a fan of his however, this is a total embarrassment to Canadians.

The CBC needs some tuning up, nes pas?



### **Plainte n° 174**

J'ai pas aimee le Bye bye 2008 avec Veronique Cloutier. Je pense que les sketches etaient tres racistes dont celui de Barack Obama. Le show etait vulgaire, sexiste and raciste. Pourquoi mon argent de taxe doit payer pour cette cochonnerie!

## **Plainte n° 175**

I would like to formally complain on the content of the show Bye Bye 2008 aired in French on December 31st 2008 on the station Radio-Canada(French CBC) regarding their target to several minority group, Especially the comments about black people and victims of crimes. Obviously Ms Cloutier had a personal grudge with Nathalie Simard who put her father to jail. I am very angry that radio Canada being a corporation meaning that our tax dollars funds some of those programs goes to that kind of offensive material. If they want to be that kind of comics maybe they should move to the U.S.A. and be part of Saturday night live

## **Plainte n° 176**

Émission: Bye-Bye 2008 télédiffusée à Radio-Canada le 31 décembre 2008. L'émission entière était vulgaire à l'image de ses auteurs et de la productrice.

## **Plainte n° 177**

*I want to complain about the Bye Bye 2008, on Radio-Canada, on New Year's Eve 2008.*

Veronique Cloutier and Louis Morissette, are not professionals neither are they good artists and do not deserve to continue at Radio-Canada for the following reasons:

- 1- They have no conscience, what were they thinking in choosing Obama's name to ridicule and trash him with bad jokes, when Obama is the only good thing that happened to the world in 2008. His election as president of the US is giving hope to the American people and to the rest of the world that peace will prevail.
- 2- Veronique Cloutier chose to make fun of Nathalie Simard, why her?, as an artist she is supposed to have many ideas, but should not have targeted Simard, especially when Veronique Cloutier's father sexually assaulted Simard. It is quite clear that Veronique Cloutier did not respect the sexual assault to Simard and to all the other women who have been sexually assaulted.

## **Plainte n° 178**

My concern is about the language used during the Bye-Bye 2008 broadcast by Radio-Canada. There is no place in our society for such ignorant views, especially coming from a public broadcaster. Those responsible should face some type of sanction. I expect the CRTC will exercise its authority and hold those responsible accountable.

## **Plainte n° 179**

Véronique Cloutier and Louis Morissette should lose their job. by proving that they are not professional enough to refrain from using abusive racist remarks on a televised appearance before millions of people. their irresponsible and derogatory comments have not only shamed quebecers but have placed a very negative and xenophobic attitude in regards to quebecers. i am disgusted to be a quebecer after having this deplorable show placed on the air. not only are these sick actors at fault but also the writers, and editors who let this atrocity on the air. i have become quite depressed to have to call myself a quebecer after such a show of inhumanity. i will now be forced to no longer watch television shows in french thanks to their apparent disregard and racist remarks.

### **Plainte n° 180**

I am a Canadian and would like to add my voice to the complaints regarding the racist skits done on the French CBC about the next President of America. This is an embarrassment to Canada and the French CBC.

We are living in a time when a new world is emerging that is respectful of all in our society and it is very disappointing that such racist remarks would be allowed on our Canadian Air Waves.

I would like to know what steps will be taken by the CRTC in the future, to ensure that this error in judgement will not once again happen.

Thank you for hearing my concerns on this very serious error in judgement.

## Plainte n° 181

Radio Canada / Véronique Cloutier /Louis Morrissette concernant le Bye Bye 2008

J'ai honte d'être Québécoise lorsque des gens sans morale, sans culture qui se permettent de trouver de bon goût des blagues sur Nathalie Simard alors que le père restera à vie le bourreau de cette femme meutrie, sur des blagues racistes de "nègres" pour reprendre leurs expressions.

Véronique Cloutier porte parole le la Monnaie Royale une blague oui! car on est porte parole de rien du tout lorsque l'on est capable de rire des paroles vulgaires comme elle l'a fait avec son Bye Bye. Et tous ces artistes Québécois qui réclament qu'on pense à leur travail au Fédéral, y ont-ils songé à ça aussi? au mal qu'ils leurs ont fait à eux aussi?

Alors Radio Canada, Véronique Cloutier, Louis Morrissette ouvrez vos yeux si vous voulez qu'on vous regarde car vous êtes une honte.



## Plainte n° 182

A qui de droit

Je me nomme [C.O.] avec mon conjoint [M. J.-R. A.], nous vous écrivons pour demandez au nom de notre entreprise des excuses publiques de la part des artiste participants au gala qui ont osé émettre des commentaires raciale a la télévision et je cite; « des plans de negres » « des chinetock » que les noirs ont des gros pénis, que les noirs sont des voleurs et Montréal-NOIR\*?''\*????\*?\_Durant Les sketches présenter s du bye bye 2008 étai fait par le conjoint de Mme Cloutier et elle-même, sont insolant et raciste selon moi, mon conjoint et ma mère P. S. qui ont tous témoigner ce soir du bye bye 2008.

Nous sommes une organisation non-lucrative qui aident les jeunes de gang de rue à s'en sortir et nous essayons de faire de la prévention au Québec et voila que Mme Cloutier et son conjoint décide de nous remettre a la case départ avec leur commentaire qui rabaisse les jeunes noirs de Montréal — nord et le reste du Québec comment voulez-vous qu'ils croient en notre mouvement????

Nous sommes consterner de voir qu'au Québec les artiste ne sont pas conscient pour donner une meilleurs l'exemple a la télévision. Nous exigeons des excuse public des artiste responsable et l'annulation du bye bye 2008. De plus nous entreprendrons des poursuites judiciaire contre RDI et Mme cloutier elle-même pour ne pas supporter l'exemple que nous véhiculons et qui est si dure à passer, nous sommes déranger par ces réflexions mal placer et qui va a l'encontre de notre travail. Notre Avocate Mme [M.N.] pourra en discuter plus longuement avec vous. Et pour mettre le total de la honte ils ont le culot de faire du tord a Nathalie Simard quand le père de cette même personne la violer!!! WOW vive le Québec.

Bien à vous

## **Plainte n° 183**

Bonjour,

Je n'est jamais faite de plainte de ma vie mais je crois fermement que c'est mon devoir en tant que citoyenne d'exprimer mon mécontentement face au Bye-Bye 2008. Jamais de ma vie je n'est vue des propos aussi racistes à la télévision et ceci me surprends énormément de Radio Canada.

## **Plainte n° 184**

bye bye 2008... sketch a caractere raciales et commentaires derogatoires envers les anglophones, personne de race noirs etc...

## **Plainte n° 185**

BYE-BYE Comedy Television Show - New Year's Eve 08

Here is a copy of the message that I wrote to Radio-Canada:

As a taxpayer, I am genuinely shocked and appalled at a show that mocked a sex abuse victim and made highly charged racial comments. That it was allowed to air under the banner of comedy in Canada all of places and with public funding is unbelievable. I would like Radio-Canada to make an apology to Nathalie Simard and to the public for the complete lack of judgement it has exercised recently. Steps should also be taken to ensure that nothing of this nature should ever be allowed on television again. This is a disgrace. I will also be filing a complaint with the CRTC.

## Plainte n° 186

Programme Television: Radio Canada  
Date et heure de l'émission: 31 décembre 2008  
Nom de l'émission: Bye Bye 2008.

Si Radio-Canada permet l'utilisation de propos diffamatoires et à caractère raciste et maintiens sa décision de les assumer, nous ne pouvons pas en tant que citoyens adhérer à une chaîne d'état qui s'efforce de véhiculer des valeurs qui ne sont pas les nôtres, qui blessent et dénigrent une vaste majorité de sa population. Ces propos qui ont choqué plusieurs lors du Bye Bye 2008 diffusé sur les ondes de la chaîne d'état, qui a été orchestré par Véronique Cloutier, Louis Morissette (pour lequel les auteurs François Avard, Jean-François Léger, Pierre Hébert ainsi que Jean-François Mercier ont prêté leur plume) sont inacceptables.

Dans une société comme la nôtre qui prône sa diversité culturelle, notre télévision d'état défend des sketches qui réfère au président élu Barack Obama par le terme nègre, par des expressions telle que avoir des plans de nègre, qui font la promotion de stéréotypes dégradants en parlant de cacher vos sacoches à la maison car ils pourrait les voler parce qu'il est noir, qu'il va être plus facile à tirer vu sa couleur, que si il est vrai que les noirs ont des grosses « bizounes ». De faire dire à un faux premier ministre Stephen Harper que ses noirs ils les préfère dans un autre pays lorsqu'il s'adresse à Michaëlle Jean. D'en rajouter avec un sketch qui parodie Céline Dion en lui faisant dire qu'elle rencontre Nelson Mandela et le confond pour son jardinier et j'en passe. Tout ça en moins d'une heure et demie de temps.

La population, et plus particulièrement la communauté noire en a assez de se faire dénigrer, d'être victimes de ces propos diffamatoires et de mauvais goût qui blessent à chaque fois de nombreux citoyens. Mais ça on s'en fout, on se cache derrière la liberté d'expression dans l'humour. Pourquoi se plaignent-ils? Pourquoi ne voient-ils pas que c'est écrit au second degré. Pourquoi ne voient-ils pas l'ineptie des personnages. On sait tous que Denis Lévesque est un raciste profond, que Stephen Harper cracherait au visage des noirs et que Céline Dion est trop épaisse pour connaître Nelson Mandela (a prendre au 2ième degré).

La seule ineptie que l'on dénote, c'est celle dans la défense de vos sketches qui n'ont fait que blesser plusieurs et qui ont bien fait rire quelques racistes avoués. On aimerait d'ailleurs que vous nous expliquiez en détail la raison de ces propos et même l'humour dans ces-textes, car il devait supposément en avoir.

Dans le passé, Radio-Canada a permis la diffusion des propos dénigrants et racistes de Claude Mailloux lors de l'émission Tout le monde en parle. Est-ce dire que ce sont les valeurs de la télévision d'état, car vous aurez au moins le bonheur d'être conséquents dans vos messages.

On ne veut pas, surtout de notre télévision d'état, qu'elle permette la déconstruction de nos valeurs en tant que société et qui s'obstine à dégrader tout un peuple, le nôtre.

### **Plainte n° 187**

I would like to submit a complaint regarding the show "Bye Bye 2008" I am not too sure at what time it aired but was able to view some infuriating clips. I would guess, december 31st 2008 from 23:00 to 24:00 with a repeat.

I will strongly recommend the retraction of that show from the program. If they had better subjects to discuss for their show and a sane staff we would not have been submitted to that mediocrity.

## Plainte n° 188

Denise Bombardier Le sujet, par sa gravité, ne peut pas être réduit à la polémique suscitée par le contenu de l'émission- événement que constitue le Bye Bye diffusé À la télévision de Radio-Canada, le service public, précisons-le pour ceux qui par distraction l'auraient oublié. (Texte intégral) Gatineau, le samedi 10 janvier 2009

Madame, Monsieur,

Je souscris et j'abonde dans le même sens que le texte publié dans Le Devoir de ce jour et Écrit par Denise Bombardier, ayant trait au Bye Bye 2008 une Émission diffusée sur la chaîne de la société d'État.

Et j'ajoute.

Le contenu de cette Émission est dégradant; il laisse À désirer pour sa présentation, mais aussi et surtout pour la surveillance exercée et le contrôle interne manifesté par les dirigeants de la Société Radio-Canada.

Ma question : La Société Radio-Canada a-t-elle respectée les normes en vigueur au moment de la diffusion ce cette Émission, soit le 31 décembre 2008 de 23:00 À 00:15 minutes du 1 er janvier 2009; et, la Société Radio-Canada s'est-elle conformée ou a-t-elle fait fi À l'esprit et la lettre des règles du Conseil canadien des normes de la radiotélévision. Comme contribuable je suis très déçu de ce vaudeville irrespectueux, outrancier et quasi tendancieux.

Un contrôle plus strict s'impose et une surveillance rigoureuse est impérative.  
De l'ordre s'il vous plaît !



## Plainte n° 189

CBC Radio Canada

Show: Bye Bye 2008 aired Dec 31, 2008

This show was racist and in very poor taste. I cannot believe that Canadian tax payers are paying for this disgusting programming. This program sets back Canada years in time, when racism was the norm.

With regards to Veronique Cloutier, making fun of rape victim Nathalie Simard (Guy Cloutier, father of Veronique was the convicted rapist of Ms. Simard) - How can CBC allow this victim to be re-victimized by the rapist's daughter?

Funding for the Bye Bye shows should be discontinued. As a Canadian taxpayer, I do not want to fund this kind of trash.

## Plainte n° 190

bye bye, 23heures. Radio-Canada

Bonjour,

Oui vraiment ce fut abominable, condescendant, irrespectueux et qu'on le veuille ou non RACISTE.

C'est donc inacceptable que notre société d'état laisse des auteurs dire et faire n'importe quoi.

Espérons que cela ne se reproduira pas.

En tant que contribuable je suis choquée de contribuer \$ pour des inepties semblables. Il me semble qu'il y a mieux à faire en terme de CRÉATIVITÉ.

Merci de votre attention.

## Plainte n° 191

Monsieur le Secrétaire général,

Par la présente, le CRARR dépose une plainte formelle contre le titulaire de licence, la Société Radio-Canada, pour diffusion de propos violant le *Règlement sur la télévision*, 1987, SOR/87-49, ainsi que les normes statutaires de haute qualité.

La plainte concerne les propos offensants et discriminatoires tenus à l'endroit des personnes de race noire, exprimés par plusieurs personnes dans le cadre de l'émission *Bye Bye 2008* diffusée le 31 décembre dernier sur les ondes de Radio-Canada à Montréal.

Lors de cette émission, plusieurs comédiens ont émis des propos et des références qui, sous couvert d'humour, ont comme effet d'exposer les personnes noires en particulier au mépris et à la haine, dont :

- l'usage répétitif du mot « nègre » ;
- blague faite par un « interviewer » qui présente « le président américain élu Barack Obama » comme étant quelqu'un qui ne vole pas le sac des téléspectateurs mais qui pourrait voler leur télévision (l'association stéréotypée du Noir avec la criminalité);
- la confusion de « Barack Obama » avec le comédien GrégM Charles (le stéréotype des Noirs qui se ressemblent tous);
- la référence au stéréotype des Noirs et du gros pénis.

Jamais les Canadiens et les Québécois n'ont-ils entendu autant de fois l'usage du mot dénigrant et raciste « nègre » sur les ondes de télévision, surtout celles du radiodiffuseur national.

En outre, dans d'autres segments de ladite émission, il était question de propos offensants à l'endroit des personnes économiquement défavorisées et aux Chinois.

Nous considérons que même sous couvert d'humour les propos de ces personnes constituent une violation de l'article 5(1)(b) du *Règlement* ainsi que de la norme de « haute qualité » de la *Loi sur la radiodiffusion* [1991, c. 11, s. 1].

Nous soulignons également que les responsables de la programmation et ceux de *Bye Bye 2008* en particulier auraient dû prendre les mesures raisonnables, voire nécessaires, pour éviter la diffusion de ces propos sur les ondes du titulaire de licence tout en conservant le ton humoristique de l'émission dans le respect des obligations réglementaires de SRC, surtout quand l'émission a été enregistrée avant sa diffusion.

Par conséquent, le CRARR demande au CRTC de prendre en charge cette plainte et d'exercer son pouvoir en vertu de l'article 32(2) de la *Loi sur la radiodiffusion*. Dans l'immédiat, nous demandons au CRTC d'ordonner à la Société Radio-Canada de conserver immédiatement une copie du ruban-témoin de l'émission en question et ce, à titre de preuve.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos cordiales salutations.

## **Plainte n° 192**

Radio Canada (CBC) Bye Bye 2008 in Quebec (Dec 31,2008).

This program had vile and Racist language, making racist remarks of blacks, indigenous people, and making fun of sexually abused people. Shameless and the Canadian Taxpayer should not be paying for this garbage.

## **Plainte n° 193**

Regarding: Radio Canada, December 31, 2008 23:00 EST  
"Bye Bye 2008"

I am aware you've already received thousands of complaints about the racist content of this publicly funded television show. I want to add my voice to the millions who are outraged and ashamed over it.

Joking on-air about the potential assassination of a revered world leader is inexcusable. It is an embarrassment to this province and an insult to every Canadian taxpayer.

I hope that all of the producers involved in the decision to air such inflammatory content are fired. It is a shame that educated people in high positions would even think such horrible things, much less have the absence of mind to put them on television.

## Plainte n° 194

Radio-Canada  
Bye Bye 2008, 31 décembre 2008

J'ai été très insultée des propos tenus par les comédiens lors du Bye Bye 2008. Ma plainte se porte principalement sur les propos racistes que j'ai entendus lors du sketch où « Denis Lévesque reçoit Barak Obama » et aussi lors de « l'introduction » à ce sketch.

Je me plains également fortement de l'utilisation du mot « nègre » sur les ondes. Il est temps que ça change. Il n'est plus possible que la télévision québécoise se croit tout permis au nom de la liberté d'expression. Ma liberté et mon bien être compte également. Je suis fière d'être née et d'avoir grandi ici. Je suis chez-moi. J'exige qu'on me respecte.

Merci de compter ma plainte formelle contre Radio-Canada, les comédiens et les producteurs du Bye Bye 2008.

## **Plainte n° 195**

Société Radio-Canada pour la diffusion du Bye Bye 2008. Ce programme était une honte pour le Canada!



## **Plainte n° 196**

I wish to file a complaint regarding the show Bye, Bye 2008 that aired on Radio-Canada on December 31st, 2008. I found their jokes to be discriminatory and racist and do not believe that this is a good way of spending taxpayers money!  
Their humour was in extreme bad taste.

## Plainte n° 197

*I am writing this letter in absolute disgust with the CBC for their program entitled "Bye Bye 2008". This program was distasteful in the extreme. It was undeniably racist and has no place in public programming.*

To Whom It May Concern:

I am writing this letter in absolute disgust with the CBC for their program entitled "Bye Bye 2008". This program was distasteful in the extreme. It was undeniably racist and has no place in public programming.

After hearing on the news about some of the "sketches" that were televised I took it upon myself to find the program. Upon review of the program, I am disgusted and appalled that this was allowed to air seemingly with no reprisal.

The taxpayers of this country fund the CBC and as a taxpayer I demand that an investigation be launched. The language alone (the use of the "N" word) is motivation enough for an investigation. There had to be more than one person that reviewed this content and approved it for televising. These people should be fired or reprimanded immediately.

This is exactly why my husband and I do NOT watch the CBC and we will continue to NOT watch.

Sincerely,

### **Plainte n° 198**

I was disgusted and enraged with the extremely racist and insensitive comment made during the airing of bye bye 2008 on Radio Canada. The very fact that a PUBLIC broadcast station is able to say the n-word on national television leaves me puzzled as to why this is okay! I would ask that the word be banned at the very least since the producers of this show seem to ignorant to realize what they call satire to be offensive and hate fuelled.

## Plainte n° 199

Bonjour Mme, M,

Par la présente je vous fait savoir mon indignation face au Bye Bye 2008 de Radio Canada le 31 décembre de cette même année.

Un manque de respect envers Nathalie Simard, Céline Dion, Mme Bombardier et aussi envers les personnes de race Noire, et aussi les Anglais!

Ajouter à ceci des gestes dégradants.

Nous devons enseigner le respect à nos enfants.

Nos politiciens le mérite que ns soyons fédéraliste ou pas. Avoir le sens de l'humour sans être grossier c'est possible

Mme Véronique Cloutier manque de jugement et de politesse. Elle ne devrait jamais participer ou être en charge du Bye Bye ou tout autre programme sans être supervisé

Merci!

## Plainte n° 200

Madame, monsieur

Tout d'abord je suis un homme de race noire, ce qui est d'autant plus révoltant c'est qu'après nous avoir fait subir leur version putride d'une espèce de satire qui est bien pire qu'une insulte pour toute la race noire, pour y rajouter la "dame Cloutier" était, "un peu abasourdi" par l'effet de son humour, ce qui veut dire que s'est tout a fait normal pour elle et tous ses collègues de traiter le noirs de "nègres" et ils trouvent tous ça très drôle, est-ce donc cela le message a faire passer a nous enfants en cette nouvelle année, cette nouvelle ère vraiment ou on croyait voir une bribe de changement, j'espère que non, et si John Imus aux États unis a perdu son travail pour avoir tenu des propos qui a mon avis était moins offensant, les personnes responsables devraient elles aussi perdre leur emplois, c'est l'argent des contribuables, est dans les contribuables les mêmes "nègres" qu'ils méprisent payent les taxes qui payent leur salaire, ironique non!!

**Plainte n° 201**

BYE BYE 2008 A RADIO-CANADA

J'AI TROUVER L'EMISSION TRES OFFENSIVE, RACISTE ET DE TRES MAUVAIS  
GOUT!!!!

## **Plainte n° 202**

Je dénonce les propos racistes tenus lors du bye bye 2008. Nous, les téléspectateurs, méritons des excuses de la part de Radio-Canada.

## Plainte n° 203

*Je ne suis pas certaine que ma plainte ait bien été acheminée. Je suis désolée si vous recevez ceci deux fois. Ceci concerne le Bye Bye 2008, diffusé à Radio-Canada le soir du 31 décembre 2008 à 23 heures.*

Bonjour,

J'écris simplement pour dire que j'ai été choquée par les propos tenus au cours du Bye Bye 2008. Ceux qui ont écrit et interprété les sketches de cette émission ont largement dépassé la limite de l'acceptable.

En fait, je comprends ce qu'ils ont voulu faire. Lors du sketch mettant en scène un faux Barack Obama, ils ont voulu faire voir le ridicule de Denis Lévesque. Ils ont décidé de le faire interviewer un Noir, et de faire le faux Denis Lévesque dire le plus d'inepties possibles à l'endroit des Noirs. Tout ce que ce sketch a laissé comme souvenir n'était pas de la comédie, mais bien les inepties. On dit que derrière chaque blague, il y a une partie de vérité. Je ne crois pas nécessairement à cet adage, mais la vérité est que quelqu'un a pensé à écrire ces inepties. Quelqu'un a pensé à les mettre en ondes. Et quelqu'un l'a fait. Pour moi, c'est ce qui rend le sketch est inacceptable.

Lorsque Jean-François Mercier joue son rôle de « gros cave » (comme son site web est le [www.legroscave.com](http://www.legroscave.com), je pense que c'est approprié), il essaie d'aller si loin dans la satire que c'en est drôle. Par contre, il a misérablement failli à la tâche de faire rire.

Je veux bien croire que leurs blagues n'étaient pas de mauvaise foi, qu'ils ont honnêtement essayé de faire de la comédie et de divertir, mais le public n'a pas simplement pas ri. Nous n'avons pas seulement pas été divertis. Si ce n'était que ça, nous aurions passé à autre chose rapidement. Ce soir là, nous avons été choqués. Choqués et frustrés.

Je n'avais jamais entendu Jean-François Mercier dire quoi que ce soit, mais les mots qui m'ont le plus marquée sont « Le gaz n'est pas assez cher. Quand il sera assez cher, les pauvres seront à leur place, dans le métro pis y'aura plus de trafic sur le pont Champlain ». Ou encore, « Quand le Canada anglais aura plus d'immigrants, qu'ils viennent pas frapper à nos portes en se demandant pourquoi ils ont plus de dépanneurs ». Je sais qu'il essaie d'être drôle. Peut-être même essaie-t-il de conscientiser les gens aux inégalités sociales que nous vivons en les mettant au premier plan (ha, j'en rêve!), mais lui aussi a failli à sa tâche. Je suis convaincue qu'une personne qui pense réellement comme ce « gros cave » ne réagit pas à des propos comme ceux-ci en se disant « Ah, je comprends que j'ai été comme le gros cave. Je serai plus conscient maintenant ». (imaginez-vous!!) Tout ce que j'imagine que ça peut amener comme résultat est de donner le confort au raciste, à l'idiot, au capitaliste sans scrupules et au xénophobe. Jean-François n'aide pas la société en ce moment : il lui nuit.

J'ai peine à croire que René Angélil se soit plaint de blagues à propos de sa famille, mais que personne n'ait encore parlé des phrases que j'ai mentionnées au paragraphe



précédent. Ce sont ces phrases qui, selon moi, ont été les plus déplacées et les plus nuisibles de toute la soirée. Je n'ai entendu personne dire que c'était inacceptable de dire que la place des pauvres était dans le métro. Encore une fois, il y a une différence entre une blague qui ne fait pas rire, et une blague qui choque. Ca aussi, ça m'a choquée.

Si nous vivions dans un monde parfait, je n'aurais pas pris de mon temps pour vous écrire. Par contre, ce n'est pas le cas. Je ne suis pas une personne qui crie au racisme à la première occasion, loin de là. Je sais pertinemment que la plupart des gens que je côtoie ne sont pas racistes et que mon père n'a pas eu la même chance que moi à son arrivée au pays. Par contre, de ce que mes amis de race blanche m'ont raconté, malgré leur propre ouverture d'esprit, plusieurs membres de leur famille sont racistes ou tiennent régulièrement des propos racistes. Je n'imagine pas que des gens ont aimé le Bye Bye parce qu'ils étaient d'accord, je sais pertinemment que ces gens existent et nous côtoient. J'ai tous les jours à fréquenter de ces gens, et à faire mes preuves auprès d'eux, car certaines de ces personnes conduisent les autobus que je prends, m'interviewent quand je me cherche un emploi, dirigent les entreprises pour lesquelles je travaille, me servent au restaurant, etc. Ce Bye Bye me met personnellement des bâtons dans les roues et perpétue des clichés et des stéréotypes que contre lesquels je me bats quotidiennement en encourageant et en réconfortant dans leur ignorance les quelques éléments arriérés de notre société.

Mon nom est [M. L.-J.], je suis d'origine haïtienne, je n'habite pas Montréal-Nord et mon père n'est pas chauffeur de taxi. J'espère sincèrement que vous aurez le discernement de reconnaître la faute du Bye Bye 2008 et la présence d'esprit d'imposer les punitions qui s'imposent à ceux qui l'ont mis en ondes.

Sincèrement,

## **Plainte n° 204**

I am very angry and upset at the Radio Canada TV show Bye Bye for its racist remarks again the future US President.

I quote here from an article in the Jan 7th edition of the Globe & Mail "Shock comedian Jean-François Mercier suggested Americans are happy to have a black in the White House. "It will be practical. Black on white, it will make it easier to shoot him," Mr. Mercier said.

If this is ruled NOT racist, then it is definitely an incite to violence which has no place on my public airwaves.

The CRTC must take a stand on this matter as we have nowhere else to turn to.

## Plainte n° 205

émission « Bye Bye 2008 » diffusée sur les ondes de Radio-Canada en date du 31 décembre 2008 et rediffusée en date du 1 janvier 2009.

Société Radio-Canada  
Relations avec l'auditoire  
C.P. 6000, succ. centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3A8

### **Objet: Propos racistes à l'émission intitulée Bye Bye 2008**

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais vous faire part de ma profonde indignation face aux commentaires racistes mentionnés durant votre émission intitulée « Bye Bye 2008 », cette émission diffusée sur les ondes de Radio-Canada en date du 31 décembre 2008 et rediffusée en date du 1 janvier 2009.

Lors du Bye Bye 2008, vous avez utilisé avec légèreté, des terminologies discriminatoires ainsi que des propos humiliants et dégradants à l'égard des membres des communautés noires sans évaluer l'impact de ce geste dans notre société. Sachez qu'il existe une limite entre l'humour et le racisme ainsi qu'à l'incitation à la xénophobie.

Les médias occupent aujourd'hui un rôle prédominant dans la propagation des tendances, des habitudes de vie ainsi que des traditions. Sachez que par l'entremise de cette émission, vous contribuez à la perpétuation du racisme systémique. C'est-à-dire que par vos propos, vous renforcez des préjugés qui sont déjà instaurés dans notre société.

C'est avec un regard critique que notre société doit se questionner sur les motifs vous poussant à inciter un segment de la population à banaliser ce fléau affectant la vie quotidienne de plusieurs québécois et québécoises. Vos propos encouragent la division raciale dans une province dont la population reflète dorénavant le multiculturalisme canadien.

C'est avec beaucoup de désolation, que je dénonce les terminologies discriminatoires, les propos racistes et humiliants utilisés lors de votre émission.

Mon plus grand souhait pour 2009, serait de voir une approche plus unifiante et anti-raciste spécialement dans les médias francophones du Québec.

*Selon l'Association canadienne pour les Nations Unies, le racisme est un ensemble de croyances qui affirme la supériorité d'un groupe racial par rapport à un autre (tant sur le plan individuel qu'institutionnel), ou encore la supériorité de certaines*

*personnes ou groupes de personnes, qui maltraitent les autres ou leur nuisent, en raison de la couleur de leur peau ou de leurs origines ethniques. Les manifestations du racisme peuvent être subtiles ou évidentes : un signalement à mauvais escient auprès des médias, blagues, injures, discrimination en milieu de travail et crimes haineux*

Bien à vous,

## **Plainte n° 206**

Je désire porter plainte contre LE BYE BYE 2008 diffusé le 31 décembre 2008 à Radio-Canada.

Je respecte la liberté d'expression et c'est un droit qui m'est très chère. Cependant, je trouve que tenir des propos aussi offusquants et racistes dans le climat d'aujourd'hui est choquant et très ignorant. Ce genre de remarque ne devra pas avoir de place dans un pays qui se dit multiculturel. Prenez le comme vous le voulez, mais je pense que de "vrai" excuse devrait ce faire au public par Radio-Canada et les organisateurs du BYE BYE.

## Plainte n° 207

*Bye bye 2008,  
Radio-Canada  
31 Décembre 2008  
23h - 00h*

Bonjour,

suite à l'émission de fin d'année à l'antenne de Radio-Canada et aux nombreuses plaintes fait au sujet du Bye bye 2008, je voudrais, moi aussi vous manifester mon mécontentement.

J' ai grandi et vis toujours à Montréal-Nord, là où les malheureux évènements ont eu lieu cet été. J'ai été très peiné d'entendre les blagues de mauvais goûts et les liens entre les noirs et la ville où je vis, dont ils ont appelés Montréal "noirs ". Je suis blanc et j'ai eu très honte, j'ai eu de la peine pour mes con-citoyens noirs après tout ce que nous avons vécu cet été. Beaucoup d'efforts ont été fais après les émeutes de cet été et nous n'avions pas besoin de quelqu'un à la télévision d'état pour venir mettre de l'huile sur le feu pour clore l'année. Les humoristes devraient peut être travailler un peu au lieu de vanter leurs manque de culture et d' éducation en publique et ainsi faire reculer le Québec. J'ai eu très honte. Je trouve que la direction de la programmation devrait être être disciplinée et changer de directrice pour avoir autoriser cela.

Je me souviens d'un jour lointain où j'ai entendu dire René Lévesque dire "J'ai jamais été aussi fier d'être québécois"...

Moi pour ma part en 2009 je n'ai jamais eu aussi honte.

Merci

## Plainte n° 208

CRTC : Plainte contre Groupe Novem, Jn-Frs Mercier

A qui de droit

1<sup>e</sup> – On a traité le 1<sup>er</sup> Ministre Stephane Harper de lobotomie sur deux pattes, consanguin, etc.

Faux, injurieux

2<sup>e</sup> – Mr. Barak Obama, de nègre

3<sup>e</sup> – Texte sur Nathalie Simard, victime de son père Guy Cloutier pédophile criminel, j'ai assisté au procès, quelle bassesse.

Quand je regarde, Radio-Canada, je ne vois que Véronique Cloutier et son conjoint qui n'ont aucun talent, alors j'écoute seulement les nouvelles et documentaires, et j'écoute en anglais. Mais, Céline Dion et Mme Bombardier, sont 100 fois supérieures, à eux tous. Je ne comprend pas que Radio Canada, qui est supposé défendre tous les Canadiens, on ne voit que des artistes qui veulent un autre pays que le nôtre. Bernard Derome a pleuré le soir du référendum, enfin, il est parti.

Sincèrement,

2 millions de tous les Canadiens  
Quelle honte

## Plainte n° 209

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Objet: Bye Bye 2008

Madame, Monsieur,

Je n'ai visionné la bande enregistrée du Bye Bye 2008 que ce dernier week end. J'ai également lu les commentaires de divers téléspectateurs.

Beaucoup se plaignent des sketches à propos de Monsieur Obama, de Nathalie Simard, de Céline Dion, des minorités visibles, etc. Je suis d'accord avec eux, c'était outrancier. Il y a humour et humour. Celui du Bye Bye 2008 était de basse classe, méchant, irrévérencieux.

Je viens me plaindre au sujet des commentaires formulés sur "les consanguins du Canada anglais", sur ceux qui votent pour "une lobotomie sur deux pattes", sur ceux qui ont "du sable bitumineux plein le cul", sur ceux qui vivent "à Toronto, Winnipeg et toutes les osties de villes plates Où les bars ferment à quatre heures de l'après-midi, où les filles ne couchent pas avant le mariage, ni après d'ailleurs".

Mon avis est que les humoristes du Bye Bye ne connaissent pas l'Ouest canadien. Quand on ne connaît rien, on ne dit rien ou alors on s'informe. Je trouve aussi très déplacé de parler d'un sujet très sensible qui risque de ramener à la surface une confrontation entre les anglophones, les Québécois et les francophones de l'Ouest canadien.

Il est aussi très malsain de prendre l'argent de tous les contribuables canadiens pour que les trois quarts de la population se fasse insulter.

Le Bye Bye n'est pas un show dans une salle de la rue Saint-Denis mais un programme diffusé à travers tout le Canada. Certes, les anglophones n'ont pas regardé cette émission puisqu'ils ne comprennent pas le français. Mais les francophones de l'Ouest canadien ont ressenti de la haine. N'oubliez pas non plus qu'il y a beaucoup de mariages exogames dans l'Ouest et que cette émission a choqué les deux communautés.

Puisque le Bye Bye est diffusé à travers le Canada, ne serait-il pas louable d'y inclure les communautés francophones de l'Ouest lors des prochaines programmations? Partagez les subventions. N'attribuez pas tout au Québec.

Il n'y a pas que les Québécois qui parlent français en Amérique du Nord et les Canadiens français ont beaucoup de mérite à conserver leur langue dans un milieu anglophone, ce qui n'est pas le cas du Québec.



Je demande que le CRTC attribue plus de place et plus d'aide aux francophones hors Québec, ce qui permettrait aux Canadiens de mieux se connaître.

*Bye Bye 2008 Extrait concernant le Canada anglais*

*Ce qui m'a beaucoup marqué, c'est le premier ministre Harper qui s'est fait accuser d'avoir plagié des discours.*

*C'est sûr que ça fait trois ans que c'est le même cave qui nous ramène des idées politiques des années 60.*

*Lâchez pas ma gang de consanguins du Canada anglais et continuez de la réélire votre lobotomie sur deux pattes, Stephen Harper.*

*Dans une couple d'années, quand votre femme sèche n'aura plus le droit de vote, puis ça va être légal d'abattre vos enfants parce qu'ils auront fumé du pot, vous viendrez cogner à la porte du Québec en nous disant: Eh, le Harper a voté une loi pour renvoyer tous le immigrants. On n'a plus de dépanneur. Peut-on revenir au Québec?*

*On ne vous laissera pas rentrer même si vous avez du sable bitumineux plein le cul. On va vous laisser de l'autre côté de la rivière outawais avec votre Toronto, votre Winnipeg et toutes vos osties de villes plates où les bars ferment à 4pm, où les filles ne couchent pas avant le mariage, ni après d'ailleurs.*

## **Plainte n° 210**

Que d'indignation, de déception et surtout de stupéfaction devant un Bye-Bye 2008 d'aussi mauvais goût.

Jamais je n'aurais cru qu'on pouvait laisser un scénario si pauvre et facile, méchant et de mauvais goût, entrer en ondes sur un réseau comme Radio-Canada. Cette soirée qui se veut depuis toujours un moment de célébration, couronné par un décompte inattendu, au milieu de sketches pensés et désopilants, s'est transformée en grotesque caricature d'humour mal amené, "pipi-caca" et franchement déplaisant. Un gros raté du début à la fin. Qui aurait cru que l'enfant chérie du réseau Radio-Canada aurait eu carte blanche à ce point. Honte sur vous tous pour avoir laissé ces deux imbéciles polluer un moment de réjouissances traditionnelles avec de l'humour pop, style Quebecor.

---

## ANNEXE C

### Décision du CCNR 08/09-0620+ SRC concernant *Bye Bye 2008*

---

*Bye Bye 2008* a été diffusée le 31 décembre à 23h et rediffusée le 1<sup>er</sup> janvier à 20h. Il n'y avait pas de mise en garde. Voici des descriptions et des transcriptions des séquences pertinentes.

#### Sketch sur la famille Roy, parodie de *Grosse vie*

- Patrick entre dans la maison en défonçant la porte; la femme est dans la cuisine
- Patrick s'approche sa femme pour l'embrasser, mais elle recule, apeurée, lorsqu'il lève son bras
- le fils Jonathan entre dans la pièce en défonçant une autre porte; il montre deux doigts d'honneur
- Patrick fait un signal gestuel à Jonathan; le fils saute sur la mère et la bat; il se relève et montre deux doigts d'honneur
- la mère se lève avec un œil au beurre noir
- la famille regarde la météo à la télévision; Patrick fait un signal gestuel à son fils et la mère met un casque de hockey; Jonathan sort de la maison, et apparaît à la télévision avec son frère; Jonathan montre deux doigts d'honneur et les deux frères se mettent à battre le météorologue
- la femme interrompt Patrick qui est au téléphone; il ramasse alors son bâton de hockey et casse la télévision
- Jonathan montre à ses parents l'album de musique qu'il a fait; la mère lit les titres des chansons : *Viens te battre tapette, Mon père a le nez plus croche que le tien, Assieds-toi sur mon doigt d'honneur, Mon frère est aussi épais que mes pads, Du Ariane Moffat ça me donne le goût de me battre*
- Patrick demande à Jonathan de battre l'homme qui fait les effets sonores de l'émission parce qu'il n'aime pas les faux rires

#### Sketch sur Nathalie Simard

Une comédienne jouant Nathalie Simard chante une chanson tout en mettant des vêtements dans une valise.

Chus ben tannée de la polémique,  
Ç'pour ça que j'veis en République!  
Moi j'vends, moi j'vends!

Chus ben tannée des entrevues,  
Faque à part dans le *Dernière Heure, La Semaine, Échos Vedettes, Star Système*, pis le 7 jours,

Vous m'verrez pu!  
Moi j'vends, moi j'vends!

voix hors-champ : En déménagement en République

Simard : Une nouvelle qui s'vend! [Simard montre des billets de banque]

Séquence de Louis Morissette et Jean-François Mercier « Le Gros Cave »

Morissette : L'année 2008 se termine plutôt mal. Entre autres, l'Amérique connaît une grave crise économique. Jean-François Mercier, quel est le problème?

Mercier : Ben, on a longtemps reproché aux banques de passer de l'argent seulement à ceux qui avaient déjà de l'argent. Là ils ont essayé ça d'en passer à ceux qui en ont pas. Bang, on est dans' marde! Faut pas passer de l'argent à ceux qui en ont pas. S'ils en ont pas, c'est parce qu'ils sont trop tatas pour savoir quoi faire avec. Pour un pauvre, une hypothèque c'est la bâtisse à côté d'la roulathèque. Non, le système est fait pour que les riches s'enrichissent et que les pauvres contractent des MTS, pas des hypothèques!

Morissette : Preuve...[applaudissements du public] preuve de la morosité économique, le Canada et les États-Unis ont d'ailleurs versé des milliards aux multinationales GM et Chrysler.

Mercier : Avant de leur donner des milliards, ça serais-tu trop leur demander de faire des chars qui se déplotent pas quand tu roules avec, pis que t'as pas besoin de demander à ta femme de se mettre tout' nue sur Internet pour réussir à payer le plein d'essence! Arrêtez de faire des chars qui valent pas de la marde, qui sont plus gros que des tanks, pis qui consomment plus que Jean Lapointe dans ses belles années, pis peut-être qu'on aurait pas besoin de vous aider, maudite gang de cabochons! [applaudissements du public] Hein? Pas content de nous fourrer quand ils nous vendent le char, là l'impôt que je paie, que j'aimerais qu'ils mettent dans le système de santé, ils vont leur donner. Moé, pendant ce temps-là, faut que j'aille niaiser huit heures à l'urgence pour un ongle incarné qui me fait souffrir le martyr, parce que, pas ben ben le choix de marcher, mon 'ostie de char est toujours en panne!

[...]

Mercier : Mais toujours dans le domaine du showbiz, il y a la chanteuse Nathalie Simard qui a quitté le Québec pour s'installer en République Dominicaine. Un commentaire, Louis?

Morissette : Non, non. Euh, c'est drôle, ça me vient pas. Ce que je sais, c'est que Nathalie a exprimé le souhait qu'on préserve son intimité.

Mercier : C'est du moins ce qu'elle a révélé à Jean-Luc Mongrain dans son entrevue

intitulée « Tout sur mon problème d'hyper-flatulences ». [On montre la page couverture d'un magazine, sur laquelle se trouve une photo de la comédienne jouant le rôle de Nathalie Simard, avec le titre de l'entrevue.]

[...]

Morissette : Dans le domaine des mauvaises nouvelles, une attaque terroriste a fait plusieurs morts en Inde.

Mercier : En Inde?...Des Morts en Inde? Ah OK, là je comprends pourquoi depuis un bout ça leur prend du temps à répondre au service à la clientèle chez Bell.

Morissette : Mais l'allure du monde pourrait bientôt changer. [Une photo de Barack Obama est affichée à côté de Morissette]. Les États-Unis ont fait de Barack Obama, un Noir, le quarante-quatrième président des États-Unis. Ce qui a fait dire aux Américains ...

Mercier : On est pas racistes. Ça va faire du bien un nègre à la Maison Blanche. Ça va être pratique. Noir sur blanc, il va être plus facile à tirer.

Morissette : On, on, on rit ben Jean-François là, mais même Gregory Charles a reçu des menaces de mort.

Mercier : Ben là, il devait s'y attendre là. Tu peux pas faire des disques plates de même sans qu'il y ait des représailles.

Morissette : Par contre, ce que le monde ignore c'est que Barack Obama a donné une entrevue exclusive au journaliste le plus bilingue de la province, Denis Lévesque.

Mercier : Denis Lévesque, le seul journaliste qui a empiré en partant de TQS.

Morissette : Donc...[applaudissements du public] après, après Paul McCartney, Denis Lévesque nous a donc fait honte avec Barack Obama. On se laisse sur ces images.

### Entrevue entre Lévesque et Obama

Lévesque : Mesdames, messieurs, bienvenue à *Denis Lévesque*, cette émission où on a l'air de prendre deux chums autour d'une bière. On parle comme ça, parle, parle, jase, jase, p'tet, tet, hein on jase comme des gens ben relax. Alors aujourd'hui on reçoit un personnage majeur dans le monde des Noirs avec une belle carrière aux États-Unis. J'ai nommé Gregory Charles. Greg, euh, à part toi là, est-ce que t'as d'autres idoles?

Obama : I'm sorry, my name is Barack Obama.

Lévesque : Ah ben oui. Sorry, Big. It's the couleur that made me all melanged. C'est parce que les Noirs vous vous ressemblent toute là. D'ailleurs à la maison, cachez vos

sacoques là, on reçoit un Noir à l'émission. [Il rit] Ben non, c'est une blague là. Y' peut pas vous voler chez vous, y'est dans la TV. Mais y' peut p't'être partir avec la TV. Hey, j'ai un vrai fun Noir. Un vrai Black plaisir. You know, euh, Barack, it's comique parce que here in Québec, euh, Barack, it's a vieille maison toute décolisséd.

Obama : Décolisséd?

Lévesque : Hey, j'pense à ça. You know, euh, Céline Dion? Charlemagne? Take a kayak, Barack. [Lévesque mime un kayakiste].

Obama : I do, I do, but, uh, I'd rather talk about the economy.

Lévesque : OK, OK, OK. Laissez-moi penser à ça là. Do you have a « plan » for the économie? I espère it's not a « plan d'nègre » par exemple. [Il rit et donne un petit coup amical sur l'épaule de Barack Obama]

Obama : A what? Who the hell's this guy? Who are you?

Lévesque : Où que t'es? T'es à Montréal, mon Noir! Ouais. Pis à Montréal, tous nos Noirs sont à Montréal-Noir. Hey, Hey, chum, pendant que t'es là, je vais te poser les vraies affaires. Is it real that, euh, you know, euh, noir, euh, big bizoune?

Obama : A big what?

Lévesque : Bizoune. You know, un bizoune, un bizoune. Cette affaire là. [Il essaie de toucher l'entrejambe de Barack Obama]

Obama : [se lève et quitte] That's it. I'm outta here.

Lévesque : Bon. Moi qui pensais qu'on avait une bonne relation avec les États-Unis. Pfft. Ne manquez pas l'émission de demain, hein. Ç'a l'air d'être plus intéressant. On reçoit un extra-terrestre qui a trois testicules. Imaginez là, pas un, pas deux, trois testicules. [Il claque des doigts et la lumière du studio s'éteint.]

#### Sketch sur l'affaire Couillard « La Couillard : la vraiment vraie histoire »

- Couillard s'allonge sur la table de la cuisine; Bernier descend ses pantalons et fait semblant d'avoir des relations sexuelles pendant que Couillard lit les documents secrets
- Bernier dit : « Julie, t'es trop belle, je pense que je vais venir tout de suite! »

### Sketch sur Chantal Lacroix

- un homme marche dans les rues de la ville le soir; il porte une petite boîte en carton de couleur jaune
- il tend la boîte à une femme assise dans une ruelle (qui semble être un clochard); En voyant son visage, l'homme semble surpris et dit « Chantal? Tu donnes ça au suivant? »
- Chantal Lacroix dit : « Non c'te fois-ci je vais le manger... hey ça va faire là, donner au suivant! »
- Chantal Lacroix mange goulûment le poulet qui est dans la boîte
- des mots sur l'écran « Chantal Lacroix a décidé de garder son cachet... Qu'elle a exigé tout de suite en argent comptant... Avant de quêter 2\$ à Dan et au caméraman... Puis elle a tout mangé le poulet... Elle s'est fait de la soupe avec les os... Et elle a même mangé la boîte de carton. »
- on voit Chantal Lacroix en train de manger la boîte en carton et boire dans un verre en polystyrène
- Chantal Lacroix dit : « C'est moins pire avec d'la sauce! »
- l'homme se relève et part
- on voit Chantal Lacroix en train de rôtir un mouton à la broche, et elle dit : « Dan! Reste, j'ai fait un méchoui avec le mouton noir !... Mon osti. »

### Sketch de Céline Dion qui chante sur les Plaines

- on voit un petit garçon sensé être son fils René-Charles Angélil; il a des cheveux très longs qui cachent son visage
- Ginette Reno donne des ciseaux à Céline et chante qu'il faudrait couper les cheveux de René-Charles Angélil

### Sketch sur Vincent Lacroix

Il est en prison, les mains menottées et chante une chanson.

Quand tu voles pour 115 millions  
 tu mérites d'aller en prison  
 12 ans, 12 ans.  
 Les gars m'ont fait un p'tit party.  
 C'est pour ça que j'ai déchiré  
 ça d'grand! Ça d'grand! [il fait un cercle avec les doigts]

voix hors-champ : Voler 115 millions, ça change pas le monde...

Lacroix : Sauf que tu marches différent!

Sketch avec les chefs des partis politiques fédéraux, parodie d'*Occupation Double*

[...]

Stéphane Dion et Jack Layton sont assis côte à côte dans un lit, vêtus de leurs t-shirts et de leurs caleçons, et discutent, une flûte à champagne à la main.

Layton : Ah, Stéphane. T'es ma coup de coeur pour sauver le fellation canadienne.

Dion : Mais dites-moi, lorsqu'il sera temps de passer aux actes, est-ce que je serai sur le dessus? Depuis un certain temps, j'ignore pourquoi, je suis très inconfortable dans la position du dessous. [il rampe à quatre pattes sur le lit pour s'approcher de Layton, et on remarque alors qu'il a trois couteaux poignardés dans son dos]

[...]

Layton [en entrevue] : Ce que j'ai le plus aimé de le soirée de l'amour c'est quand Gilles Duceppe est venu nous rejoindre.

Layton et Dion sont assis côte à côte dans le lit, vêtus de leurs t-shirts et de leurs caleçons. Layton frotte la jambe de Dion. Duceppe entre dans la chambre.

Duceppe : Hey wow là. Monsieur le président là. Faut pas se leurrer là. Elle est où la place du Québec dans tout cela là? [Duceppe s'assoit sur le lit]

Dion : [se frotte les mains]: Pour le Québec, il y a toujours de la place en-dessous, bien écrasé. [Il pointe son postérieur]

Layton : Mais le plus drôle, c'est que c'est nous autres qui se touchent. Mais c'est Harper qui se fait fourrer. [Layton est assis entre Dion et Duceppe, il leur frotte une jambe chacun]

Dion : [Il rit] Excellente vraille qui divoïse!

[...]

Joël Legendre : Stephen est parti en escapade romantique avec la gouvernante de la maison, Michaëlle Jean.

Harper est habillé en complet, assis dans un bain tourbillon avec la gouverneure générale Michaëlle Jean, vêtue d'un bikini. Il lui fait manger une fraise.

Harper : J'ai mérité le confiance des Canadiens. C'est pourquoi je vous demande de procriquer-, de progrogra-, de procra-, de proprapa-, de procréer la Chambre.

Jean : Mais là, je ne suis pas sûre de bien comprendre. Après la prorogation, mais qu'est-ce qui se passe? Est-ce qu'il y a des tirs de barrage?



Harper : Si vous dites oui, vous pourrez retourner magasiner à travers le monde.

Jean : Vraiment?!

Harper : Sans problème. J'ai toujours préféré les Noirs lorsqu'ils sont dans d'autres pays.

Jean : Au nom de la Reine d'Angleterre, j'autorise démocratiquement.

Harper : Ah.

[...]

Layton et Dion entrent dans la salle de bain en dansant avec des bâtons lumineux. Layton se frotte le postérieur sur Dion en demandant à Harper et Jean s'ils veulent du speed (de la drogue).

### Deuxième séquence de MM. Morissette et Mercier

[...]

Morissette : Ce... Ce qui a beaucoup fait jaser en 2008, c'est bien sûr le prix de l'essence qui a même atteint un record de un dollar cinquante le litre.

Mercier : Le gaz est jamais assez cher.

Morissette : Comment ça le gaz est pas assez cher?

Mercier : Mais non, le gaz est pas assez cher. Ça me prend un heure et demie à tous les matins traverser le pont Champlain. Le gaz est pas assez cher. Le gaz va être à un prix qui a de l'allure quand les pauvres vont être à leur place dans l'autobus, pis que moi j'va pouvoir traverser le pont Champlain à cent vingt, sans ralentir. À ce moment-là le gaz va être à un prix qui a de l'allure. [applaudissements du public] À ce moment-là, les Indiens vont sniffer de la coke, pis Tony Conte va dealer du gaz.

[...]

Morissette : Moi ce qui m'a beaucoup marqué, Jean-François, c'est le Premier ministre Harper qui s'est fait accuser d'avoir plagié des discours.

Mercier : Moi ce qui m'a beaucoup marqué c'est que le monde était surpris. C'est sûr que t'as l'impression de les avoir déjà entendus ces discours. Ça fait trois ans que c'est le même cave qui nous ramène des idées politiques des années soixante. Lâchez pas ma gang de consanguins du Canada anglais, pis continuez de la réélire votre lobotomie sur

deux pattes de Stephen Harper, pis dans une coupe d'années, quand votre femme sèche aura plus droit de voter, pis ça va être légal d'abattre vos enfants parce qu'ils ont fumé du pot, vous viendrez cogner à' porte du Québec en nous disant « Hey, le Harper a voté une loi pour qu'on fasse cuire toutes nos immigrants, mais là on a plus de dépanneurs. On peux-tu revenir au Québec? » Ben on vous laissera pas entrer! Même si vous avez du sable bitumineux plein le cul! On va vous laisser de l'autre bord de la rivière Outaouais avec votre Toronto, votre Winnipeg pis toutes vos 'osties de villes plates où ce que les bars ferment à quatre heures de l'après-midi, pis où ce que les filles couchent pas avant le mariage... Ni après d'ailleurs!

[...]

Morissette : Merci beaucoup, Jean-François, de ton propos éditorial.

Mercier : Non, non, ça c'est pas éditorial pantoute là. C'est une série de faits. C'est de l'information que je fais-là moi. On est pas à TQS icitte.

#### Sketch sur Céline Dion et René Angélil « Cragniungn Édition Angélil »

- Denise Bombardier est à genoux devant Céline Dion, elle la complimente et lui fait des baisers sur les pieds
- René Angélil donne des ordres à Céline Dion
- Le fils, René-Charles, est assis à côté de son père et brûle des billets de banque dans un cendrier. Ses cheveux longs cachent son visage.
- Denise Bombardier s'approche de la table autour de laquelle sont assis René, Céline et René-Angélil. Ils jouent au jeu de société « Cragniungn Édition Angélil »
- Denise Bombardier flatte l'épaule de Céline en disant : « J'orgasme! »
- Denise Bombardier gesticule pendant que Céline et René essaient de deviner ce qu'elle mime. Céline dit : « une vieille sèche », « une frustrée qui fait n'importe quoi pour passer à' TV ». René dit : « un outil de convergence ». Céline dit : « celle qui me check quand je suis dans la douche ». René dit : « une femme que je paie très cher pour être certain de la contrôler ». Bombardier dit : « Désolée. Je ne jouait pas. Je dansait mon extase de respirer le même air que divine Céline. »
- Céline Dion [lit une carte du jeu] : « Vous rencontrez Nelson Mandela et le prenez pour votre jardinier... Ça m'arrive tout le temps! » [Elle fait un petit mouvement de la main]

---

## ANNEXE D

### Décision du CCNR 08/09-0620+ SRC concernant *Bye Bye 2008*

---

#### La réponse de la SRC

La SRC a envoyé la lettre suivante aux plaignant(e)s le 5 février 2009 :

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu le message que vous avez adressé le mois dernier au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) au sujet de l'émission *Bye Bye 2008*.

Compte tenu de la vive réaction du public face à cette émission et du volume important de commentaires que sa diffusion a généré, nous proposons une réponse qui résume l'ensemble des préoccupations de citoyens qui se sont plaints de la qualité de cette émission.

La production d'une émission humoristique axée sur la satire et présentant plusieurs degrés d'interprétation comporte toujours des risques. Cela est d'autant plus vrai quand il s'agit de l'émission la plus attendue, la plus écoutée et la plus critiquée de l'année comme notre fameux *Bye Bye* du 31 décembre. Les blagues de l'édition 2008 voulaient, sur un ton ironique, dénoncer entre autres des maux comme le racisme, l'intolérance et la violence. Sur la vingtaine de sketches ou de clins d'œil à l'année 2008 que comptait l'émission, quelques-uns ont choqué ou blessé certains téléspectateurs, nous en convenons. Cependant, ces sketches cherchaient simplement à caricaturer, parfois jusqu'au ridicule, certaines des personnalités qui ont fait l'actualité au cours de l'année écoulée.

Le 5 janvier dernier, les producteurs au contenu, script-éditeur et scénaristes du *Bye Bye 2008* l'ont expliqué à leur façon dans un communiqué émis par Novem, leur maison de production : « Scénariser un *Bye Bye* implique de renoncer à faire l'unanimité, alors c'est sans surprise que certaines personnes aiment, d'autres moins. Cependant, il serait malhonnête de prétendre que nous avons fait preuve de racisme. Nous rejetons cette affirmation avec vigueur. Chaque allusion raciale servait à mettre en relief l'ineptie des personnages impliqués dans le sketch. Nous regrettons sincèrement que certains mots aient pu choquer mais assumons totalement les intentions derrière l'utilisation de ces mots. » En outre, lors d'une conférence de presse très médiatisée, les producteurs se sont également excusés auprès de Nathalie Simard et du public pour les sketches la concernant dans le *Bye Bye* et ce, en raison des liens indirects existant entre eux et Mme Simard. Lors d'une entrevue donnée sur les ondes de Radio-Canada, Mme Simard a d'ailleurs dit accepter ces excuses publiques.

Nous sommes sensibles aux commentaires du public et nous en tiendrons compte dans nos décisions futures relatives à des projets de même ordre. Cela ne doit pas cependant être interprété comme un désaveu de l'équipe de l'émission qui a mis tout son cœur dans ce projet. Ce *Bye Bye* comportait aussi de beaux numéros de music-hall, des chansons anciennes et de la musique traditionnelle endiablée, un aéropage impressionnant de vedettes appréciées du public et vous en conviendrez, des moments de grâce comme leurs prestations ou leurs vœux pour un monde meilleur.

Ce que nous retenons dans la réaction du public, c'est qu'elle montre à quel point nous sommes confrontés à un exercice d'équilibre particulièrement délicat. D'un côté, il y a l'inspiration des créateurs, de l'autre des limites non écrites qui varient d'une personne ou d'un groupe social à l'autre. D'aucuns nous accuseront de « laxisme » et d'autres de « censure » parfois sur un même dossier. Cela est incontournable dans une société pluraliste et démocratique.

Avons-nous été trop tolérants dans certains sketches du dernier *Bye Bye*? Dans une lettre ouverte publiée le 7 janvier dernier, le vice-président principal de Radio-Canada expliquait que « ... la réponse est oui et nous en prenons acte. » Et il ajoutait : « Une chose est sûre : cet exemple illustre à quel point Radio-Canada doit être au diapason de ses téléspectateurs et ne ménager aucun effort pour remplir cette responsabilité de façon juste et transparente, dans le respect de la liberté d'expression et des sensibilités du public. »

Pour tout malaise ou inconvenient que cette émission ait pu susciter, je vous prie d'accepter nos plus sincères excuses. Nous croyons néanmoins que le *Bye Bye 2008* ne contrevenait pas aux politiques et normes applicables en matière de violence ou sexualité explicite à la télévision. En ce qui concerne les références de certains plaignants à des violations de la *Loi sur la radiodiffusion* ou du *Règlement de 1987 sur la télédiffusion*, je vous invite à prendre connaissance du texte joint en annexe qui analyse plus en détails certains éléments de l'émission dans le contexte juridique et explique comment la diffusion du *Bye Bye 2008* ne contrevenait pas à la législation applicable.

Je vous remercie d'avoir pris la peine d'écrire pour faire valoir votre point de vue. Pour tout commentaire sur notre programmation, n'hésitez pas à communiquer avec notre service des relations avec l'auditoire qui traitera votre requête dans les meilleurs délais.

Agréez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Louise Lantagne

Directrice générale de la Télévision de Radio-Canada

L'émission *Bye Bye 2008* ne contrevenait pas aux dispositions de la *Loi sur la radiodiffusion* et au *Règlement de 1987 sur la télédiffusion*

En raison de l'importante controverse qui a suivi la diffusion du *Bye Bye 2008*, la Société Radio-Canada croit essentiel d'exposer plus en détails les motifs pour lesquels elle considère ne pas avoir contrevenu à la *Loi sur la radiodiffusion* (ci-après la « Loi ») et le *Règlement de 1987 sur la télédiffusion* (ci-après le « Règlement »).

Tel que l'a déjà exposé le Conseil dans certaines décisions portant sur des plaintes de nature similaire, l'analyse du contexte est fondamentale pour déterminer la portée du contenu diffusé et le respect de la législation applicable. En effet, dans la décision de radiodiffusion CRTC 2007-135<sup>1</sup>, le Conseil affirme au par. 25 :

Le Conseil estime crucial de tenir compte du contexte de la diffusion du matériel examiné avant d'analyser des allégations de propos offensants. La plupart du temps, le contexte élargi dans lequel le contenu de programmation est décrit où les propos sont exprimés a une influence clé sur la façon dont un auditeur raisonnable comprend le contenu d'une émission, surtout lorsque le matériel ou les commentaires peuvent être considérés comme controversés, inappropriés ou offensants en soi et pour soi. [Nos soulignements]

Quant à l'alinéa 3(1)(g) de la Loi qui précise que la programmation diffusée devrait être de haute qualité, le contexte de l'émission est également central à l'analyse.

Le Conseil est d'avis que le critère de haute qualité, comme dans le cas du Règlement, doit être évalué dans le contexte de la diffusion et selon l'impact que les émissions peuvent avoir sur le téléspectateur raisonnable.<sup>2</sup>

#### Le contexte de l'émission du *Bye Bye 2008*

Le *Bye Bye* diffusé au tournant de l'année par la Société Radio-Canada fait l'objet d'une longue tradition bien connue des téléspectateurs. Il s'agit d'une revue humoristique des événements de l'année à laquelle il est dit « bye bye ». Depuis toujours, cette émission utilise de la satire, ainsi que parfois un ton irrévérencieux afin d'atteindre cet objectif. Les commentaires exprimés ne sont ni sérieux, ni crédibles et ils sont perçus comme tel par les téléspectateurs. Ils ne sont pas non plus empreint de malice ou de mauvaise foi. Ils n'ont qu'un objectif : faire rire les gens en caricaturant – parfois à l'extrême – les événements de l'année. Toutefois, l'humour est un procédé risqué et il arrive que le *Bye Bye* fasse l'objet de nombreuses critiques.

Dans le cas du *Bye Bye 2008*, certains extraits visaient au moyen l'ironie et de la l'utilisation de certains stéréotypes – d'une façon se voulant clairement humoristique – à dénoncer et à combattre la haine et le mépris pouvant malheureusement toujours exister de nos jours dans la société envers certains groupes de personnes. En outre, dans le cas du sketch où était caricaturé Denis Lévesque, on cherchait également à se moquer d'une entrevue défailante qu'il avait effectuée en 2008 auprès d'une personnalité connue mondialement, Paul McCartney. D'ailleurs, cet extrait était présenté par Louis Morissette disant : « Alors, après Paul McCartney, Denis Lévesque nous a fait honte avec Barack Obama. On se laisse sur ces images. » Ce sketch et certains autres faisant référence à certains groupes de personnes ne cherchaient nullement à offenser, encore moins à exposer à la haine ou au mépris des minorités ou des groupes. Ils ont été diffusés sans intention malveillante ou cachée.

Quant aux sketches portant sur Nathalie Simard, ils ont également été faits de bonne foi. Comme pour toute autre personnalité publique ayant été largement médiatisée, les sketches voulaient souligner les événements dans lesquels elle avait été impliquée au cours de l'année 2008 et qu'elle avait participé elle-même à rendre public. Bien que ces sketches s'inscrivaient tout à fait dans le concept de l'émission, nous réalisons que, compte tenu de l'identité des producteurs et des liens indirects existant entre ces derniers et madame Simard, ils aient pu paraître inopportuns et ce, même si ces liens ne découlent que d'insinuations gratuites.

Ces sketches ont choqué et blessé une partie de l'auditoire. Aussi bien Radio-Canada que le producteur de l'émission Novem l'ont rapidement admis et se sont excusés publiquement auprès de toute personne s'étant sentie offensée par l'émission. En toute bonne foi, Radio-Canada a entendu les critiques du public et a affirmé qu'elle en tirait des leçons pour le futur. Elle en tiendra compte dans ses réflexions relatives à des projets de même ordre.

Nous croyons que l'ensemble du contexte démontre que Radio-Canada n'a pas contrevenu au Règlement ou à la Loi. Afin de bien replacer les événements dans leur contexte réel, il est essentiel de faire cette analyse en n'isolant pas un sketch ou une phrase de l'émission, mais bien en regardant celle-ci dans son ensemble. La nature même de l'émission, l'ensemble de son contenu, l'intention de Radio-Canada et sa réaction suite à la diffusion, démontrent un respect de la législation applicable.

#### Le Règlement

L'alinéa 5. (1) b) du Règlement édicte :

5. (1) Il est interdit au titulaire de diffuser :

[...]

b) des propos offensants ou des images offensantes qui, pris dans leur contexte, risquent d'exposer une personne ou un groupe ou une classe de personnes à la haine ou au mépris pour des motifs fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge ou la déficience physique ou mentale. [nos soulignements]

En tenant compte du contexte de l'émission<sup>3</sup>, les propos tenus dans les sketches faisant l'objet de plaintes ne devraient pas être qualifiés d'offensants.

Dans sa politique des programmes portant sur les stéréotypes dans les émissions, Radio-Canada reconnaît que dans des émissions de fiction, telles des dramatiques ou des comédies, le recours à des stéréotypes peut se justifier. « Seuls l'élément dramatique et le développement de l'intrigue devraient commander le recours à des personnifications stéréotypées dans les émissions de la SRC, telles les dramatiques, les comédies, etc. » En l'espèce, le personnage de Jean-François Mercier, qui tenait la plupart des propos en cause, est justement la personnification même de l'imbécile tenant des propos inacceptables. Son personnage se fait d'ailleurs appeler à juste titre « le gros cave ». Quant aux autres propos de même nature se retrouvant dans le *Bye Bye 2008*, ils cherchaient à se moquer des personnages qui les tenaient, comme par exemple dans le cas de la caricature de Denis Lévesque.

Le Conseil, dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2008-9<sup>4</sup> soulignait :

24. Il est cependant important de reconnaître que le recours aux stéréotypes dans des émissions dramatiques ou dans tout type de fiction, n'est pas automatiquement offensant. Le Conseil croit que la série de la SRC utilise ses personnages pour se moquer des stéréotypes et des caricatures, ce qui peut finalement amener les auditeurs à se rendre compte à quel point ces points de vue font preuve d'ignorance et à en rire. [...]

25. Lorsqu'il examine des allégations de propos offensants, le Conseil recherche une preuve selon laquelle la représentation du stéréotype en question pourrait inciter un spectateur à la haine ou au mépris, par exemple par le fait de représenter des personnes d'un groupe visé avec une extrême malveillance ou d'être intentionnellement irrespectueux au point d'inciter à traiter ces personnes en inférieures.

26. En l'espèce, le Conseil estime que l'exagération intentionnelle des traits de caractère des personnages dans le but de créer un effet comique est évidente aux yeux d'un spectateur raisonnable. Les représentations en cause ne sont ni malveillantes ni extrêmes. [...] Le recours aux stéréotypes est en l'espèce un outil dramatique qui aide à raconter une histoire, plutôt que de servir à blesser ou à dénigrer tout groupe ciblé. Par conséquent, le Conseil conclut que, dans le cas qui nous occupe, les représentations, qui ne sont peut-être pas l'idéal, n'enfreignent cependant aucun règlement. [Nos soulignements]

Nous soutenons que la même conclusion devrait être tirée dans le cas de *Bye Bye 2008*.

En outre, les propos en cause, pris dans leur contexte, ne sont nullement susceptibles d'exposer à la haine ou au mépris. Comme le soulignait le Conseil dans cette même décision CRTC 2008-9, au par. 38 :

[...] le Conseil est d'accord avec la SRC sur le fait qu'il y a un monde entre présenter des points de vue de personnages fictifs dans le cadre d'une émission comique et encourager ou promouvoir un comportement haineux.

Nous vous référons également aux propos du Conseil dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2007-135 :

27. En outre, le Conseil considère que le genre de l'émission a son importance dans le cas présent. Les attentes diffèrent en fonction du genre d'émission : par exemple, les auditeurs s'attendent généralement à ce que des émissions de nouvelles qui diffusent des informations et des opinions aient une plus grande responsabilité que des émissions dédiées à la musique alternative.<sup>5</sup> Bien que l'ensemble de la programmation soit assujettie aux règles applicables aux propos offensants, la source des renseignements transmis, y compris sa crédibilité, est un élément dont il faut tenir compte dans l'évaluation générale.

[...]

29. [...] il est largement prouvé que ce groupe joue la carte de la satire et utilise d'autres procédés comiques pour livrer ses messages artistiques. Le recours à la satire se rattache à l'intention d'offenser, autrement dit à la possibilité que des remarques satiriques risquent d'exposer une personne ou un groupe à la haine ou au mépris. Étant donné l'analyse contextuelle ci-dessus, le Conseil estime qu'un auditeur sensé peut interpréter le texte de la chanson comme une satire plutôt que comme des propos offensants.

[...]

31. Bien qu'il n'appuie ni n'accepte nécessairement le message de la chanson, le Conseil a l'obligation de respecter la liberté d'expression. Compte tenu de l'analyse qui précède, le Conseil estime que la décision concernant la possibilité que la chanson soit offensante est finalement affaire de goût. [Nos soulignements]

Au sujet de son rôle au regard de la liberté d'expression protégée à l'al. 2(b) de la Charte canadienne, le Conseil mentionnait également dans cette décision CRTC 2007-135, au par. 12 :

Le rôle du Conseil, en vertu de la Loi, est de régler et de superviser le système de radiodiffusion canadien de manière à respecter la liberté d'expression et l'indépendance journalistique, créative et de programmation dont jouissent les radiodiffuseurs. De plus, le Conseil n'est pas un bureau de censure, et il ne s'ingère pas dans les décisions quotidiennes des radiodiffuseurs.

D'ailleurs, bien que ce soit dans un autre contexte, la Cour suprême a reconnu récemment que la liberté d'expression, protégée par la Charte canadienne, couvre également le discours exagéré : « En l'absence de preuve de malveillance de sa part [...], l'opinion qu'il exprime, pour exagérée qu'elle fût était protégée par la loi. Nous vivons dans un pays libre, où il est

permis d'énoncer des opinions outrancières et ridicules tout autant que des vues modérées. »<sup>6</sup> Nous vous référons également à l'arrêt *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal c. Hervieux-Payette*, [2002] R.J.Q. 1669<sup>7</sup> où la majorité de la Cour d'appel affirme au par. 27 : « Quoi que les membres de la présente formation puissent penser des mots utilisés dans le texte ci-haut, les tribunaux ne sont pas arbitres en matière de courtoisie, de politesse et de bon goût. En conséquence, il n'est pas souhaitable que les juges appliquent le standard de leurs propres goûts pour bâillonner les commentateurs puisque ce serait marquer la fin de la critique dans notre société. »

Enfin, quant aux propos tenus sur Nathalie Simard, nous tenons simplement à spécifier que l'alinéa 5.(1) b) du Règlement ne saurait trouver application car les propos tenus ne tombaient dans aucun des motifs énumérés.

Au regard de l'ensemble de ces arguments, nous croyons que la conclusion qui doit être tirée est que le Règlement a été respecté.

### Haute qualité

L'al. 3.(1) g) de la Loi edicte :

3. (1) Il est déclaré que, dans le cadre de la politique canadienne de radiodiffusion :

[...]

g) la programmation offerte par les entreprises de radiodiffusion devrait être de haute qualité.

L'exigence de haute qualité ne saurait imposer une forme de bon goût sans restreindre indûment la liberté d'expression des radiodiffuseurs. D'ailleurs, comme il l'a souligné dans sa décision de radiodiffusion CRTC 2006-293, au par. 46 : « [...] le Conseil rappelle que l'intention sous-jacente au critère de haute qualité de la programmation n'est pas d'empêcher la controverse sur les sujets d'opinion publique. » L'intention n'est certainement pas non plus d'empêcher l'humour fait de bonne foi, bien que cet humour soit irrévérencieux et ce, malgré qu'il puisse parfois rater sa cible.

Le *Bye Bye 2008* a blessé une partie de l'auditoire. Cela a été admis et des excuses ont été présentées en toute bonne foi. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agissait, dans le contexte décrit, d'une émission de haute qualité au sens de la Loi. Le Conseil ne devrait pas conclure à une violation de la Loi parce que l'émission n'a pas été au goût de chacun et n'a pas toujours su trouver le juste équilibre entre l'humour et les sensibilités d'une partie du public. À ce sujet, nous vous référons à la Politique des programmes de la SRC sur « Le bon goût » qui prévoit :

L'examen de sujets portant à controverse, comme la religion, la politique, la sexualité ou la morale, peut difficilement satisfaire tous les auditoires. Par contre, respecter le bon goût ne signifie pas qu'il faille exclure des émissions tout ce qui pourrait déplaire à certains. L'application de normes de bon goût doit tenir compte du type d'émission, de son heure de programmation et de la composition de son auditoire.

Enfin, nous réitérons les arguments exposés au sujet de l'al. 5.(1) b) du Règlement, lesquels sont généralement applicables à la norme de « haute qualité ».



Comme nous l'avons souligné dans l'analyse contextuelle, les sketches sur Nathalie Simard ont choqué non pas en raison de leur contenu mais bien à cause de l'identité des producteurs. Nous croyons honnêtement que les mêmes propos s'ils avaient été tenus par un autre producteur n'auraient pas entraîné les mêmes réactions puisqu'en soi, ils ne contreviennent pas au critère de haute qualité. Conséquemment, nous estimons qu'ils ne sauraient en être autrement du seul fait que l'on change d'acteur. La Loi ne saurait faire une pareille distinction.

### Conclusion

Plusieurs personnes ont été choquées et blessées par le *Bye Bye 2008*. La Société Radio-Canada en est sincèrement désolée. Elle l'est d'autant plus considérant que son but était uniquement de poursuivre la tradition grandement attendue au Québec de la revue humoristique de l'année. L'objectif n'était que d'amuser et de faire rire le public, en toute bonne foi. Malheureusement, pour plusieurs, cet objectif a été occulté en raison de quelques sketches dans l'émission. Radio-Canada l'a reconnu et s'en est excusée publiquement.

Cependant, il ne faudrait pas transformer cet événement en une violation du Règlement et/ou de la Loi. La réaction du public, aussi importante soit-elle, ne fait pas en sorte que la situation constitue une violation de la législation applicable, surtout lorsqu'on tient compte que cette législation doit être interprétée en conformité avec la liberté d'expression et l'indépendance créative des radiodiffuseurs. La Société Radio-Canada a toujours à cœur de respecter les législations, tout en agissant en bon citoyen corporatif qui respecte son auditoire. Il lui importe grandement que tous ses arguments soient bien soupesés.

Service juridique de Radio-Canada

<sup>1</sup> Révision d'une décision antérieure prise par le personnel du Conseil relativement à la diffusion d'une chanson sur les ondes de CKUT-FM Montréal pendant l'émission *Space Bop*.

<sup>2</sup> Décision de radiodiffusion CRTC 2006-293 (Plaintes concernant la diffusion d'épisodes de l'émission *Les Francs-tireurs* sur les ondes de Télé-Québec), au par. 45.

<sup>3</sup> Pour cette raison, il faut distinguer complètement la présente situation du contexte qui prévalait dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2006-565 (Plaintes concernant la diffusion de propos offensants sur les ondes de la Société Radio-Canada au cours de l'émission *Tout le monde en parle* du 25 septembre 2005) et dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2005-258 (Plainte concernant la diffusion de propos offensants à l'émission *Bonjour Montréal* sur les ondes de CKAC Montréal). À ce sujet, le Conseil mentionnait dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2005-258, au par. 23 : « Le contexte dans lequel les commentaires ont été faits ajoute au sérieux de cette affaire puisque l'émission en question est une émission d'affaires publiques du matin et qu'un auditeur raisonnable peut s'attendre à ce que les sujets discutés soient sérieux. De ce fait, un auditeur pourrait prendre ce genre de discussion très au sérieux et y accorder plus de crédibilité qu'il ne le ferait dans un autre contexte. » [Nos soulignements]

<sup>4</sup> Plainte à l'égard de la diffusion par la Société Radio-Canada d'un épisode de *Little Mosque on the Prairie* intitulé « Traditional Mother ».

<sup>5</sup> Nous nous permettons d'ajouter « ou des émissions d'humour de la nature du *Bye Bye* ».

<sup>6</sup> *WIC Radio Ltd. c. Simpson*, [2008] CSC 40, au par. 4.

<sup>7</sup> Demande d'autorisation à la Cour suprême rejetée [2002] C.S.C.R. no 530.

## **SRC's Response**

SRC sent the following letter to complainants on February 6, 2009 :

We received the message you sent last month to the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) regarding the *Bye Bye 2008* broadcast.

Given the public's vehement reaction to the broadcast and the large volume of comments we received in its wake, we feel that the response below addresses all the concerns of Canadians who complained about the quality of the show.

Airing a humorous, satire-oriented program open to many levels of interpretation is always risky business. This is all the more true when the show in question is the most anticipated, most watched and most talked about broadcast of the year, like our New Year's Eve *Bye Bye*. The humour in the 2008 edition of the show was intended to condemn evils like racism, intolerance and violence through the use of irony. We acknowledge that some of the show's twenty-odd skits and tributes to 2008 shocked or offended certain viewers. But those skits were intended simply to caricature – and in some cases even ridicule – a number of celebrities who were in the news that year.

On January 5, 2009, the content producers, script editors and scriptwriters of *Bye Bye 2008* explained the show from their angle, in a press release issued by their production company Novem: "Writing a *Bye Bye* means giving up the notion of pleasing everyone, so it is hardly surprising that some people enjoy the show more than others. However, it would be quite wrong to claim the show included racist content. We deny that very strongly. Every racist allusion in the show was there to highlight the inadequacies of the characters involved in the skit. We sincerely regret the fact that some words may have shocked viewers, but fully stand by the intent behind their use" [translation]. At a highly publicized press conference, the producers also apologized to Nathalie Simard and the audience for the *Bye Bye* skits involving her, in light of their indirect links with Ms. Simard. In an interview that aired on Radio-Canada, Ms. Simard said she accepted the producers' public apology.

Radio-Canada is receptive to all the comments expressed, and will factor them into future discussions and decisions regarding projects of a similar nature. This should, however, not be interpreted as our disowning the program team that put its heart and soul into this broadcast.

Aside from its controversial content, the 2008 edition of *Bye Bye* included delightful music-hall numbers, well-known songs from times past and lively traditional music. A remarkable panoply of stars performed for an appreciative audience, bringing us, you will agree, moments of grace as they gave us their music and expressed their wishes for a better world.

What we take away [*sic*] from the audience response is that it shows just how delicate a balancing act we face. On one hand [*sic*], we have the creators' inspiration, on the other, the unwritten boundaries that vary from one person or social group to the next. Some will accuse us of not being vigilant enough and others of censorship, sometimes on the same issue. This is inevitable in a pluralist, democratic society.

Were we overly tolerant of some skits in the latest *Bye Bye*? In an open letter published on January 7 of this year, the Executive Vice-President of CBC/Radio-Canada French Services says: "The answer we've been receiving from the public is a resounding yes, and we've taken note." He adds: "One thing is certain: this example illustrates just how in touch Radio-Canada needs to be with Canadians and how it must spare no effort to fulfill this responsibility fairly and transparently, while respecting freedom of expression and the public's sensibilities."

I beg you to accept our most sincere apologies for any discomfort or inconvenience the broadcast may have caused. We maintain, however, that *Bye Bye 2008* was not in breach of any applicable standards and policies governing violence and explicit sexuality on television. With regard to certain complainants' references to violations of the Broadcasting Act or the 1987 Television Broadcasting Regulations, I would refer you to the attached document, which examines some aspects of the broadcast in greater detail from a legal perspective and explains why *Bye Bye 2008* did not in fact violate the applicable legislation.

Thank you for taking the time to write and express your views. If you have any further comments on our programming, please feel free to contact our Audience Relations Department, which will respond to your request as quickly as possible.

Sincerely yours,

Louise Lantagne  
Executive Director, Télévision de Radio-Canada

The *Bye Bye 2008* program did not violate the provisions of the *Broadcasting Act* or the 1987 *Television Broadcasting Regulations*

In light of the widespread controversy following the *Bye Bye 2008* broadcast, CBC/Radio-Canada believes it is essential to explain in greater detail the reasons we feel this program did not violate the *Broadcasting Act* and the 1987 *Television Broadcasting Regulations* (hereafter, the "Regulations").

As the Commission has already stated in decisions regarding similar complaints, an analysis of the context is crucial in order to determine the scope of the broadcast content and compliance with applicable legislation. In paragraph 25 of Broadcasting Decision CRTC 2007-135<sup>1</sup>, the Commission asserts:

The Commission considers that, in any analysis of allegations of abusive comment, the context of the broadcast of the material in question is a crucial component. Most often, the wider context in which programming content is depicted or comments are expressed has a key influence on how a reasonable listener would perceive this content, particularly when the material and/or comments might be considered controversial, inappropriate or offensive in and of themselves. [our emphasis]

In paragraph 3(1)(g) of the *Broadcasting Act*, which specifies that broadcast programs must be held to a high standard, the context of the program is also central to the analysis.

The Commission is of the view that the criteria of high standard, like the Regulations, must be evaluated within the context of the broadcast and according to the impact that the programs in question may have had on a reasonable television viewer.<sup>2</sup>

### The context of the *Bye Bye 2008* broadcast

Radio-Canada's *Bye Bye 2008* New Year's Eve broadcast is a long-standing tradition that is well known among TV viewers. It is a humorous look back at the year's events, to which the program is bidding farewell. The program has always used satire and an irreverent tone to achieve this objective. The comments expressed are neither serious nor credible, and they are understood as such by the television audience. Nor are the comments coloured by malice or bad faith. They have only one goal: to make people laugh by lampooning the year's events – sometimes in the extreme. But humour is risky business, and the *Bye Bye* sometimes draws heavy criticism.

In the case of *Bye Bye 2008*, some segments relied on irony and certain stereotypes – in a manner that was meant to be clearly humorous – to denounce and upbraid the hatred and contempt that unfortunately still exists toward certain groups of people in our society. For example, the skit about Denis Lévesque also poked fun at a bad interview he did in 2008 with world-renowned celebrity Paul McCartney. This segment was presented by Louis Morissette, who said: “And then, after Paul McCartney, Denis Lévesque embarrassed us with Barack Obama. We'll close with these images” (*Alors, après Paul McCartney, Denis Lévesque nous a fait honte avec Barack Obama. On se laisse sur ces images*). This skit and others that referred to certain groups of people were not trying to offend or expose minorities or groups to hatred or contempt. They were aired with no hidden or malicious intent.

The skits about Nathalie Simard were also created in good faith. Like the send-ups of other public figures who receive extensive media coverage, these segments recalled incidents she was involved in during the year and that she herself helped bring to the public arena. Although these skits fit in well with the concept of the program, we realize that given the identity of the producers and the indirect relationship between them and Ms. Simard, it may have appeared inappropriate, even if this relationship is based solely on gratuitous assumptions.

Some audience members were shocked and insulted by these segments. CBC/Radio-Canada and Novem, the show's producer, were quick to acknowledge this and issued a public apology to anyone who was offended by the program. CBC/Radio-Canada listened to the public criticism in good faith and pledged to draw lessons for the future. These lessons will be taken into consideration for similar projects going forward.

We believe that the context taken as a whole proves that CBC/Radio-Canada did not violate the *Regulations* or the *Broadcasting Act*. In order to place these events in their proper context, it is essential that the analysis not consider a specific skit or sentence in isolation, but rather as part of the larger production. The very nature of the program, its entire content, CBC/Radio-Canada's intentions and its reaction following the broadcast demonstrate its compliance with the applicable legislation.

### The Regulations

Paragraph 5(1)(b) of the Regulations states:

5. (1) A licensee shall not broadcast:

[...]

b) any abusive comment or abusive pictorial representation that, when taken in context, tends to or is likely to expose an individual or a group or class of individuals to hatred or contempt on the basis of race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, sexual orientation, age or mental or physical disability. [our emphasis]

Given the context of the show<sup>3</sup>, the comments made in the skits that have given rise to complaints should not be deemed abusive.

In its Program Policy dealing with stereotypes in programs, CBC/Radio-Canada recognizes that in fiction programs, such as dramas or comedies, the use of stereotypes may be justified. "The use of stereotype characters in CBC presentations may arise only from the requirements of the plot, such as in drama, comedies, etc." In the present case, the character of Jean-François Mercier, who delivered most of the lines in question, is the very personification of an imbecile who says unacceptable things. His character is, in fact, appropriately called "*le gros cave*" (the big idiot). As for the other similar lines in *Bye Bye 2008*, they were written to mock the characters who said them, like the send-up of Denis Lévesque.

In Broadcasting Decision CRTC 2008-9<sup>4</sup>, the Commission pointed out:

24. However, it is important to recognize that the use of stereotypes in dramatic programming, or any type of storytelling, is not automatically abusive. It is the Commission's view that the CBC series in question is laughing at stereotypes and caricatures via all of its characters, which ultimately could give way to the viewer's realizing and laughing at just how ignorant the views of others can be. [...]

25. In assessing allegations of abusive comment, the Commission looks to find evidence that the representation of the stereotype at issue would incite the viewer to hatred or contempt, such as despising people of the targeted group to the point of extreme ill will or being intentionally disrespectful to the point of inciting treatment of individuals identified with the group as inferior.

26. In the present case, the Commission is of the view that the intentional exaggeration of the personality traits of the characters for comic effect would be apparent to the reasonable viewer. The portrayals at issue are not malicious or extreme. [...] Stereotypes, in this case, are a dramatic tool that helps to tell a story, rather than to harm or denigrate any targeted group. Therefore, the Commission finds that in this instance the portrayals, while not necessarily ideal, raise no regulatory concerns. [our emphasis]

We assert that the same conclusion should be drawn in the case of *Bye Bye 2008*. Moreover, the comments in question, taken in context, are not at all likely to expose anyone to hatred or contempt. As the Commission also pointed out in CRTC 2008-9, in paragraph 38:

[...] the Commission agrees with the CBC that there is a significant difference between presenting the views of fictional characters in a comedy program and encouraging or promoting hateful behaviour.

We also refer you to the Commission's opinions stated in Broadcasting Decision CRTC 2007-135:

27. Furthermore, the Commission considers that the genre of the programming in question is also germane to the issue at hand. Listeners bring different levels of expectations to different types of programs. Generally speaking, news programming, for example, can be expected to be held to a higher level of responsibility in terms of information and opinions exchanged than programming based upon alternative music.<sup>5</sup> While all programming is subject to abusive comment regulations, the

source of the information conveyed, including its credibility, is a relevant component in appreciating the context.

[...]

29. [...] there is ample evidence to indicate that this musical group employs satire and other comedic devices to relay its artistic messages. The use of satire goes to the question of abusive intent, that is, whether satirical comments are likely to expose an individual or group to hatred or contempt. Given the above contextual analysis, the Commission is of the view that a reasonable listener could interpret the performance of the song as satire rather than as abusive content.

[...]

31. Although it does not support or necessarily agree with the message transmitted by the lyrics of the song, the Commission has an obligation to respect freedom of expression. Based on the above analysis, the Commission considers that the decision as to whether the song in question is offensive is, in the final analysis, a matter of taste. [our emphasis]

Concerning its role with regard to the freedom of expression protected in paragraph 2(b) of the *Charter of Rights and Freedoms*, the Commission also states in CRTC 2007-135, in paragraph 12:

The Commission's role, under the Act, is to regulate and supervise the Canadian broadcasting system in a manner that respects freedom of expression and the journalistic, creative and programming independence enjoyed by broadcasters. Moreover, the Commission is not a censor board, nor does it generally intervene in the day-to-day editorial decisions of broadcasters.

Indeed, although it was in another context, the Supreme Court recently recognized that the freedom of expression protected by the Charter also covers exaggerated statements: "In the absence of demonstrated malice on his part [...], his expression of opinion, however exaggerated, was protected by the law. We live in a free country where people have as much right to express outrageous and ridiculous opinions as moderate ones.<sup>6</sup> "We also refer you to *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal v. Hervieux-Payette*, [2002] R.J.Q. 1669,<sup>7</sup> where the Court of Appeal majority states in paragraph 27: "Whatever the members of this panel may think of the words used in the text cited above, the courts are not arbiters in matters of courtesy, etiquette or good taste. Consequently, it is not desirable for judges to apply the standard of their own tastes to censor commentators, as that would spell the end of criticism in our society."

Finally, concerning the comments made about Nathalie Simard, we simply want to point out that paragraph 5(1)(b) of the Regulations cannot apply, as none of the motives listed can be ascribed to these comments.

With regard to all of these arguments, we believe that the conclusion must be made that the Regulations were upheld.

#### High standard

Paragraph 3(1)(g) of the Broadcasting Act stipulates:

3. (1) It is hereby declared as the broadcasting policy for Canada that:

[...]

g) the programming originated by broadcasting undertakings should be of high standard.

The high standard criterion cannot impose any form of good taste without unduly restricting the broadcasters' freedom of expression. Indeed, as pointed out in paragraph 46 of Broadcasting Decision CRTC 2006-293: "[...] the Commission notes that the underlying intent of the high standard criterion is not to prevent controversy regarding matters of public concern." The intention is certainly not to stop humour expressed in good faith, even though this humour may be irreverent, and even though it may sometimes miss its mark.

*Bye Bye 2008* insulted some members of the audience; this has been acknowledged and apologies were made in good faith. That said, in the context described, the program was of high standard within the meaning of the *Broadcasting Act*. The Commission should not conclude that the Act has been violated because the program was not in everyone's taste and did not always strike the right balance between humour and the sensitivities of some viewers. In this regard, we refer you to the CBC Program Policy on "Good Taste," which holds that:

[e]xamination of any sensitive subject such as religion, politics, sex or morality will probably be objectionable to some. Good taste, nevertheless, must not be taken as implying the rigid exclusion of anything that might give offence to anybody. The type of program concerned, its time of scheduling and the composition of the audience for whom it is intended should all be taken into consideration when making judgments about good taste.

Finally, we would like to reiterate the arguments set out in paragraph 5(1)(b) of the Regulations, which are generally applicable to the "high standard" criterion.

As we explained in the contextual analysis, the Nathalie Simard skits shocked people not because of their content but because of the identity of the producers. We honestly believe that these same comments, made by another producer, would not have triggered the same reactions because they do not, in and of themselves, contravene the high standard criterion. Consequently, we feel that these comments should not be deemed otherwise simply because they come from a different source. The *Broadcasting Act* cannot make such a distinction.

### Conclusion

Many people were shocked and hurt by *Bye Bye 2008*. CBC/Radio-Canada sincerely regrets this. It is especially sorry since its goal was merely to continue the highly anticipated Quebec tradition of the humorous year-end review. The objective was only to entertain and make the audience laugh, in all good faith. Unfortunately, for some, this objective was overshadowed by some of the skits in the program. CBC/Radio-Canada has acknowledged this and publicly apologized.

This event should not be turned into a violation of the *Regulations* and/or the *Broadcasting Act*, however. Audience reaction, as widespread as it may be, cannot turn the situation into a violation of applicable legislation, especially when we consider that this legislation must be interpreted in conjunction with the broadcaster's freedom of expression and creative independence. CBC/Radio-Canada always strives to uphold legislation while acting as a good corporate citizen that respects its audience. It is critical that all its arguments be weighed carefully.

## Law Department of Radio-Canada

<sup>1</sup> Review of a Commission staff determination on a complaint relating to the airing of a song on CKUT-FM Montreal during the programming segment *Space Bop*.

<sup>2</sup> Broadcasting Decision CRTC 2006-293 (Complaints about the broadcast of episodes of the program *Les Francs-tireurs* by Télé-Québec), para. 45.

<sup>3</sup> For this reason, we must differentiate completely between [*sic*] the context in Broadcasting Decision CRTC 2006-565 (Complaints concerning abusive comments broadcast by Société Radio-Canada on the 25 September 2005 episode of the program *Tout le monde en parle*) and that in Broadcasting Decision CRTC 2005-258 (Complaint concerning the broadcasting of abusive comments on *Bonjour Montréal*, a program on Montreal radio station CKAC). On this subject, the Commission states in paragraph 23 of Broadcasting Decision CRTC 2005-258: “The context in which the comments were uttered makes the matter all the more serious because the program in question was a morning public affairs program, on which a reasonable listener can expect that the topics of discussion will be serious. For that reason, a listener might take exchanges of this kind quite seriously and give them more credibility than he or she would if they took place in a different context.” [our emphasis].

<sup>4</sup> Complaint regarding the broadcast by the CBC of the *Little Mosque on the Prairie* episode “Traditional Mother”.

<sup>5</sup> We would add “or comedy shows like *Bye Bye*.”

<sup>6</sup> *WIC Radio Ltd. c. Simpson*, [2008] CSC 40, paragraph 4.

<sup>7</sup> Leave to appeal to S.C.C. refused, [2002] C.S.C.R. No. 530 (QL)